

Histoire et histoires de
NORÉAZ
SEEDORF

Jean-Marie Barras

Jean-Marie Barras
2001



Préface

Les chemins de Saint-Jacques passaient par Noréaz. Pèlerin du passé communal, Jean-Marie Barras partage les vertus essentielles de ces fidèles en marche vers la Galice. Il a la foi dans ce qu'il fait, la dévotion pour l'héritage historique, la curiosité de la découverte et le goût des sentiers de traverse, qui sont à l'autoroute ce que l'école buissonnière est au programme scolaire. Car le pédagogue émérite ne somnole pas dans l'historien amateur (qui aime) : l'un et l'autre fécondent cette monographie qui foisonne de mille pépites.

L'enseignant gourmand de savoir conjugue préhistoire, histoire et petite histoire avec le permanent souci d'être suivi et compris. Cette didactique de la clarté n'a pas la prétention d'obéir aux canons de l'historiographie académique. A l'approche éthérée de la mémoire d'un village, à la culture d'une histoire hors sol, Jean-Marie Barras préfère une pépinière de faits glanés dans l'humus du temps, de touches impressionnistes et de copeaux d'humanité qui témoignent, s'il fallait encore, que l'histoire n'est jamais finie, qu'elle se façonne dans la pâte des hommes et que « le passé n'est que le présent devenu invisible et muet ».

Il interroge ce passé comme un élève, il répond, comme un maître. Dans sa quête de la mémoire de Noréaz, il sollicite le mésolithique et tante Maria, le bienheureux Apollinaire Morel et les malheureux assistés du dix-neuvième siècle, Julien Jacquat le chasseur de taupes et Yoki le piégeur de lumière. En lisant Jean-Marie Barras, on l'imagine professant dans sa classe, emporté par sa fougue, son trop-plein de connaissances et son irrésistible envie de les partager. Le voilà soudain qui quitte le lit trop étriqué de son sujet, arpente les rives, digresse sur le grèbe castagneux et la bergeronnette grise, découvre un château, musarde dans la forêt proche, s'attarde sur l'histoire de la tourbe... Pétilante leçon de choses d'un boulimique passionné qui met en appétit : la définition même de l'éducateur ouvert et éveilleur au service d'une école... normale.

Au bout du compte, une somme. Les gens de Noréaz y trouveront leurs racines et bien davantage encore tant Jean-Marie Barras, généreuse carrure, embrasse large. Sait-il, le pèlerin éclairé, que deux centaines de communes se réjouiraient sans doute de le voir touiller les cendres de leur passé pour raviver une si belle flamme ?

Louis Ruffieux

Table des matières

Préface	2
Table des matières	3
Introduction	6
En guise de présentation	7
Noréaz sur Internet... ..	7
Quelques ajouts.....	8
De la préhistoire à l’histoire	9
Il y avait des lacustres à Noréaz	9
A l’âge du bronze et au temps des Romains	10
Au Moyen Age	10
Quelques vestiges	10
Survол de quelques siècles	10
Des mots pour mieux comprendre l’ancien temps	11
Seigneurie, bailliage puis préfecture de Montagny	12
Le village de Noréaz est « savoyard » de 1254 à 1478.....	13
Dépendance directe de la Savoie en 1406	14
Noréaz et Seedorf incendiés en 1448.....	14
Notes sur le bailliage de Montagny (1478-1798)	15
Noréaz séparé de Montagny en 1817.....	20
La paroisse de Prez perd Ponthaux, puis Corserey	20
Un trésor moyennâgeux à la Fleur de Lys	21
Le long rachat des redevances au siècle passé.....	21
De biens nombreux droits et redevances	22
Monnaie, poids et mesures jusque vers 1850	23
Monnaie fribourgeoise avant l’unification	24
Les anciennes mesures ; les salaires	24
Mesures de surface	25
Mesures de capacité	25
Mesures pour les liquides	25
Les poids.....	25
Les salaires en 1850 (par jour).....	25
Quelques prix en 1850	25
Jacques Morel : Bienheureux Père Apollinaire Morel	26
La famille Morel	26
Ministère et professorat en Suisse	27
Les dernières années à Paris	28
Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle	28
Les pèlerins d’autrefois et d’aujourd’hui	28
Les chemins de Saint-Jacques dans la région de Noréaz	29
La fondation Morat	30
Joseph-Nicolas Morat	30
Le testament	30
1786 : les premières rentes	31

Seedorf, une situation privilégiée	31
L'avis du Cercle ornithologique de Fribourg.....	32
Pourquoi un nom allemand en terre romande ?.....	33
Le lac de Seedorf.....	33
Le château	34
Le grand domaine de Seedorf	35
Trois domaines au lieu d'un seul.....	36
Notre-Dame de Compassion.....	36
La chapelle.....	38
De l'Institut au Centre de formation professionnelle.....	38
La laiterie de Seedorf.....	39
Seedorf, terrain d'aviation.....	39
Vie communale : relevé dans les PV	39
L'insoluble problème de l'assistance	40
Des lois contraignantes.....	40
Qui dit moins ?	41
Les assistés de Noréaz.....	41
De la mise publique des assistés aux soumissions.....	42
Création de maisons spécialisées	42
Des progrès sociaux qui déchargent les communes.....	43
Projet de chemin de fer à Noréaz	43
Charles Guisolan.....	44
Auberge, pinte et domaines	44
Une pinte très discutée.....	44
L'auberge devient communale.....	45
Domaines communaux	46
L'eau, la lutte contre l'incendie	46
L'adduction d'eau	47
Parchets et forêts...	47
Mise des communs de Noréaz, période 1887 à 1892	48
La bûche de la commune	48
L'histoire tortueuse des routes	48
D'un projet à l'autre.....	49
La route du village et celle de Noréaz à la Maison Rouge	49
Noréaz-Ponthaux, un projet avorté	50
Réalizations plus récentes	50
Taupes, poules et moutons	50
Marais et tourbières	51
Le lac sentait mauvais.....	51
La commune rachète.....	52
Qu'est-ce qu'une tourbière ?	54
Le téléphone avant l'électricité	54
La lumière électrique	55
La poste	55
Les deux guerres mondiales et la vie communale	56
La guerre de 1914 à 1918	56
La guerre de 1939 à 1945	57
Post tenebras lux	58
Les écoles	60
La bonté féconde et la vertu contagieuse	60
Règlement pour l'école de Noréaz du 13 novembre 1889	61
Un régent disparaît	62

Son successeur se plaint du manque de bois.....	63
1913, Amédée Dévaud le mal-aimé	63
En 1915, un régent pour 113 garçons.....	64
Joseph Wicht s'énerve	64
Douceur angélique d'une maîtresse.....	65
A l'arrivée d'un nouveau régent	65
D'une classe à trois classes.....	66
L'école ménagère créée à Prez en 1905.....	66
Construction d'une nouvelle école des garçons.....	67
L'école évolue	68
Le corps enseignant jusqu'au groupement scolaire de 1976.....	68
La population de Noréaz et ses activités.....	71
Quand les gens de Noréaz faisaient leurs tissus	71
Digression sur les tresseuses.....	72
Occupation des habitants de Noréaz en 1913	73
Occupation des habitants de Noréaz en 1944	73
Familles originaires de Noréaz	75
Glanures variées	75
Les lieux-dits de Noréaz	80
Les syndicats de Noréaz de 1850 à 2000.....	82
Les impôts.....	83
Avant et après les années 50... ..	84
Quelques souvenirs de Rosa Zbinden	84
Autres souvenirs.....	85
L'église	86
Décision unanime des citoyens.....	87
Des plans sont établis	88
Première pierre et consécration	88
Œuvres d'art.....	89
Les cloches de Noréaz	90
Yoki et le moulin de Courtaney.....	92
L'artiste	93
Où il est question de Marie Meunier	93
Le chœur mixte Saint-Jacques.....	94
Le FC Noréaz	95
Vie associative.....	97
Plan d'aménagement... et bilan d'une décennie.....	97
Un autre Noréaz, ancien hameau vaudois.....	97
Un Noréaz en Bourgogne : « Noyers » a été conservé.	98
Bibliographie	99
Abréviations.....	99
Dictionnaires et ouvrages généraux.....	99
Ouvrages particuliers.....	99
Articles, cartes.....	100
Fonds d'archives et autres.....	100

Introduction

Pourquoi ce livre ? Pour diverses raisons. Je connais Noréaz depuis ma plus tendre enfance. J'habitais Onnens - tout proche - et j'allais de temps en temps chez tante Maria, qui tenait l'un des magasins de Noréaz et dont le mari, Fernand Stern, était le boulanger du village. Ma grand-maman, Eugénie Chatagny-Guisolan, était une ressortissante de Noréaz. Enfin, habitant Avry-sur-Matran, j'ai continuellement sous les yeux Seedorf, son lac et, qui s'étage là-bas sur la colline, Noréaz...

J'ai toujours aimé l'histoire. Surtout l'histoire locale ou régionale. En rédigeant en 1995 et 1996 *Onnens, chroniques et souvenirs*, cet intérêt n'a fait que croître. Et voilà ! Après de longs mois passés dans les livres, les archives, les bibliothèques, ou à écouter des témoins du passé, il a bien fallu que je m'arrête avant que les pages ne soient trop nombreuses. Je souhaite que l'un ou l'autre passage qui mériterait un développement éveille l'intérêt d'un chercheur. Je pense - entre autres nombreux sujets - aux tourbières qui ont été la première « industrie » de la contrée à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, aux familles de Féguely, d'Affry, ou Griset de Forel qui avaient des propriétés à Noréaz, à Jacques-François-Rodolphe, baron du Tilliet, natif de Valognes, en Normandie, reçu habitant perpétuel de Noréaz le 2 juin 1794, à la vie du lieutenant-colonel Charles Guisolan qui fut l'un des notables de la région, aux pourquoi de l'abandon de projets qui auraient eu une incidence considérable sur le développement de Noréaz, comme ceux du chemin de fer ou de la grand-route Maison-Rouge - Cousset...

Si un universitaire puriste émet des remarques, je les accepte bien volontiers. Quelques « défauts » sont voulus. Pour ne pas alourdir la présentation, je n'ai pas mis de notes de bas de page, ni de chiffres de renvois à des notes en fin d'ouvrage. Mais, par contre, je me suis efforcé d'indiquer toutes les sources utilisées dans la bibliographie qui figure à la fin du livre. Parfois, certains termes bien de chez nous - par exemple le jardin et le plantage - ne sont pas écrits en italiques ou entre guillemets. Notre langage ne vaut-il pas celui de Paris ? Je n'ai pas truffé l'ouvrage de « Monsieur et de Madame » ; je me suis contenté la plupart du temps du prénom et du nom. Enfin, Prez-vers-Noréaz est raccourci en Prez, respectant la désignation en usage « par chez nous ».

Pourquoi être « sorti du sujet » en établissant des listes de mots relatives au vocabulaire d'autrefois, et pourquoi mentionner les poids et mesures usités dans le temps passé ? Tout simplement parce que ces indications ne sont rassemblées nulle part et qu'elles me semblent dignes d'intérêt...

Merci enfin à tous ceux qui m'ont encouragé et aidé : M. Philippe Cerf, syndic de Noréaz, Mme Evelyne Florio, secrétaire communale, le directeur des archives de l'Etat, M. Hubert Foerster, et son personnel, M. Serge Menoud, du Service archéologique cantonal, toutes les personnes, de Noréaz qui ont apporté souvenirs et témoignages. JMB

En guise de présentation

Noréaz sur Internet...

L'école de Noréaz est à l'avant-garde. Elle a son site Internet, réalisé grâce à Jean-Claude Chassot, instituteur. Le texte qui suit, agrémenté sur Internet d'une belle photo, présente succinctement et avec humour le village au monde. Extrait :

Noréaz est situé dans le district de la Sarine à mi-distance entre Fribourg et Payerne. Son altitude est de 662 mètres et il compte 480 habitants. C'est un petit village, mais on s'y plaît bien. Tout le monde se connaît. Nous avons une belle vue sur les Préalpes et sur le Jura. Sur le territoire de la Commune se trouve le lac de Seedorf où la faune et la flore valent le déplacement. Une ancienne tourbière a été exploitée pendant la dernière guerre à proximité de la « Goillette ».



Vue sur Noréaz, le lac et les établissements de Seedorf

Nous profitons de la belle descente du village pour aller à vélo. Si on « loupe » le contour, pas de problème... on se retrouve au bistrot !

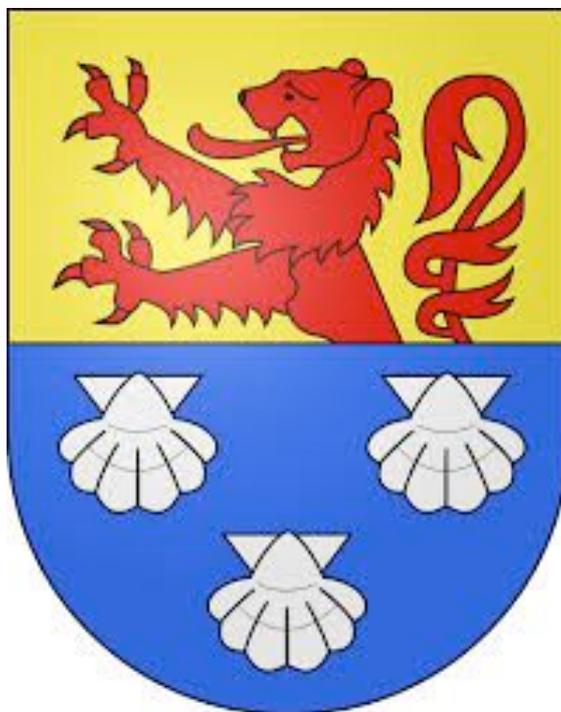
C'est vrai que, parfois, il manque un peu d'animation au village et qu'on ne sait pas trop que faire. Heureusement, les bus GFM nous relie à la capitale, Fribourg, située à 12 km. De plus, Avry-Centre se trouve à cinq minutes. On nous promet, dans un proche avenir, des salles de cinéma. Chouette alors ! Peut-être même ... un nouveau CO !

Du haut de son clocher, notre bon Saint-Jacques (celui de Compostelle) protège ses pèlerins sur les chemins de la vie. Pour le moment, les pèlerinages, nous, on les fait en bus scolaire du lundi au vendredi ! Et croyez-nous, c'est parfois un vrai calvaire !!!

Quelques ajouts...

La superficie de la commune - plus de 680 ha - en fait l'une des plus étendues du district de la Sarine. Comme dans toutes les communes rurales, le nombre d'artisans a diminué, voire quasiment disparu. Il en reste deux. L'un des derniers en date à disparaître a été le laitier. Le lait fourni par les exploitations agricoles de Noréaz s'en va à la Crema, à Villars-sur-Glâne, depuis 1973. Les habitants de Noréaz ont un sobriquet. On les appelle les « pèdzes ». En patois, la pèdze est la poix. Elle colle et on a une peine du diable à la faire partir...

Armoiries et « coquilles Saint-Jacques »



En 1939, à l'occasion de l'Exposition nationale de Zurich, Noréaz s'est donné des armoiries. Celles des sires de Prez ont été choisies pour rappeler que Noréaz a fait partie de la paroisse de Prez-vers-Noréaz dès l'origine de celle-ci. Mais, pour se distinguer de l'emblème de Prez, furent ajoutées trois coquilles. Celles-ci évoquent le patron de la commune, l'apôtre saint Jacques le Majeur, à qui était dédiée l'ancienne chapelle construite en 1635. Ces coquilles Saint-Jacques rappellent les pèlerins - les jacquets - qui se rendaient à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice espagnole, où se trouve le tombeau de l'apôtre. Les mêmes coquilles figurent dans les armoiries de la famille Jacquat, originaire de Noréaz. Comme on peut le découvrir dans le chapitre réservé aux chemins de Saint-Jacques, des jacquets passaient par Noréaz.

De la préhistoire à l'histoire

Depuis quand la région de Noréaz est-elle habitée ? Les archives du Service archéologique cantonal (SAC) nous apportent des réponses nombreuses et intéressantes.

Un bref rappel des grandes périodes qui ont jalonné les millénaires, puis les siècles. Les datations étant variables selon les sources, le choix s'est porté sur celle fournie par le SAC.

La **préhistoire** comprend

- le paléolithique ou âge de la pierre taillée, qui se compte par centaines de millions d'années
- le **mésolithique**, dont la durée peut être fixée de 8200 à 5500 av. J.-C.
- le néolithique, de 5500 à 2300 av. J.-C. (époque des lacustres)

La **protohistoire** comprend

- l'âge du bronze, de 2300 à 800 av. J.-C.
- le premier âge du fer (Hallstatt), de 800 à 450 av. J.-C.
- le second âge du fer (La Tène), de 450 à 15 av. J.-C. C'est l'époque où vivaient chez nous les Helvètes, de la race celtique ou gauloise.
-

L'**histoire** - qui commence lorsqu'apparaissent les témoignages écrits - comporte

- l'époque romaine, de 15 à 450 ap. J.-C. Le mélange des Celtes - ou Gaulois, appelés chez nous Helvètes - avec les Romains, donne la civilisation gallo-romaine.
- le haut Moyen Age, de 450 à 1000
- le Moyen Age, de 1000 à 1500
- l'époque moderne, dès 1500

Les plus anciennes découvertes effectuées sur le territoire de Noréaz sont attribuées au **mésolithique**. En 1982 et 1986, en bordure du lac de Seedorf, au lieu-dit Inclausaz, de nombreux outils en silex et de nucléus - noyaux de la roche qui a été utilisée pour faire des outils - ont été découverts.

Il y avait des lacustres à Noréaz

Une découverte est qualifiée de sensationnelle par *La Liberté* du 1^{er} décembre 1971. Fritz et Ernest Küpfer, de Prez, en cherchant des conduites de drainages dans le Marais de Noréaz, sont tombés sur les restes d'un habitat néolithique à une centaine de mètres du lac. Appelée sur les lieux, Hanni Schwab, archéologue cantonale, découvre les restes d'un habitat lacustre : des pilotis, des poutres couchées, des plaques de pierre faisant partie d'un foyer, de la poterie cassée, des ossements d'animaux, du charbon de bois. La céramique recueillie a permis une datation assez précise, entre 3000 et 2500 av. J.-C.

En 1985, M. Baudois, de Seedorf, découvre dans sa grange une grande lame en silex gris clair, ramassée avec le foin aux alentours du lac. Le SAC fait également remonter cette lame à l'époque néolithique.

Les lacustres ne vivaient pas seulement à proximité d'un lac. En 1927, un cimetière néolithique a été découvert dans la gravière du Chaffeiruz, entre Prez et Noréaz. Nicolas Peissard, l'archéologue cantonal de cette époque, regretta vivement que Lucien Baudois, exploitant de la gravière, n'eût pas averti assez tôt les archéologues. Les tombes fouillées sans

méthode étaient quasiment inutilisables par les archéologues. On sait néanmoins que le premier squelette avait les jambes repliées et reposait sur le côté. Les deux autres gisaient allongés. L'un d'eux avait une écuelle pour se protéger le visage. Cette poterie, d'une argile grossière, avait été cuite à l'air libre.

A l'âge du bronze et au temps des Romains

Quelques tessons de céramique, recueillis en 1983 par le SAC à l'est du lac et non loin de la ferme Wenger, datent de l'âge du bronze.

Les vestiges les plus intéressants laissés par les Romains ont été dégagés au milieu du 19^e siècle. Les *Nouvelles Etrences fribourgeoises* de 1869 donnent une description détaillée des restes d'une villa romaine située à 150 pas de la Maison Rouge, en direction de Prez. On y a trouvé des murs représentant des appartements de toutes les dimensions, des bains, des canaux, de la poterie, de la mosaïque, des débris de colonnes, des tuiles, etc. Les murs d'enceinte avaient une épaisseur de 1,20 m. L'objet le plus intéressant est le fût d'une colonne en pierre jaune de Soleure, d'une hauteur de près de 1,50 m. Vestiges d'un établissement de bains romains, huit baignoires avec un fond en mosaïque furent mis au jour. Le site dissimulait une quantité considérable de tuiles. Une quarantaine de chariots furent déversés sur les chemins environnants.

En 1990, un collaborateur du SAC, Serge Menoud - à qui l'on doit d'autres trouvailles dans la région de Noréaz - a mis la main sur un fragment de tuile romaine à la sortie de Noréaz, en direction des Echesebys.

Au Moyen Age

Quelques vestiges

Des notes lues à la Société d'histoire du canton de Fribourg par M. Techtermann en 1882, il ressort que d'abondants fers à cheval de diverses époques ont été trouvés dans la région de Corjolens-Maison Rouge-Noréaz. Certains de ces fers, assure Techtermann, remontent aux invasions barbares qui se sont déroulées au début du Haut moyen âge. En mars 1978, M. Hans Pawelzik, de Villars-sur-Glâne, signale la présence de vestiges d'une fortification au-dessus du château de Seedorf. Ont été recueillies entre autres des petites boucles de ceinture et des pointes de flèches en fer, datant du Moyen Age. Il convient également de signaler la découverte du *Trésor de Noréaz*, dont il est question dans un autre chapitre.

Survol de quelques siècles

Après l'occupation par les Romains, la population gallo-romaine se mélangea à celle des Burgondes, population dite barbare qui avait envahi nos régions. Les Francs - on se souvient du nom de Clovis - seront les vainqueurs des Burgondes en 534. Ils mettent fin à l'éphémère **premier royaume de Bourgogne**, qui aura duré à peine un siècle. L'empire de Charlemagne, qui est lui aussi un roi franc, est partagé en 843, au traité de Verdun. Nos régions dépendent dès lors de la **Lotharingie**, qui s'étend de la Mer du Nord à l'Italie. De la Lotharingie naîtra le **deuxième royaume de Bourgogne**. Il durera de 888 à 1032. La reine Berthe, restée dans la légende, est l'une des têtes couronnées de ce royaume. En 1032, tout le territoire de la Suisse actuelle va dépendre des empereurs d'Allemagne, à la tête du **Saint-Empire romain germanique**. Dépendance que l'éloignement de l'empereur rend souvent des plus souple.

Cette époque marque le début de la féodalité, avec la naissance des comtés, des fiefs, du servage, des liens de dépendance où les plus puissants vont dominer les plus faibles. C'est le temps de « l'Europe en miettes », de la seigneurie rurale. Les sires de Montagny, sont-ils issus de comtes allemands ou des sires de Glâne, les plus anciens seigneurs de la région, comme le prétendent des généalogistes ? Ou bien les sires de Glâne descendent-ils des Montagny-Belp ? Le mystère demeure. Le fait est qu'ils apparaissent dans les premiers temps de la féodalité.

Des mots pour mieux comprendre l'ancien temps

L'histoire de Noréaz est rattachée à celle de la seigneurie, puis du bailliage de Montagny. Le vocabulaire qui suit apportera quelque lumière sur les mots en rapport avec cet ancien temps.

Affranchir : Un serf est dit « taillable et corvéable à merci » lorsqu'il est totalement soumis à son seigneur. Ce dernier peut exiger de lui des tailles, des corvées, des charrois, sans que le serf puisse refuser. Il peut être affranchi moyennant paiement d'une certaine somme.

L'**alleu** est une terre libre de toute redevance, ne relevant d'aucun seigneur.

Le **chapon** : un coq castré, engraisé pour la table. Des chapons sont souvent dus au seigneur ou au bailli comme redevance.

Les **coutumiers** contiennent les règles du droit. Jusqu'à la rédaction du Code civil fribourgeois, entre 1834 et 1849, ces règles changeaient selon les régions. Le coutumier de Vaud fut adapté à plusieurs bailliages fribourgeois, dont celui de Montagny, en juin 1650. Il porta le nom de Coutumier de Vaud fribourgeois.

Le **curial** : le notaire ; il assistait le juge féodal.

Le **feudataire** : le possesseur d'un fief

La **féodalité** est le temps des seigneurs, des vassaux, des sujets, des fiefs... Elle dure de la fin de l'époque carolingienne à la fin du Moyen Age, soit environ de l'an 1000 à 1500.

Le **fief** : les immeubles que le tenancier tient du seigneur puis, dans un bailliage, de Leurs Excellences de Fribourg. C'est une concession perpétuelle, moyennant redevances.

Les **grosses** sont aussi appelées **terriers**. On y trouve les descriptions des biens-fonds, les noms des propriétaires voisins de la propriété décrite, ainsi que les redevances dues au propriétaire (le seigneur, puis le bailli représentant l'Etat, le curé, un hôpital, un couvent, une confrérie...). L'une des mesures de surface utilisée dans les grosses de Montagny est la seitorée, qui a la valeur d'une pose. On distinguait autrefois la grande pose de 50 000 pieds carrés (45 a), et la petite pose 40 000 pieds carrés (36 a).

L'**hommage** : la cérémonie au cours de laquelle un vassal reconnaît un suzerain

L'**hommage lige** est la forme la plus complète de l'hommage. Un homme lige est celui qui a rendu hommage et qui est dès lors tout dévoué à son suzerain.

Le **métral** : le percepteur local

Les **ovailles** : les dégâts naturels causés par la grêle, la tempête, des éboulements, etc.

Le **pouillé** est la liste des redevances dont jouit une cure, une abbaye, un fief, une seigneurie.

Le rachat des redevances s'est fait, dans notre canton, tout au long du 19^e siècle. Aux seigneuries avaient succédé les bailliages, qui ont maintenu de nombreuses redevances. Lors de l'invasion française de 1798 - fin des bailliages - des pouillés furent détruits par le feu dans le canton de Vaud, afin que disparaisse toute trace de ces anciens impôts. Ces incendiaires sont les « bourla papè ». (Cf. La guerre aux papiers, de C.F. Ramuz)

Rière : qui appartient au territoire de ... ; rière la commune de Noréaz signifie donc qui est sur le territoire de Noréaz.

Le **sautier** : le garde forestier

La **seimorée** : la jachère

La **seitorée** : mesure qui vaut une pose

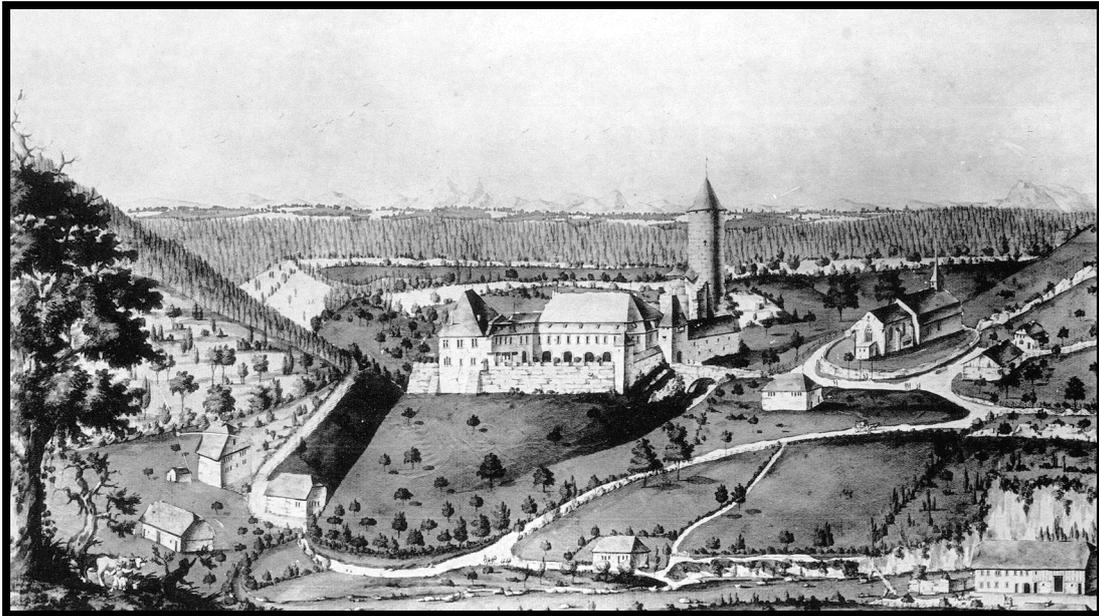
Les **sujets** : les gens, la plupart du temps paysans, qui doivent à leur seigneur obéissance et redevances. On appelle aussi albergataires, ou tenanciers, ou mainmortables les paysans - les vilains - qui travaillent une terre faisant partie du fief du seigneur. Sujet signifiant subordonné, un seigneur vassal est aussi sujet d'un autre seigneur.

Le **suzerain** : le seigneur en dessus d'autres seigneurs, qui sont ses vassaux ; le comte de Savoie a comme vassal le seigneur de Montagny. Et le seigneur de Montagny a lui aussi ses vassaux, petits seigneurs de la région.

La **tenure** : la terre qui appartient au seigneur et qui est tenue par ses sujets, les tenanciers.

Le **vassal** : celui qui a prêté hommage à un seigneur au-dessus de lui dans la hiérarchie.

Seigneurie, bailliage puis préfecture de Montagny



Le château de Montagny tel qu'il se présentait en 1792. Il s'agit d'une aquarelle de Charles Castella, de Montagny, reproduite dans « Fribourg artistique » de juillet 1903

La seigneurie de Montagny - à laquelle appartenait Noréaz - a bénéficié d'un grand prestige. Elle figurait parmi le plus importantes du Pays de Vaud, en étendue et grâce à sa position stratégique à la limite de deux « races rivales » - l'une parlant allemand et l'autre français - pour reprendre l'expression de l'historiographe Fridolin Brülhart. Montagny devint avec Romont l'un des postes avancés des possessions de la Savoie.

Au 12^e siècle, la seigneurie de Montagny comprend : Montagny, Léchelles, Belfaux, Ponthaux, Mannens, Grandsivaz, Seedorf, Noréaz, Nierlet, Lovens, Corsalettes, Lentigny, Gletterens, Dompierre, Domdidier, Russy, Misery, Prez, Corserey. (Ces trois derniers villages passeront plus tard à d'autres propriétaires. Corserey, en 1585, reviendra dans le giron de Montagny.)

Les sires de Montagny ont des liens très étroits avec les sires de Belp, près de Berne. Une branche de cette famille prit le nom de Montagny au 12^e siècle. On trouve souvent l'expression « seigneur de Montagny-Belp ». En ces temps reculés, les contestations au sujet de la possession des territoires sont courantes. Par exemple, en 1224, Aymon de Montagny et l'abbé d'Hauterive font délimiter devant témoins le territoire d'Onnens. Les seigneurs

guerroyaient pour agrandir ou défendre leurs territoires. Ils règnent en maîtres, avec leurs vassaux, sur les populations rurales. Il n'est pas rare que ces populations, à la suite de guerres ou d'échanges, doivent s'acquitter de leurs redevances à un autre seigneur. L'abbé Brülhart, dans son étude sur la seigneurie de Montagny, donne de très nombreux exemples de ces transactions entre seigneurs. En 1243, le village de Misery fut vendu par Aymon II de Montagny à Pierre Rych, de Fribourg, qui prit dès lors le nom de seigneur de Misery. Au Moyen Age, les guerres ne sont souvent qu'expéditions de pillage où l'on incendie, où l'on enlève et détruit les récoltes, où l'on capture des prisonniers en vue d'obtenir une rançon.

Une parenthèse. Le nom « de Montagny », ou en allemand « de Montenach » n'est pas réservé à la famille seigneuriale de Montagny. Des privés ont porté ce nom. Ainsi, en 1391, on trouve un Jean de Montagny bourgeois de Fribourg ; en 1370 un Jean ou Jeannot de Montagny à Dompierre ; en 1363 un Nicolas de Montenach. Ils n'ont rien de commun avec les sires de Montagny.

Le village de Noréaz est « savoyard » de 1254 à 1478

Arrêtons-nous à Pierre II de Savoie (1203-1268). Il a quitté ses fonctions ecclésiastiques de chanoine de Lausanne à la mort de son père. Il est surnommé le Petit Charlemagne. Oncle de la reine d'Angleterre, parent de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, il parvient à créer un grand Etat en une dizaine d'années. C'est lui qui fait du hameau de Romont une ville fortifiée. Il tient à se protéger des « Allemands ». Ainsi appelle-t-il les Bernois et les Fribourgeois, qui l'agitent même durant son sommeil... Tous les seigneurs du Pays de Vaud - dont Montagny fait partie - reconnaissent Pierre II comme suzerain. Le 28 décembre 1254, c'est au tour de Aymon II de Montagny-Belp de lui prêter hommage lige. C'est à cette époque, vers 1260, que Prez et Corserey ont été vendus à la famille « de Prez ».

La ville de Montagny - on appelait ville toute bourgade fortifiée - a le droit d'envoyer deux délégués aux assemblées du Pays de Vaud, à Moudon. Les sires de Montagny occuperont de temps à autre la charge de « bailli de Vaud », ce qui prouve leur grande notoriété. Par mariage, ils seront apparentés au cours de leur « règne » à la famille de Savoie, aux Kybourg, aux familles de Neuchâtel, de Grandson, d'Estavayer, de Vufflens...

Revenons au 13^e siècle, au temps de Pierre II de Savoie, le Petit Charlemagne. Guillaume I^{er} de Montagny succède à Aymon II. Ce dernier a perdu la vie à l'âge de trente ans dans une guerre où il s'est rangé aux côtés des Habsbourg et de Fribourg... contre son suzerain le comte de Savoie. Un frère de Guillaume I^{er}, Hartmann, devient seigneur de Belp. Les deux seigneuries seront désormais séparées. La Sarine est choisie comme limite. Une part va de la Sarine vers l'Alémanie, et l'autre part de la Sarine vers la terre romane. La notion territoriale de *Romania* - Romandie - vient de naître, comme le relève l'ouvrage *Les Pays romands au Moyen Age*.

Le Petit Charlemagne est très exigeant envers Guillaume I^{er} de Montagny, en raison de l'attitude de son père Aymon II qui a trahi la Savoie. Pierre II ne se contente pas de l'hommage lige qui lui est rendu. Il vient en personne au château de Montagny-les-Monts le 1^{er} mai 1267. Les vassaux de la seigneurie de Montagny - ils sont 87 - acceptent sa suzeraineté.

Passons sur le 14^e siècle. A Montagny, c'est la vie qui caractérise une importante seigneurie : mariages souvent prestigieux des seigneurs, guerres entre voisins, achats et ventes de

propriétés et, partant, de dîmes et de cens, séjours des maîtres de Montagny à la cour du suzerain à Chambéry...

Dépendance directe de la Savoie en 1406

Il faut s'arrêter à Théobald, qui est dès 1384 le dernier seigneur de Montagny. Ses finances se dégradent. Il ne rembourse pas ses dettes. Il perd ainsi sa part à la seigneurie de la Molière. Amédée VIII, duc de Savoie - il est le premier seigneur de Savoie à porter le titre de duc - se fait remettre le recensement complet des fiefs en possession du seigneur de Montagny. Il médite une confiscation. Les dernières transactions de Théobald, avant de quitter le pays, ne consistent plus qu'en ventes de territoires. Amédée VIII s'empare bientôt de la seigneurie. (Amédée VIII deviendra le pape - ou plutôt l'antipape Félix V -, resté célèbre dans la région pour son passage à Seedorf en 1440, alors qu'il se rendait au concile de Bâle.) Théobald de Montagny reçoit en compensation des seigneuries dans la vallée d'Aoste.

Humbert le bâtard de Savoie, frère d'Amédée VIII, devient le nouveau seigneur de Montagny en 1406. Les habitants de la seigneurie lui prêtent serment de fidélité et lui reconnaissent des redevances. Humbert le bâtard reçoit en outre les seigneuries de Corbières, de Cudrefin, de Grandcour. Il est aussi coseigneur d'Estavayer et de la Molière. Il redonne sa prospérité à Montagny. A Estavayer, il fait restaurer le château de Chenaux. Humbert le Bâtard, comte de Romont, meurt à Estavayer en 1443. Sa pierre tombale est dans l'église des Dominicaines, près du maître-autel. Comme il est resté célibataire, ses seigneuries reviennent toutes au duc Louis de Savoie.

Noréaz et Seedorf incendiés en 1448

En 1442, Fribourg s'est agrandi. Rien à voir encore avec la carte actuelle du canton de Fribourg. Mais 23 paroisses, dans les environs de la ville, sont venues s'ajouter à ses possessions. Ces paroisses, rachetées au comte de Tierstein, forment les *Anciennes Terres*, et s'étendent de Cressier à Autigny. C'est donc à partir de 1442 que des habitants de terres « francophones » sont rattachées à Fribourg.

Dans les années qui suivent, les Fribourgeois vont faire souffrir la région de Noréaz. Une guerre est livrée par les Fribourgeois aux Bernois et aux Savoyards. Quant on dit les Savoyards, il faut inclure les habitants de Noréaz, dépendant de la seigneurie savoyarde de Montagny. Les Fribourgeois, comme quelques années plus tard durant les guerres de Bourgogne, sont considérés ici comme les ennemis. Les causes de cette guerre qui éclate en décembre 1447 et se poursuit l'année suivante sont multiples. Des tensions, des vexations entre sujets de seigneurs différents ont rendu la situation extrêmement tendue. Vers Noël, le château de Montagny est assiégé par les Fribourgeois. La petite cité est presque totalement incendiée et le butin est énorme : literie, coussins, couvertures, harnais, armures, chanvre, jambon, pans de lard, de l'or, de l'argent... Le pillage et les incendies se poursuivent dans les villages et hameaux de la seigneurie, dont Noréaz et Seedorf où le château est incendié. Les Fribourgeois reçoivent un florin par maison brûlée. Victorieux durant les premiers mois de la guerre, ils sont bientôt épuisés.

Le traité de Morat du 6 juillet 1448 met fin aux hostilités. Ce traité exige que huit Fribourgeois se présenteront au duc Louis de Savoie, tête nue, et lui demanderont pardon à genoux. Les Fribourgeois doivent aussi s'engager à reconstruire l'église de Montagny. A la suite de retournements de situations, le duc Louis de Savoie devient aussi suzerain de

Fribourg et des Anciennes Terres à partir de 1452. Ce duc de Savoie, fils d'Amédée VIII - pape et antipape - et de Marie de Bourgogne, est maintenant prince du Piémont, seigneur du Pays de Vaud et de Fribourg. Il règne sur ses vastes territoires jusqu'à sa mort en 1465. **Jacques de Savoie, comte de Romont, devient seigneur de Montagny.**

En octobre 1474, les Fribourgeois continuent d'être remuants. Encouragés par les Bernois, ils entrent dans la ligue qui déclare la guerre à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et à son alliée la Savoie. C'est le début des guerres de Bourgogne. La Savoie, suzeraine de Fribourg, se sent trahie. En 1475, Fribourg et Berne se livrent à des expéditions dans le Pays de Vaud qu'ils conquièrent en partie, dont Payerne et Montagny. Au mois de février 1476, le comte savoyard de Romont réussit à reprendre possession du pays de Vaud. Les garnisons que Fribourg et Berne ont placées à Montagny, Payerne et Grandcour doivent se retirer. Les populations sont satisfaites, étant plus favorables à la Savoie qu'à Berne et Fribourg. La paix avec la Savoie est signée à Fribourg en 1476. En 1478, à la fin des guerres de Bourgogne, tout le pays de Vaud est rétrocédé à la Savoie, moyennant une lourde indemnité. Fribourg, par contre, ne dépend plus de la Savoie à partir de 1477.

En cette année 1477, Fribourg peut acheter la seigneurie de Montagny. Le duc Philibert de Savoie ratifie cette vente le **12 décembre 1478**, en partie en guise de paiement de l'indemnité qu'il doit à Fribourg. Montagny devient un bailliage du canton de Fribourg. Le gouvernement de Fribourg se fait représenter par un bailli. 75 baillis vont se succéder, avec le titre de châtelain.

Une précision sur les guerres de Bourgogne. Lorsqu'on nous apprenait à l'école que les Fribourgeois, alliés des Suisses, avaient été les vainqueurs de Charles le Téméraire à Grandson et à Morat en mars et juin 1476, et en Nancy en janvier 1477, il ne s'agissait pas du tout d'une victoire pour les habitants de Noréaz et du bailliage de Montagny. Ils n'étaient pas encore rattachés à Fribourg, ni d'ailleurs la Broye, la Glâne, la Veveyse et la Gruyère !

Un dernier mot sur la Savoie actuelle. Elle a été rattachée à la France en 1792. Puis elle a réintégré le royaume de Piémont-Sardaigne de 1815 à 1860. (Le duc de Savoie est devenu roi de Sardaigne en 1720) En 1860, la Savoie fut à nouveau cédée à la France. Des Savoyards, aujourd'hui encore, sont fort mécontents de cette « annexion », illégale paraît-il. En 1861, l'Italie en voie d'unification est devenue un royaume, avec à sa tête le roi Victor-Emmanuel de Savoie. La famille royale d'Italie descend donc des comtes et des ducs de Savoie, suzerains de la seigneurie de Montagny.

Notes sur le bailliage de Montagny (1478-1798)

Les baillis de Fribourg, nommés tous les cinq ans, habitent le château de Montagny. Ils perçoivent les redevances dues précédemment au seigneur. Voici ce qu'écrivait Jeanne Niquille dans *Les baillis fribourgeois*, en 1962 :

Le Gouvernement de Fribourg se substitue aux anciens seigneurs féodaux. Le bailli devient son représentant ; il réside généralement dans le château du chef-lieu du bailliage, perçoit les cens fonciers, les dîmes et les émoluments que paient les sujets et vient présenter, à la fin de l'année, le compte de son bailliage à la trésorerie de Fribourg. Le bailli est le responsable du contingent militaire de son territoire (contrôle des hommes capables de servir et des armes en leur possession). Dans le château où il réside, il dispose de quelques pièces d'artillerie, de boulets et de la poudre nécessaire en cas d'attaque. Le bailli est également le chef de la

justice et de la police. Il est chargé de liquider les litiges de peu d'importance et doit déférer les cas les plus graves à Leurs Excellences de Fribourg. Il exerce la police, surveille l'administration des communes et des paroisses, contrôle les foires et les marchés, publie les mandats souverains, délivre des passeports, donne ou refuse aux jeunes l'autorisation de danser, etc., et tient le Gouvernement de Fribourg au courant de tous les événements heureux ou malheureux survenus dans les localités du bailliage.

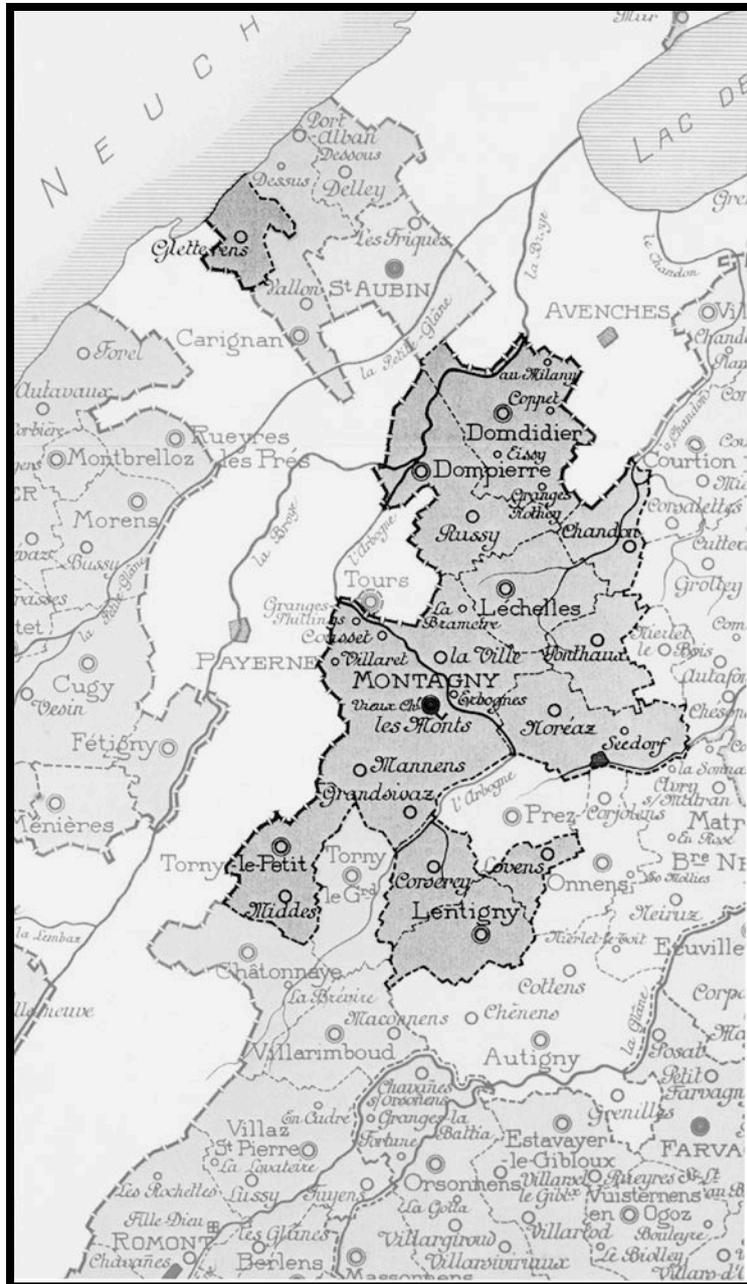
Comme les codes civil et pénal n'existent pas, le droit relève de la Coutume. Dans le bailliage de Montagny, c'est le Coutumier de Vaud qui est appliqué. Dès 1650, le Coutumier de Vaud fribourgeois est établi pour plusieurs bailliages, dont celui de Montagny. Ainsi, le droit en vigueur à Noréaz n'est pas obligatoirement le même que celui appliqué à Avry, Onnens ou Prez, qui font partie des Anciennes Terres régies par le droit de Fribourg. Le code civil fribourgeois ne sera unifié que progressivement, après 1834.

Dès 1536, les voisins du bailliage deviennent protestants. A cette date, les Bernois se sont emparés du pays de Vaud, sauf des seigneuries conquises par les Fribourgeois, comme Estavayer, Surpierre, Saint-Aubin, Vuissens, Romont, Rue, Vaulruz, Châtel-St-Denis. Les habitants du bailliage de Montagny et leurs voisins passés au protestantisme ne cohabitent pas toujours avec sérénité. On assiste à des vexations de part et d'autre. Les relations se refroidissent, les parentés s'éteignent peu à peu. Berne et Fribourg s'efforcent néanmoins de maintenir l'ordre dans leurs bailliages respectifs. Quelques faits qui ont marqué cette période qui s'étend de 1478 à 1798, date de l'arrivée des Français en Suisse et de l'abolition des bailliages :

- Certains baillis sont populaires, bienveillants, généreux. D'autres sont rapaces. L'un trouve trop maigres les chapons qu'on lui apporte. Il les veut bien gras.
- En 1502, une pauvre femme est brûlée après avoir été « fumée » pendant quatre jours. Son crime ? La sorcellerie. L'époque est très marquée par la superstition, le manque d'instruction.
- En 1541, un certain Gindroz (ancien nom de Gendre) est lépreux. Il est chassé de sa maison et menacé d'être envoyé à Bourguillon où existe une léproserie.
- Vers cette époque, pour le droit de paissonnage (glandage), les ressortissants du bailliage paient une redevance de 21 muids d'avoine, dont deux pour l'hôpital, un à l'avoyer de Fribourg, un au trésorier, un au secrétaire de ville et un au bailli ; le reste est livré au grenier de l'Etat, à la Grenette.
- En 1585, Corserey est annexé au bailliage de Montagny. Corserey a été auparavant le plus petit bailliage de Fribourg, de 1525 à 1585.
- Le 19 septembre 1614 Fribourg acquiert la seigneurie de Prez pour la somme de 1 800 écus bons. Prez, qui appartenait à la seigneurie de Montagny au 12^e siècle, était devenu au siècle suivant une petite seigneurie indépendante, avec à sa tête la noble famille « de Prez ». Un membre de cette famille, au 14^e siècle, fut abbé d'Hauterive. Au 15^e siècle deux « de Prez » furent successivement évêques d'Aoste. Au 16^e siècle et au 17^e, la famille de Reyff « régnait » sur Prez. Fribourg a acheté la seigneurie de Prez des héritiers de Nicolas Reyff.
- En 1634, la peste ravage la contrée. François Raemy, bailli de Montagny, est chargé d'empêcher les ressortissants du bailliage de se rendre à Avenches et « dans d'autres lieux infestés ».
- En 1646, Fribourg, vu les très grandes forêts qui s'étendaient dans le bailliage de Montagny, accensa environ 700 poses de bois. Comme beaucoup de ces forêts étaient

en chênes, le glandage diminua du fait de ces locations. La redevance passa de 21 muids d'avoine à 10.

- En 1627, Noréaz, quoique faisant partie du bailliage de Montagny, est rattaché aux Anciennes Terres. Pas pour longtemps, car ce rattachement est source de difficultés. En 1638, Noréaz revient dans le giron du bailliage de Montagny.



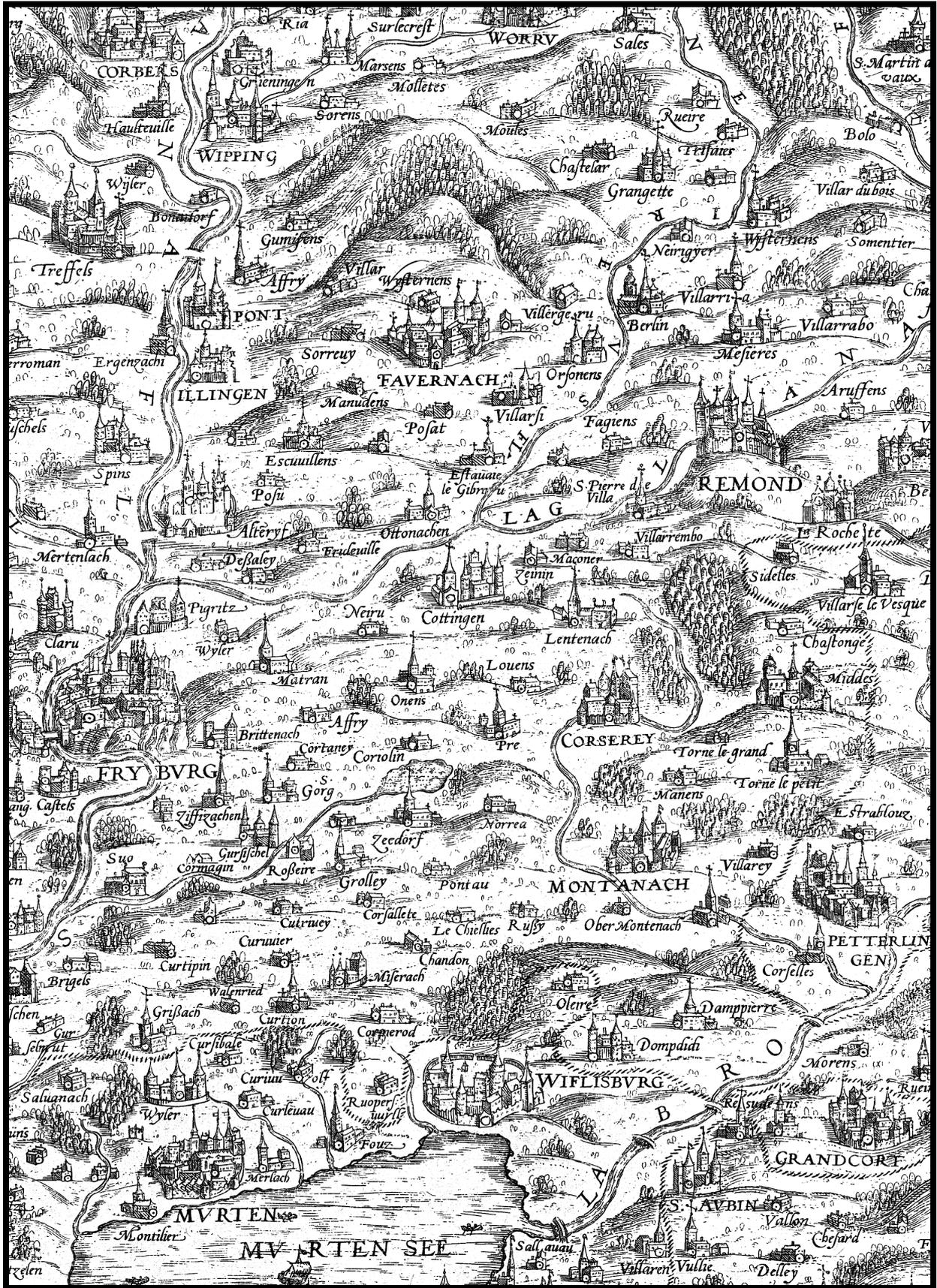
Le bailliage de Montagny en 1798.

Carte dessinée en 1913 par Bernard Aeby, publiée par la Société d'histoire

- La même année, le Conseil de Fribourg édicta une sentence au sujet des chapons : les sujets de notre baronnie de Montagny doivent au château 500 chapons. Ceux qui n'auront pas de chapons paient 5 batz par chapon.
- Depuis le commencement du 18^e siècle, le nombre des mendiants, rôdeurs, gens à profession louche, apatrides, vendeurs de médailles et de madones ou déserteurs

augmente sans cesse. Les bailliages frontières - comme Montagny - sont spécialement visités par ces gueux. Ordre est donné de les expulser. Chaque commune doit nommer 12 hommes armés pour les chasser. LL.Excellences de Fribourg - le gouvernement patricien - publie des ordonnances à ce sujet en 1738 et en 1748. Le gouvernement de Berne se montre plus sévère encore. Les rôdeurs sont reconduits à la frontière et, s'ils reviennent, on leur coupe les oreilles.

- La dernière importante réfection du château de Montagny débute en 1752 à l'arrivée du bailli Nicolas-Fr. de Reynold, de Cressier. Elle va durer plus de trois ans.
- Joseph Morat, décédé en 1768, est un bienfaiteur du bailliage de Montagny. Un chapitre lui est consacré.
- Après les années 1770, un vent de réforme souffle sur le pays. Beaucoup souhaitent la fin des privilèges et l'égalité des citoyens. En 1781, la révolte conduite par Nicolas Chenaux, de la Tour-de-Trême, échoue. Dans le bailliage de Montagny, on est plutôt favorable au régime aristocratique, Le lieutenant du bailli, Stern des Arbognes, conduit en 1781 une troupe armée à Fribourg pour prendre la défense de LL. Excellences lors de la révolution fomentée par Chenaux. Stern reçoit comme récompense 100 livres de pension, une épée et le droit de chasse qui n'appartenait alors qu'aux patriciens.
- En 1798, à l'arrivée des Français en Suisse, la plupart des bailliages s'empressent d'adhérer à la République helvétique. Partout sont plantés des arbres de la liberté. Le bailliage de Montagny est l'un des premiers à envoyer des délégués à Payerne où se réunissent les chefs révolutionnaires. Le bailli de Montagny doit, comme les autres autres baillis, se réfugier à Fribourg. **Le bailliage avait duré 320 ans. Il comprenait, lors de sa suppression, les villages suivants : Montagny, Léchelles, Ponthaux, Mannens, Grandsivaz, Seedorf, Noréaz, Nierlet, Lovens, Lentigny, Torny-le-Petit, Middel, Dompierre, Domdidier, Russey, Corserey.**
- Devenu bien national en 1798, le château est vendu avec le domaine en 1802. l'acquéreur, Jean Terrapon, de Montagny-les-Monts... le démolit. Les matériaux sont utilisés pour diverses constructions.
- Nicolas de Gady achète la tour de Montagny en 1827 à Jean Terrapon. Cet officier, entre deux longues périodes au service de la France, fut capitaine-général des milices fribourgeoises de 1804 à 1814. Louis XVIII, après la *Révolution de Juillet*, en 1830, le nomma baron en récompense de ses qualités de chef militaire. Le baron de Gady est mort en son château de Montagny-la-Ville en 1840. La fondation instituée en 1989 pour la sauvegarde de la tour de Montagny porte, en son souvenir, le nom de « Fondation général de Gady ».



Carte de 1578. Quelques villages portent des noms allemands.
C'est la plus ancienne carte où figure Noréaz. L'auteur est Thomas Schoepf.

Noréaz séparé de Montagny en 1817

En 1798, lorsqu'est fondée l'éphémère République helvétique sous tutelle française, Noréaz dépend du district de Payerne, dans le canton de Sarine et Broye. En 1803, sous le Régime de la Médiation donné par Napoléon Ier, Noréaz fait partie de l'arrondissement de Montagny. C'est en 1817 que l'histoire de Noréaz se sépare de celle de Montagny. Le village est rattaché au district de Fribourg comme Lentigny, Corserey et Ponthaux. Depuis 1848, Noréaz appartient au district de la Sarine.

La paroisse de Prez perd Ponthaux, puis Corserey

La paroisse de Prez est très ancienne, probablement antérieure à l'an 1000. On connaît les noms des curés depuis 1162. Le premier s'appelait Dom Cono de Saydor (Seedorf). Cono était le frère de Pierre, chevalier de Saydor, propriétaire de diverses terres dans la région. Il s'agit de la première famille noble connue à Seedorf.

Dans son dictionnaire, le Père Deillon prétend que la paroisse apparaît dans les documents en même temps que les premiers seigneurs de la contrée, les nobles de Pralette.

Initialement, la paroisse de Prez comprenait Noréaz, Corserey, Ponthaux et Nierlet. En 1877, Ponthaux se séparait pour devenir paroisse indépendante. En 1900, c'était au tour de Corserey de s'ériger en paroisse.



La chapelle de Noréaz en 1889

Un trésor moyennâgeux à la Fleur de Lys

C'était en septembre 1967. En creusant à la cave du restaurant, Nicolas Guisolan tombe sur un récipient en terre cuite qui s'effrite complètement. Stupéfaction ! Le vase contient de nombreuses pièces de monnaie. Averti, le syndic Léonard Corpataux avise aussitôt l'archéologue cantonale Hanni Schwab.

Les pièces, fortement oxydées, sont nettoyées. Apparaît alors un vrai trésor, représentatif des monnaies en circulation au Moyen Age. Les plus récentes ont été frappées en 1483. Le trésor a été enfoui à la fin du 15^e siècle, dans les premières années d'existence du bailliage de Montagny. Il peut s'agir du patrimoine d'un marchand, ou d'un militaire ayant participé à un pillage lors des guerres de Bourgogne...

Des 197 pièces trouvées, 193 sont en argent et 4 en or. Elles proviennent de régions fort diverses. Les pièces d'or sont un ducat de Venise et trois florins d'Utrecht. Quant aux pièces d'argent, elles ont des provenances fort diverses : Messine, Lecce, Spolète, Orange, Avignon, la Castille, le Tyrol, la Bourgogne, la France royale, Chambéry, Fribourg, Lausanne, Berne, Soleure, Zurich... La Savoie, à elle seule, est représentée par 129 pièces.

Ce trésor a fait l'objet d'une étude réalisée par Colin Martin (cf. bibliographie). Les personnes qui seraient intéressées par le « trésor de Noréaz » peuvent s'adresser au Service archéologique cantonal.

Le long rachat des redevances au siècle passé

En 1798, lorsque notre pays devient la République helvétique, celle-ci met fin - en principe - à tous les droits féodaux. En principe seulement, car il fallut plus d'un siècle pour libérer les terres de ces charges aussi désuètes que lourdes. En 1803, la décision de supprimer ces droits en les rachetant est renouvelée. Atermoiements, résistances, difficultés diverses barrent souvent le chemin du rachat. Celui-ci s'échelonna tout au long du 19^e siècle, et même au-delà. Avec une interruption entre 1814 et 1830, époque de la Restauration patricienne où les coutumes de l'Ancien Régime sont rétablies.

Le paysan de Noréaz possédait ses terres. Mais, vieil héritage du temps de la féodalité, il devait payer des espèces d'impôts, très souvent en nature. Les archives de l'Etat de Fribourg détiennent les documents où sont inscrites les charges qui grèvent les diverses terres des domaines fribourgeois. On peut consulter les plans - ancêtres de nos cadastres - où sont reportées les parcelles, avec des chiffres qui renvoient aux « Grosses ». Les Grosses sont des recueils très épais où sont écrits les actes officiels relatifs à chaque morceau de terre. Ainsi, pour Noréaz, dans la Grosse de Montagny de 1767, on découvre les dimensions des champs - en anciennes mesures, dont la seitorée qui valait une pose -, les noms du propriétaire et des propriétaires voisins, ainsi que les charges. Celles-ci sont dues notamment à Leurs Excellences de Fribourg, ou au curé, ou à une Confrérie religieuse. Dans la baronnie de Montagny, les droits des seigneurs passèrent à l'Etat en 1478. Et les baillis de Montagny contrôlaient la perception, organisée dans chaque village par un métral.

De biens nombreux droits et redevances

- L'**affouage** est un droit qui permet aux tenanciers, la plupart du temps des paysans, de ramasser le bois mort et les feuilles sèches pour les paillasses de leur lit, ou le bois utile à la réparation des maisons. Un sens plus récent d'affouage concerne le droit au bois. Les régents, jusque dans les années 1960, avaient droit à du bois pour le chauffage de l'appartement que leur fournissait la commune ; on appelait ce droit l'affouage. On dit aussi affocage.
- **La banalité** consiste en l'obligation de se servir du four et du moulin. Pour y cuire ou pour y moudre, il faut payer des droits, en nature le plus souvent, l'argent étant fort rare. Le four, comme le moulin, est banal. Ce mot signifie « qui appartient au seigneur ». Le pressoir, le taureau, le verrat peuvent être banaux. Successeurs des seigneurs, les baillis avaient les mêmes droits. En 1585, pour avoir droit à l'usage du four de Seedorf nouvellement construit, les utilisateurs doivent une coupe de froment et un chapon.
- Le **cens** (ou la cense) est dû par le tenancier au propriétaire du fief. C'est une espèce de concession perpétuelle. Le cens est fixe. C'est un impôt qui se paie au seigneur - puis à l'Etat par l'intermédiaire du bailli - en nature ou en argent. Tant qu'il paie le cens, le tenancier a un droit à vie sur son domaine. Il en est presque le propriétaire. Le cens peut être assimilé à un prix de location. Une propriété ainsi « louée » à long terme est dite **accensée**. Un acte d'accensement est un document prouvant qu'un bien a été accensé, c'est-à-dire loué, amodié. Ce droit se transmet à l'aîné ou au cadet de la famille.
- Les **charriages** et les **corvées** consistent en travaux dus au curé et/ou au seigneur, puis au bailli. Le curé ayant lui-même un domaine, les corvées consistent à lui faire ses labours, rentrer ses récoltes. Le domaine du curé compte souvent 40 arpents de 36 ares. Les corvées communales ont pris la relève jusque dans un passé récent.
- La **dîme** (on disait aussi le dîme en ancien français) consiste en un prélèvement annuel - un dixième, un peu plus ou un peu moins - sur les récoltes. La grande dîme porte sur le seigle, le froment, l'épautre, l'orge, l'avoine, les fèves, les pois, les poisettes, les lentilles. La petite dîme s'applique aux autres produits, dont le chanvre, le foin et la paille. La dîme, en général, est due au curé. Elle représente une partie de son salaire. Le curé la divisait en quatre parties, soit une pour lui, une pour le culte, une pour les pauvres, une pour l'évêque ou l'abbaye.
- Un **feu** est un foyer, une maisonnée. Un hameau de trois feux, de trois foyers.
- Le **focage** est une redevance en grains, chapons ou argent due au propriétaire du fief, pour l'usage de forêts et de pâturages qui lui appartiennent. Chaque feu qui en bénéficie doit payer cette imposition.
- Le **glandage** est le droit de ramasser les glands, ou, comme le paissonnage, le droit de faire paître les bestiaux sous les chênes.
- Le **libre parcours** concerne le bétail qui peut circuler et brouter partout, une fois les foins ou la moisson coupés, jusqu'aux labours d'automne. Les droits du tenancier sont alors en sommeil et les terres du village deviennent « vaines », ouvertes à tous ; le second « surpoil », ou regain, appartient à la communauté. A moins que le champ soit « clos ». Le libre-parcours est une espèce de communisme agraire qui prit fin après 1809.
- Le **lod** est une espèce de droit de mutation dû au seigneur, puis au bailli. Il se prélève lorsqu'il y a un échange ou une succession autre que directe.

- La **mainmorte** permet aux seigneurs de garder sur leurs terres des membres de la même famille. Les paysans qui sont au bénéfice de ces terres n'ont pas le droit d'en disposer par testament.
- Les **nascents**, ou dîme des nascents, concerne les animaux naissant dans un fief. Le curé en est aussi bénéficiaire. La dîme des nascents peut être payée en argent : un batz pour un poulain, un kreutzer pour un veau. Si elle se paie en nature, le curé doit entretenir les mâles...
- Les **novales** sont dues également aux curés. Elles se perçoivent sur les premières récoltes d'une terre nouvellement défrichée. Après trois ans, elles sont assimilées aux dîmes habituelles.
- Le **païssonage** est l'action de faire paître les bestiaux, spécialement les porcs, là où se trouvent des glands et des faines.
- Les **prémices**, en général perçues par les curés, sont des redevances en grains.
- La **taille** est un versement en argent exigé par le seigneur en diverses circonstances : lorsque le seigneur doit payer une rançon, quand son fils devient chevalier, lorsque sa fille aînée se marie, lorsqu'il veut faire un achat de terre ou partir en croisade.

Le décimable - le paysan qui doit la dîme - ne peut la plupart du temps régler en une seule fois le montant du rachat. Car celui-ci équivaut - en moyenne - à 20 fois la valeur de la dîme. **En 1833, une caisse cantonale de rachat est instituée.** Les paysans peuvent ainsi procéder au paiement par tranches. Ce qui est confirmé en 1844 par une loi cantonale qui généralise l'obligation de rachat, avec possibilité de le répartir en 34 annuités. A la même époque, les communiens - les bourgeois des communes - bénéficient en de nombreux endroits du canton du partage des terres appartenant à la commune, parcelles que l'on nommait les « communs ». Ces prés où pouvaient brouter tous les animaux du village sont ainsi rendus à la culture, explique un rapport du Conseil d'Etat établi dans les années 1830.

Au début du 20^e siècle - enfin ! - les dernières impositions moyenâgeuses disparaissent. Comme un train peut en cacher un autre, les redevances féodales laissèrent champ libre... aux impôts que nous connaissons tous !

A Noréaz, le 9 février 1852, une commission présidée par le syndic Charles Guisolan est désignée par l'assemblée communale pour le rachat des lods, des cens et de la dîme. Le prix fixé équivaut à la valeur de la dîme multipliée par 25, à payer en plusieurs acomptes. Trois ans plus tard, l'assemblée du 18 décembre 1855 est dite assemblée des décimables (redevables de la dîme). Jean Oberson, instituteur à Ursy, précédemment à Noréaz, agent des dîmes de 1840 à 1848, a mal géré le fonds de rachat. Il promet de rembourser progressivement le découvert de 1135 fr. Une commission formée du capitaine Charles Guisolan, de Antonin de Reynold et Albert Féguely a pour mission de suivre et de régler « l'affaire Oberson ». Tout le problème des rachats a été définitivement réglé à Noréaz dans la seconde moitié du 19^e siècle.

Monnaie, poids et mesures jusque vers 1850

Dans les procès-verbaux du conseil et des assemblées communales de Noréaz, on rencontre souvent le mot « batz ». Il s'agit d'une pièce de monnaie fribourgeoise. En vue d'unifier un système très compliqué - il y avait presque autant de monnaies et de mesures que de régions - une monnaie fédérale transitoire fut introduite entre 1800 et 1850. Le 14 novembre 1850, le Grand Conseil du canton de Fribourg ordonna qu'à partir du 1^{er} janvier 1851, tous les contrats et conventions devaient être stipulés en monnaie fédérale (notre monnaie actuelle en fr. et ct.).

Ce qui n'empêcha pas l'usage inofficiel des anciennes mesures pendant des décennies. Dans les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* de 1883, le Père Nicolas Raedlé donne des indications sur l'ancienne monnaie fribourgeoise.

Monnaie fribourgeoise avant l'unification

(avec valeurs approximatives en fr. fédéraux de 1850)

un écu-blanc à 30 batz : environ 4,50 fr. ; **un écu-bon** à 25 batz, soit 5 livres : 3,75 fr. ; **un écu-petit** à 20 batz : 3 fr. ; **une livre** : 0,75 fr. ; **un batz** à 4 sols ou kreutzers : 0,15 fr. ; **un sol ou kreutzer** à 2,5 rappes et 12 deniers : 0,04 fr. ; **un rappe** : entre 1 et 2 ct. **Denier et obole** ont des valeurs de moins d'un ct.

Que signifie « bon », dans écu-bon ? Il s'agit d'une monnaie qui a bon poids et bon aloi. L'expression *de bon aloi* - qui signifie aujourd'hui de bonne nature, de bon goût - signifiait de bonne mesure, avec un alliage conforme, non truqué.

Louis Grangier, dans *Glossaire fribourgeois*, Fribourg 1864, confirme : le bache, ou batz, vaut environ 15 ct. Le bache vaut 4 cruches, ou kreutzers. Le cruche vaut deux rappes et demie. Ce qui correspond aux valeurs (arrondies) indiquées ci-dessus.

On rencontre dans le testament de Joseph-Nicolas Morat, de Lentigny - document qui est à l'origine de la Rente Morat qui concerne aussi Noréaz - le terme de *mirliton* ou de *louis mirliton*. Il s'agit d'une pièce d'or valant 128 batz, soit environ 20 fr.

Les anciennes mesures ; les salaires

Le concordat fédéral sur les mesures date de 1835. La loi fribourgeoise sur les poids et mesures a été édictée en 1857. Ce qui n'empêcha pas nos gens de continuer à utiliser encore durant quelques décennies les anciennes mesures. Par exemple, le 28 octobre 1878, le Conseil communal de Noréaz commande pour le fourneau de l'appartement de l'école au maréchal Polycarpe Mollard un crampon de 2 pieds de long, 8 crampons de trois pouces, 6 crampons de 1 pied, un couvert de 12 pouces carrés avec l'empoigne de 1,5 ligne d'épaisseur.

En 1826, Nicolas Chappuis (cf. bibliographie), apporte d'utiles renseignements sur nos anciennes mesures. Rappelons que celles-ci différaient selon les régions. Les mesures de Fribourg n'étaient pas les mêmes qu'à Bulle, ou à Châtel, Estavayer, Gruyères, Montagny, Morat, Romont ou Rue...

Mesures de longueur

La toise est divisée en 10 pieds, le pied en 12 pouces, le pouce en 12 lignes.

Si le pouce mesure 2,5 cm, la longueur du pied est donc de 30 cm, celle de la toise de 3 m. Quant à la ligne, elle mesure 2,0834 mm.

L'aune de Montagny a 3 pieds 7 pouces 2 lignes, soit 518 lignes, soit un peu plus de 1,07 m. L'aune de Gruyères mesure 1,23 m.

Mesures de surface

L'unité est tantôt la toise carrée (100 pieds carrés, une perche), soit 9 m², tantôt le pied carré (144 pouces carrés), soit 9 dm². Il y a deux sortes de poses, la grande et la petite. La grande est de 500 toises carrées ou 50 000 pieds carrés, soit 4 500 m², et la petite, qui correspond à la pose fribourgeoise actuelle, mesure 40 000 pieds carrés, soit 3 600 m². Une seitorée vaut une pose. Dans le bailliage de Montagny, un bichet de terrain équivalait à un huitième d'une grande pose de 4 500 m², soit 562,5 m²

Mesures de capacité

La toise cube et le pied cube sont utilisés pour mesurer les tas de bois, de terre, de pierres. La toise cube a un volume de 27 m³ et le pied cube de 0,027 m³. Le tas de bois, aussi appelé toise, doit avoir les dimensions suivantes : 5 pieds X 5 X 3 = 75 pieds cubes, ou 2,025 m³.. Comme ces mesures diffèrent d'une région à une autre, il s'agit là d'une mesure moyenne. (La toise vaudoise, avec 125 pieds cubes, se rapproche davantage du moule actuel de 3 m³.) Les mesures qui servent à mesurer les grains sont le muid, le sac, le bichet, le quarteron et l'émine.

Un quarteron de Montagny a 547 pouces cubes. soit environ 8,5 litres. Un bichet vaut 2 quarterons, soit environ 17 litres. Un sac correspond à 8 bichets, soit 136 litres. Le muid de Montagny correspond à 3 ou 4 sacs, suivant le côté de la Broye où l'on se trouve...

Mesures pour les liquides

Ce sont, à Montagny, le char, la brante, le pot, la chopine. Le char contient 16 brantes, la brante 25 pots, le pot 4 chopines. Le char contient donc 400 pots. Le pot contient 84,2 pouces cubes, soit 1,3 litre (environ).

Les poids

Les poids sont le quintal, la livre, l'once, le loth (en certaines régions), le gros, le denier, le grain.

A Montagny, le quintal fait 100 livres. La livre, poids de marc ou eau de ruisseau, vaut 500 g actuels. Elle correspond à 16 onces. L'once - 31,25 g - se divise en 8 gros, le gros en 3 deniers, le denier en 24 grains.

Les salaires en 1850 (par jour)

Métallurgie : 2 fr. ; construction : 2 fr. ; alimentation : 1,10 fr. ; textile : 2,55 fr. ; cuir : 3,20 fr. Le salaire annuel moyen d'un domestique, à la fin du 19^e siècle, était de 30 « pièces », soit 150 fr. par an, payés le jour de Noël après dîner. Une « pièce », c'est 5 fr.

Quelques prix en 1850

un kg de pain mi-blanc : 32 ct. ; un kg de pommes-de-terre : 7 ct. ; un litre de lait : 8,5 ct. ; un kg de beurre : 1,33 fr. ; un kg de bœuf : 61 ct. ; un kg de café : 1,50 fr. ; un œuf : 3,5 ct. ; un litre de vin : 1,50 fr. ; une paire de chaussures : 6,40 fr. ; une paire de bas : 55 ct. ; une chemise : 2,75 fr. ; une robe : 5 fr.

Jacques Morel : Bienheureux Père Apollinaire Morel

Un saint est né dans la commune de Noréaz. Ou plutôt un Bienheureux, représenté sur un vitrail de Yoki à l'église de Noréaz. C'est le Père Apollinaire Morel, béatifié à Rome par le pape Pie XI le 17 octobre 1926. Il est l'un des 191 martyrs massacrés à Paris en 1792, l'une des années sanglantes qui ont marqué la Révolution française. Le capucin fribourgeois figure parmi les 113 prêtres et évêques mis à mort par « la bande à Maillard » le 2 septembre 1792. Une brève incursion historique pour situer ce massacre. Qui était cette « bande à Maillard » ? Une troupe de sans-culottes. Un terme qui peut prêter à confusion. La culotte est un pantalon court, resserré aux genoux, porté par les partisans du roi. Les révolutionnaires patriotes, pour se distinguer des royalistes, portent un pantalon de bure. Comme ils n'ont pas la culotte officielle, on les nomme les sans-culottes. Ils sont coiffés du bonnet rouge phrygien présent sur le vitrail de Yoki. Cette coiffure est le symbole des esclaves affranchis de la Rome antique. Pourquoi la « bande à Maillard » s'est-elle livrée à ce massacre du 2 septembre 1792 ? Le peuple, sans droits avant la Révolution de 1789, considère la noblesse et le clergé, souvent riches propriétaires qui détiennent tous les pouvoirs, comme ses principaux ennemis. Or, le peuple s'est emparé du pouvoir. Les nobles vont s'en aller en grand nombre à l'étranger. (L'un d'eux, Jacques-François-Rodolphe, baron du Tilliet, natif de Valognes, en Normandie, est reçu habitant perpétuel de Noréaz le 2 juin 1794.) La Constituante - la nouvelle Assemblée nationale française mise en place en 1789, année où a éclaté la Révolution - vote la Constitution civile du clergé qui sépare l'Eglise de France de Rome. Les prêtres qui l'acceptent sont les *jureurs* et, les autres, les *réfractaires*. (Le canton de Fribourg accueillera un grand nombre de ces prêtres réfractaires restés fidèles à Rome.) Le Père Apollinaire et tous ses compagnons martyrs ont refusé le serment à la Constitution civile. Les sans-culottes les feront payer de leur vie cette fidélité. Avec une rare violence.

La famille Morel



Venons-en au Père Apollinaire et à sa famille. Le grand-père Morel, Antoine-Joseph, est sellier et paysan à Vuisternens-en-Ogoz. Il est originaire de Posat. Il a quatre fils et deux filles. Jean-Baptiste, son troisième fils, est le père du futur Père Apollinaire. Jean-Baptiste est un drôle de bonhomme. En 1731, à la suite d'une bagarre où il a blessé d'un coup de couteau un certain Pierre Pittet de Villars-d'Avry, il part à l'étranger pour cinq ans. A son retour, après avoir payé une dette contractée à Lyon, il épouse Marie-Elisabeth Maître, de Prez-vers-Noréaz. Elle est la fille du « chirurgien » de Prez Jean-Jacques Maître. Un homme hors du commun que ce Jean-Jacques ! Il a pratiqué les métiers les plus divers : tenancier de *La Cigogne* à Prez, maître d'école dans ce village, commerçant, tisserand et, enfin, chirurgien. Sa fille Marie-Elisabeth, sage-femme, épouse donc Jean-Baptiste Morel. Le mariage est célébré à Prez, par le curé-doyen François-Joseph Hirt, le 27 janvier 1737.

Le nouveau ménage trouve une situation au château de Seedorf grâce au propriétaire, Nicolas Féguely, qui est le parrain de Marie-Elisabeth. Il ne s'agit pas encore du château actuel, construit quelques années plus tard, en 1769. Les Morel habitent une maison aujourd'hui

disparue. L'abbé Jean Bovet, curé-doyen de Prez, assurait que la demeure des Morel s'élevait près du chemin qui mène au château, à l'endroit où est implantée une croix. Cette croix a été déplacée dans un passé récent. Le deuxième enfant de Jean-Baptiste et de Marie-Elisabeth est Jacques, le futur capucin. Il fut baptisé à Prez le 12 juin 1739. En 1740, alors que Marie-Elisabeth est de nouveau enceinte, son mari est repris par le démon de l'aventure. Il plante là sa famille et s'en va à l'étranger. Personne n'entendra plus parler de lui. Le Père Apollinaire n'aura donc pas connu son père. Marie-Elisabeth va élever seule ses trois enfants. A l'âge de cinq ans déjà, le 25 mai 1744, Jacques est confirmé à Prez par Mgr Claude-Antoine Duding. Trois ans plus tard, son oncle - le plus jeune frère de Jean-Baptiste le fugitif - est nommé vicaire à Prez. Il s'appelle François-Joseph Morel et sera le mentor de Jacques. C'est lui qui prépara Jacques à son entrée au collège St-Michel. Il exercera plus tard son ministère en qualité de curé de Belfaux, de 1758 à 1774.

En 1750, Marie-Elisabeth est nommée sage-femme à Fribourg. Ses trois enfants restent encore un certain temps dans la paroisse de Prez. Ainsi, le vicaire peut poursuivre la préparation de son neveu à ses études. En 1755, Jacques entre au collège. Jacques Morel - écrit le Père Maurice Stalder, premier biographe et contemporain du Père Apollinaire - surpassa tous ses condisciples par sa bonne conduite autant que par son application et sa science.

Ministère et professorat en Suisse

A la fin de ses études, Jacques veut devenir capucin. Il y a bien longtemps qu'il connaît et admire cet Ordre religieux. Son oncle, le curé de Belfaux, lui paie le voyage et la dot requise lorsqu'il s'en va à Zoug pour son noviciat. Le 26 septembre 1763 est le jour de sa Profession solennelle. Jacques devient Frère Apollinaire. Il sera *Frère cleric* dans divers couvents de Suisse. Le 22 septembre 1764, il est ordonné prêtre à la chapelle de Russy, village où Mgr de Montenach, évêque du diocèse, a sa résidence d'été. En 1765, le jeune capucin s'en va à Lucerne pour ses études théologiques qui dureront quatre ans.

Dès 1769, le Père Apollinaire entre dans le ministère. On le retrouve pour de brèves périodes à Sion, à Porrentruy, à Bulle, à Romont. Ses qualités intellectuelles attirent l'attention de ses supérieurs, qui l'appellent au couvent de Fribourg pour enseigner la théologie aux jeunes religieux. Il sera professeur de 1774 à 1780. Il reprend ensuite son ministère en qualité de vicaire - remplaçant du supérieur, que les capucins appellent « gardien » - à Sion, puis à Bulle. Le bailli de Bulle Uffleger - Bulle est un bailliage fribourgeois depuis 1537 - connaissant la renommée du Père Apollinaire, demande qu'il soit le précepteur de ses enfants.

Le pays de Fribourg, en cette année 1781, est en pleine révolution antigouvernementale fomentée par le Gruérien Nicolas Chenaux. Le peuple désapprouve cette présence d'un capucin auprès des enfants de celui qui représente le gouvernement. Le Père Apollinaire, qui vit péniblement ces tensions, demande son déplacement. Il s'en va dans le canton d'Uri, au couvent d'Altdorf, puis à Stans où il est nommé professeur et directeur de l'école latine qu'héberge le couvent. Il rencontre de grandes difficultés car, à cette époque, l'Eglise catholique est en butte à l'animadversion des partisans de la nouvelle philosophie des *Lumières* et des josphistes - du nom de l'empereur Joseph II - qui rejettent tout ce qui vient de Rome. Le Père Apollinaire est discuté, attaqué, victime de calomnies... Il demande son déplacement et gagne le couvent de Lucerne. On est en 1788.

Les dernières années à Paris

La même année 1788, obéissant à ses supérieurs, il s'en va à Paris, au couvent du Marais. La vie parisienne n'est pas facile en cette veille de la Révolution française. Les philosophes des *Lumières* ont contribué à l'effritement de la soumission inconditionnelle à toute autorité, le peuple a faim, la révolte gronde contre la noblesse et le clergé. En mars 1790, le Père Apollinaire devient vicaire à l'église de Saint-Sulpice, avec la charge de la « colonie » allemande qui compte 5 000 personnes. Il est en plus aumônier de prison. Pas pour longtemps. La Révolution ferme les couvents, exige des prêtres le serment de soumission à la nouvelle constitution civile. Avec le clergé de Saint-Sulpice, le Père Apollinaire signe un document dans lequel sont émises les plus expresses réserves. Il n'est pas un « jureur ». Obligé de quitter sa bure de capucin, il poursuit son ministère en civil, dans l'ombre. Il n'a plus de doute sur sa mort prochaine, comme en témoignent les lettres envoyées en Suisse. Le 14 août 1792, il est arrêté alors qu'il se trouve au chevet d'un mourant. Il rejoint d'autres prêtres et évêques réfractaires dans la nef de l'église des Carmes, qui sert de prison. Ils seront bientôt 160 prisonniers. Le Père Apollinaire est exemplaire de piété et de dévouement envers ses confrères. Le 2 septembre, la « bande à Maillard » se rue sur les prisonniers. Après une première tuerie, Maillard arrivé lui-même sur les lieux organise un simulacre de jugement. Il pose une question : Avez-vous prêté le serment ? La réponse négative est suivie de la mise à mort de tous ceux qui ont échappé jusque là. L'auteur de la biographie du Père Apollinaire écrit : *Le martyr est happé, percé, écharpé, tailladé, jeté pantelant au bas des marches, achevé à coups de bottes ou de bûches et roulé jusqu'au tas de cadavres qui s'amoncellent sous un grand arbre.*

Autre massacre à Paris en ces mois d'août et septembre 1792. Celui de 786 soldats de la Garde suisse au palais des Tuileries. Il eut lieu le 10 août. Le 2 septembre, jour de la mort du Père Apollinaire, deux cents autres gardes suisses furent massacrés. Le Lion de Lucerne rappelle leur mémoire.

L'église de Noréaz n'est pas le seul sanctuaire où soit évoquée la mémoire du Père Apollinaire. La chapelle de Posat, son lieu d'origine, comme le couvent des capucins de Fribourg abritent des tableaux qui représentent le martyr fribourgeois.

Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

Les pèlerins d'autrefois et d'aujourd'hui

L'image du pèlerin, du marcheur inlassable en quête du sacré, fait partie de notre mémoire collective : elle est le symbole de notre destinée humaine, écrit Gérard Bourgarel dans l'introduction de la brochure que Pro Fribourg a consacrée à ces chemins mémorables. Dès le 9^e siècle de notre ère, avec la découverte légendaire du tombeau de l'apôtre Jacques en Galice, c'est par centaines de milliers que les pèlerins prirent annuellement le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. La Galice, située au nord-ouest de l'Espagne, se trouvait alors « au bout de l'univers occidental ». Les routes de Saint-Jacques-de-Compostelle forment un dense réseau d'est en ouest jusqu'à cette « finis terrae » où, au point extrême de leur périple, les voyageurs ramassaient sur le rivage ces coquilles qui devinrent le signe de leur errance.

A notre époque de nouveau - le tombeau de Saint Jacques a été redécouvert en 1879 -des millions de pèlerins se rendent chaque année à Saint-Jacques-de-Compostelle, par tous les moyens de transport, et même à pied !

Les pèlerins appelés *jacquets* affluent de tout l'Occident dès la première moitié du 12^e siècle. Dès les 14^e et 15^e siècles, les critiques se multiplient contre les pèlerinages, accusés d'être inutiles et peu favorables à l'intériorisation du sentiment religieux. Au 16^e siècle, les réformateurs ont rejeté le culte des reliques et les pèlerinages. Au 17^e siècle, les rois de France multiplient les mesures de contrôle. Le pèlerinage de Compostelle retrouve plus tard une certaine popularité, avant de connaître le déclin au milieu du 18^e siècle. C'est à partir de 1945 qu'un nouvel intérêt des fidèles se manifeste pour Saint-Jacques-de-Compostelle, notamment avec la résurgence du jubilé ou « année sainte » organisée depuis le 11^e siècle chaque fois que le 25 juillet, fête du saint apôtre Jacques, tombe un dimanche. En 1999, dernière année sainte du deuxième millénaire, Compostelle et ses chemins ont connu un regain d'intérêt.

Les chemins de Saint-Jacques dans la région de Noréaz

Des jacquets s'en allant vers la Galice sont aussi passés dans notre région. Les itinéraires qu'ils empruntaient ont fait l'objet de recherches sérieuses. Voici le « chemin » qui nous intéresse :

Peu avant Cormanon, les routes de Payerne par Noréaz et de Romont se séparaient. La première traversait le crêt boisé de Moncor à Villars-sur-Glâne. De chaque côté du chemin historique, le coteau est truffé de tracés creux hors d'usage, au profil très net, principalement en V. Ce sont les premiers vestiges de l'ancienne route, conservés grâce à la forêt.

De Nonan - commune de Corminbœuf - l'ancien tracé se poursuivait vers l'ouest en direction de Noréaz par Courtaney. Dans le bois de Verdilloud, la route présente encore d'intéressants vestiges d'empierrement : les boulets ronds rappellent son ancienne importance. Cette route fut utilisée jusqu'au début du 20^e siècle. Au sud-ouest du domaine de Courtaney, à La Sonnaz, le chemin opère un virage devant un groupe de maisons. Peu avant, en retrait, une haie d'arbres de 200 m de long occupant une dépression reprise par un minuscule cours d'eau retient l'attention. Il s'agit du tracé routier que - chose rarissime - l'ancien plan cadastral de 1827 restitue comme « vestiges de l'ancienne grand-route de Payerne », tout à côté du tracé alors nouveau pour l'époque. Un talus marque et prolonge encore le tracé du vieux chemin.

Plus loin, le trajet domine le lac de Seedorf et passe devant le château. A Noréaz, au centre du



village, se trouve une croix routière de bois. Elle marque l'emplacement de la chapelle consacrée à saint Jacques le Majeur, démolie lorsque fut construite la nouvelle église. De Noréaz à la forêt de Berley, l'itinéraire suit un très beau chemin empierré, appelé en 1767 « Grand Chemin de Fribourg ». Il serpente dans une campagne bien préservée. Cette vieille route devient, dès son entrée en forêt, un réseau de chemins creux hors d'usage et en partie victimes

d'atteintes récentes comme le comblement partiel à l'aide d'un trax. Le reste du chemin en

forêt montrait encore récemment un empiérement de type traditionnel. Alors qu'il figure comme voie de communication historique (IVS) dans le plan de zone, il a été entièrement asphalté.

Au sortir du bois de Berley, la vue embrasse le charmant vallon des Arbognes et la tour ruinée de Montagny. Autrefois, les eaux de la rivière actionnaient toute une série de « mécaniques ». Une halle aux grains y était signalée en 1676.

Passant par Cousset, l'ancienne jonction se faisait à Tours. Via Corcelles, les pèlerins gagnaient Payerne, puis l'église de Curtilles, puis Lausanne, Genève, Le Puy. Et les étapes se multipliaient... jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle.

A Avry-sur-Matran, le 17 juin 2000, a été inauguré un oratoire sur l'ancien chemin de Saint-Jacques. C'est un bloc de tuf, avec une statue de saint Jacques le Majeur créée par Bernard Morel, ancien professeur de dessin à l'École normale, domicilié à Lossy. L'initiateur de cet oratoire est Jacques-Edouard Meyer, d'Avry, un fervent des chemins que suivaient les pèlerins d'autrefois jusqu'en Galice espagnole.

La fondation Morat

En 1768, trente années avant la fin du bailliage de Montagny, fut ouvert un testament dont une clause porte encore des fruits aujourd'hui. En 2000, deux apprentis de Noréaz arrivés au terme de leur apprentissage ont reçu de la fondation Morat un cadeau de 100 fr. Ils étaient une quinzaine de titulaires de CFC - jeunes gens ou jeunes filles - à avoir présenté une demande. Les intérêts du fonds Morat, gérés par la Justice de paix de Dompierre, sont répartis entre les apprentis domiciliés dans l'une des communes qui formaient le bailliage de Montagny. Mais, vieux privilège, il faut être bourgeois de cette commune pour toucher la prébende...

Joseph-Nicolas Morat

Revenons au personnage à l'origine de la fondation. Il s'appelle Joseph-Nicolas Morat, né à Lentigny en 1694. Sa famille compte divers notables, notaires ou prêtres. Un Morat de Lentigny devint Abbé d'Hauterive en 1703 et un autre directeur du séminaire auvergnat de Thiers. Le père de Joseph-Nicolas était vice-bailli de Montagny et châtelain de Middel. Après ses études chez les Jésuites, au collège St-Michel de Fribourg, Joseph-Nicolas devient curial du bailliage de Montagny en 1716. Le curial assiste le juge en qualité de greffier. C'est l'actuelle Maison de Ville de Montagny-les-Monts qui servait de Maison de Justice au bailli. A part cette fonction de curial, Morat exerce la profession de notaire officiel du bailliage. C'est lui qui stipule tous les actes exigeant la présence d'un notaire.

Le testament

Joseph-Nicolas Morat meurt en 1768. Il est âgé de 74 ans. Avant de mourir, il a pris soin de rédiger un long testament, très détaillé. Le paupérisme, à l'époque, est largement répandu. Aussi Morat pense-t-il aux pauvres. Les curés responsables des villages de Dompierre, Domdidier, des deux Montagny, de Russy, Chandon, Noréaz et Mannens reçoivent 120 écus à répartir aux nécessiteux. Les pauvres et les « imbéciles » de Lentigny ont droit à 50 écus. Il lègue diverses sommes en mirlitons (pièces d'or) ou en écus à ses amis, filleuls, parents, prêtres, servante... Quant à ses biens, Morat ordonne qu'ils soient vendus et que le montant des ventes soit placé, sous contrôle du bailli de Montagny. La rente sera distribuée

annuellement et à perpétuité aux *pauvres enfants du bailliage de Montagny pour apprendre des métiers*.

Jacques Morat, le frère du donateur - qui est directeur d'un séminaire en Auvergne - ne reconnaît pas la validité du testament. Son représentant, M. Paris, châtelain d'Estavayer-le-Gibloux, est chargé d'en demander la nullité. Discussions, nomination d'une commission, interventions du gouvernement patricien de Fribourg et démarches diverses aboutissent finalement à un arrangement. Les héritiers spoliés pourront bénéficier des intérêts du capital provenant de la vente des biens.

1786 : les premières rentes

Le dernier usufruitier meurt en 1786. Dès cette date, les apprentis sont les bénéficiaires de la « rente Morat ». Un règlement établi en 1788 fixe leurs droits. Un apprenti charpentier reçoit 1 louis, un maréchal ferrant 2 louis, une tisserande 1 louis, un taupier 1 louis, un cordonnier 2 louis, une fileuse de laine un demi-louis, un menuisier 2 louis... Des exceptions ont été faites pour des professions autres que manuelles. Un apprenti vétérinaire a reçu 4 louis, des apprentis régents d'école ont bénéficié de 6 écus neufs. Un rhabilleur, à condition qu'il fasse bénéficier le bailliage de son art, s'est vu attribuer un demi-louis.

En 1798, à cause du remaniement territorial engendré par la République helvétique, Montagny fait partie du district de Payerne. Le capital Morat est alors réparti entre les communes de l'ancien bailliage. Pendant 12 ans, l'attribution des intérêts aux apprentis se fait par les communes. On revient ensuite à l'usage pratiqué avant la Révolution. L'administration, primitivement confiée au tribunal du bailliage de Montagny, est présidée aujourd'hui par le Juge de paix du Cercle de Dompierre. Il n'est plus nécessaire aux apprentis d'aujourd'hui de fournir un certificat de bonnes mœurs et de pauvreté... Si le subsidie, comme par le passé, est toujours délivré à la fin de l'apprentissage, il est devenu obsolète d'appliquer les conditions des temps passés. Les métiers ne sont plus les mêmes et la misère d'autrefois a heureusement presque disparu. Bien des professions énumérées dans le règlement de la Rente Morat n'existent plus à Noréaz et dans les villages de l'ancien bailliage. Les métiers de cordier, tisserand, taupier, tresseuse de paille ou tonnelier sont en effet entrés dans l'histoire.

Un exemple de demande de subventions d'apprentissage, en 1887, émanant du Conseil communal de Noréaz en faveur des apprentis de la commune. Les apprentis proposés sont : Philippe Berger, charpentier, Marie Chardonnens, tresseuse de paille, Françoise Layaz, couturière, Joséphine Pythoud, tresseuse de paille, Isidore Sauterel, maréchal.

Seedorf, une situation privilégiée

Seedorf, à l'écart des grand-routes, jouit d'une situation que l'on peut qualifier d'exceptionnelle. Un petit lac idyllique, un château cossu avec des dépendances aux lignes sobres, trois fermes dont l'une coiffe la colline escarpée de Piamont, une ancienne laiterie... L'exposition dont bénéficie Seedorf a même permis la culture de la vigne. Seul témoignage encore vivant, un châtaignier. Me promenant il y a quelques années au-dessus de Seedorf avec le Père Aloys Schmid, botaniste renommé, celui-ci me montra un magnifique châtaignier. « Voilà un témoin qui nous indique que l'endroit fut autrefois planté de vigne », me fit-il remarquer. Pourquoi ? On utilisait le bois de châtaignier - imputrescible - autant pour confectionner des tuteurs de ceps que des tonneaux. Un acte très ancien - il date de 1399 -

mentionne que sur la hauteur dominant le lac de Seedorf, un lieu-dit portait le nom de « Reschettaz vers Vigniolles ».

L'avis du Cercle ornithologique de Fribourg

Le Tichodrome, édité par le cercle ornithologique de Fribourg, publie dans le No 4 d'avril 1995 la note qui suit au sujet du lac de Seedorf et de la Goillette :

Le lac de Seedorf figure à l'Inventaire des bas-marais d'importance nationale. Il est entouré de terres agricoles et bordé au sud par une petite forêt. Un plus petit plan d'eau appelé la Goillette, est situé 600 m plus à l'ouest. Le lac de Seedorf était surtout connu pour l'hivernage des oies cendrées, mais d'autres oiseaux de passage s'y arrêtent volontiers : le héron bihoreau, la cigogne blanche, le grand cormoran, etc. En tout, 136 espèces ont été dénombrées, dont 85 nicheuses.

Michel Beaud, se basant sur diverses études, établit la liste des oiseaux observés au lac de Seedorf et à la Goillette. Bornons-nous à citer les oiseaux dont la présence est considérée comme certaine : le grèbe castagneux, le grèbe huppé, le héron cendré, le canard colvert, le milan noir, la buse variable, le faucon crécerelle, la perdrix grise, la caille des blés, la poule d'eau, la foulque macroule, le pigeon ramier, la chouette effraie, le hibou moyen-duc, le pic épeiche, l'alouette des champs, l'hirondelle de cheminée, l'hirondelle de fenêtre, la bergeronnette grise, le troglodyte mignon, le rouge-gorge familier, le rouge-queue noir, le traquet tairier, le merle noir, la grive litorne, la grive musicienne, la rousserolle effarvate, la rousserolle turdoïde, la fauvette grisette, la fauvette à tête noire, le pouillot véloce, le roitelet huppé, le roitelet triple-bandeau, la mésange bleue, la mésange charbonnière, la sittelle torchepot, le grimpeur des jardins, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, le moineau domestique, le moineau friquet, le pinson des arbres, le verdier d'Europe, le bruant jaune, le bruant des roseaux, le bruant proyer



Ancienne vue de Seedorf

Pourquoi un nom allemand en terre romande ?

Etonnant, ce nom de Seedorf en pleine terre romande et anciennement savoyarde ! Pourquoi donc le nom de Saidor - ou Saidors, ou Seidor que l'on trouve encore à la fin du XVII^e siècle - a-t-il été alémanisé ? Des patriciens de Fribourg habitaient l'endroit. On peut leur attribuer la germanisation de Seidor. N'oublions pas que l'allemand a été la langue officielle du canton de Fribourg de 1483, deux ans après l'entrée dans la Confédération, jusqu'en 1798, sans d'ailleurs être imposée aux administrés francophones de la campagne. A la fin du 18^e siècle, la présence de nombreux Français émigrés, comme la tutelle de la France sur l'éphémère République helvétique ont contribué à la prédominance du français dès 1798. Revenu au pouvoir entre 1815 et 1830 au temps de la Restauration, le patriciat s'empessa de rendre à l'allemand sa supériorité officielle. Dès 1830, le français, langue des deux tiers du canton de Fribourg, retrouve ses droits. La germanisation des noms de familles et de villages - qui date des périodes où l'allemand prédominait - est bien connue. En ville, certaines familles germanisent leur nom : citons les Bourquinet qui deviennent Bourgknecht, les Cugnet - de Weck ; les Dupasquier - Vonderweid ; les Monney - Müller ; les Théraulaz - Thürler... Sur d'anciennes cartes de géographie, on trouve Lentenach pour Lentigny, Favernach pour Farvagny, etc. Seidor est devenu Seedorf... et il l'est resté.

M. Müller, rédacteur au *Glossaire des patois de la Suisse romande* et spécialiste des lieux-dits, assure que Seedorf n'a étymologiquement absolument rien à voir avec Seidor. Seidor serait d'origine gauloise. Le spécialiste fribourgeois Paul Aebischer (voir bibliographie) prétend que le nom de famille Seydoux serait la forme patoise de Seidor. Aebischer ajoute que le toponyme Seedorf a été alémanisé à une époque récente. En patois, Seedorf se dit *chêdouâ* (à se prononce comme dans fort.) Une traduction probablement de Saidor.

Le lac de Seedorf

Depuis que Yoki en a découvert les charmes - le peintre et verrier fribourgeois a son atelier dans les parages - le lac de Seedorf a été admiré dans de nombreuses expositions. L'artiste l'a présenté, avec le talent qu'on lui connaît, dans un large éventail d'huiles, d'aquarelles, de lithographies ou de sérigraphies...

Beaucoup s'étonnent que ce lac minuscule, entouré d'une flore et d'une faune protégés, soit une propriété privée. Le fait n'est pas récent. Le dictionnaire de Kuenlin indique que le propriétaire y a seul le droit de pêcher, et de chasser dans ses abords, en vertu d'un acte d'accensement. En 1498, le lac a été loué à Nicolas de Praroman et à deux particuliers, à condition que tout le poisson soit vendu à Fribourg. Un document, daté du 10 avril 1586, prouve que Jost Féveli - chevalier du Saint-Sépulcre, ancien avoyer d'Estavayer, capitaine de la garnison suisse à Metz - a payé 300 florins pour jouir du lac et qu'il est redevable d'une location annuelle de trois florins. (L'orthographe du nom de famille Féguely varie au cours des siècles : Voeguily, Féveli, Féguely...) Le bailli de Montagny peut néanmoins y prendre du poisson. Jusqu'à nos jours, le lac a changé de propriétaire en même temps que le domaine principal de Seedorf.

Une ombre au tableau idyllique du lac de Seedorf. Dans la région circulent des rumeurs aussi diverses que peu fondées sur sa profondeur, ses « tourbillons » qui seraient à l'origine d'accidents graves. Enfant, j'ai entendu la légende de cet attelage qui se serait avancé sur le lac gelé. Il aurait été précipité à jamais dans un abysse... Mais un fait est authentique. Le 19 juin 1821, Pierre Aeby et Denis Villard, élèves du collège St-Michel, se sont noyés dans le lac

sous les yeux de leurs condisciples et de leur maître. Ils essayaient de canoter dans une barque en mauvais état. Leurs corps ne furent retrouvés que trois jours plus tard.

Pourquoi un chalet de week-end et un petit édifice à proximité du lac ? Yoki, et pour cause !, les ignore dans ses peintures. Le chalet a été construit par un propriétaire du lac. Quant au petit édifice situé à proximité, il abrite une station de pompage. C'est le point de départ de conduites souterraines qui amènent l'eau destinée au refroidissement des énormes réservoirs situés entre Grolley et Léchelles.

L'assainissement du lac de Seedorf - où entre le Palon qui ressort sous le nom de Sonnaz - est décrit dans le chapitre réservé aux tourbières.



Le lac de Seedorf en automne

Le château

Les seigneurs de Saydor (Seedorf) sont déjà signalés en 1156 dans le Livre des donations de l'abbaye d'Hauterive. Pierre de Saydor fut l'un des bienfaiteurs de cette abbaye. Très tôt, le hameau est incorporé à la seigneurie de Montagny. Plusieurs maisons de maître ou châteaux se sont vraisemblablement succédé à Seedorf dès le 12^e siècle. On sait que le château a été incendié en 1448 durant la guerre livrée par Fribourg aux Bernois et aux Savoyards (cf. chapitre sur la seigneurie et bailliage de Montagny). Le dictionnaire du Père Dellion signale que, en 1584, Josse Fégely possède au centre de Seedorf « un châtelet muré de toute part ». Au-dessus du château, des vestiges d'une fortification ainsi que de petites boucles de ceinture et des pointes de flèches en fer datant du Moyen Age ont été découverts en 1978.

La famille de Féguely-Seedorf, dès le 16^e siècle et jusqu'en 1752 - date de l'extinction de cette branche de la famille Féguely - détient de vastes possessions dans la région de Prez et Seedorf. Nicolas Vonderweid, de Seedorf, neveu et héritier de Antoine-Joseph de Féguely,

décide de reconstruire le château, dans un style inspiré du grand architecte français Mansard. C'est la bâtisse actuelle, terminée en 1769. A cette époque, Nicolas Vonderweid est bailli de Saint-Aubin et il fait partie de l'une des 67 familles patriciennes qui détiennent tous les pouvoirs dans le canton de Fribourg avant 1798. La famille Vonderweid de Seedorf - dite « Vonderweid noirs » - s'est éteinte en 1812, à la mort de Nicolas Vonderweid, lieutenant-colonel au service de la France. Il succomba à ses blessures au passage de la Bérézina, lors de la déroute de la *Grande Armée* napoléonienne. Autres familles nobles ou aristocratiques dont on relève les propriétés dans les anciens plans ou registres du 18^e siècle : la famille Duding - patricienne dès 1783 -, qui donna deux évêques au diocèse et qui possédait le domaine de Courtaney et son château ; les familles de Montenach et Griset de Forel. La famille Féguely, qui joua un rôle de premier plan dans la région, a des descendants en Australie.



Le château de Seedorf avec ses annexes
 Voir le site www.swisscastles.ch/Fribourg/seedorf.html; texte de JMB

Le grand domaine de Seedorf

Les propriétaires successifs du château possèdent aussi « le grand domaine de Seedorf ». Les trois domaines actuels n'en formaient qu'un jusqu'en 1900. Les héritiers du dernier Vonderweid ont vendu la vaste propriété à Nicolas Roland de Robatel. Celui-ci ayant élu domicile à La Haye, le grand domaine comprenant château, terres, forêts et lac est mis en vente en 1816. L'acheteur est le comte et baron Ladislas de Diesbach de Belleroche. Né à Arras en 1747 et décédé à St-Germain-en-Laye en 1822, le premier de Diesbach propriétaire de Seedorf a mené une brillante carrière au service de la France. Colonel-propriétaire du régiment de Diesbach de 1785 à 1792, il est lieutenant-général en 1816. A Fribourg, il a fait

partie du Conseil des Deux-Cents et il est député au Grand Conseil de 1814 à 1817. Son fils Théodore, héritier de Seedorf en 1822, meurt sans enfants en 1849. Son neveu Alphonse de Diesbach de Belleroye, qui habite le château de Rosière situé entre Belfaux et Grolley, devient propriétaire du grand domaine.

Une personnalité hors du commun que celle d'Alphonse de Diesbach ! Né à St-Germain-en-Laye, il passe sa jeunesse en grande partie en France où il reçoit une brillante éducation. Destiné par goût et tradition familiale à une carrière militaire, il est officier dans la Garde suisse de Charles X, roi de France de 1824 à 1830. Il revient en Suisse après la Révolution de Juillet 1830. Très attaché à la terre et à ses terres, il fonde la Société fribourgeoise d'agriculture en 1848. Il est aussi l'un des dynamiques promoteurs des chemins de fer en pays de Fribourg. Peintre de talent, il ramène de ses nombreux voyages des aquarelles que l'on dit remarquables. Il meurt en 1888 en son château de Rosière et il est inhumé à Grolley, où repose déjà son épouse Marie, née de Choiseul d'Aillecourt. Alphonse de Diesbach laisse à sa mort des propriétés fort bien entretenues. Le grand domaine de Seedorf compte 160 ha, dont 51 de forêts et lac.

Trois domaines au lieu d'un seul

Les quatre enfants d'Alphonse de Diesbach tentent en vain de trouver un acquéreur du grand domaine. En 1900, décision est prise de le scinder en trois. Le domaine du château échoit à Eugène de Diesbach, celui de la Sonnaz à sa sœur Constance, épouse d'Henri de Reynold, et celui de Piamont à sa sœur Emma, épouse de Romain de Weck. La troisième sœur, Léontine - Mme Stanislas de Buyer - reçoit sa part en espèces.

Le 15 septembre 1902, le château, avec 9 ha de jardins, prés et forêts, est vendu par Eugène de Diesbach à un Français, M. Jarre. Il s'agit du père de celle qui deviendra la religieuse carmélite supérieure de l'institut Notre-Dame-de-Compassion. Cela explique le nom d'*Institut Jarre* que l'on rencontre parfois. Eugène de Diesbach est mort en 1947. Son fils Serge, en 1967, a vendu le domaine à la famille du Dr Walter Michel, de Fribourg. En 1996, il est devenu la propriété de M. Simon Schmitter. La famille de Weck a cédé Piamont à la Bourgeoisie de Fribourg, domaine qui a été acheté par Jean-Pierre et Michel Mauron en 1987. Quant au troisième domaine, dit de la Sonnaz, les fermiers Wenger l'ont acquis de Léontine de Bocard, née de Reynold, en 1935.

Notre-Dame de Compassion

Pourquoi des religieuses carmélites françaises ont-elles quitté leur pays pour venir à Seedorf ? C'est surtout à cause de la politique française méfiante, voire hostile, envers les institutions ecclésiastiques. Trois dates. En 1882, Jules Ferry, ministre français de l'Instruction publique, fait voter des lois sur l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïc. En 1905, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Entre ces deux dates, il faut signaler - tout spécialement en 1902 - l'intransigeance du président du Conseil français Emile Combes et ses tracasseries envers les congrégations. De nombreuses communautés religieuses françaises cherchent refuge en Suisse, et tout spécialement dans le canton de Fribourg.

En novembre 1901, le Conseil d'Etat fribourgeois affirme sa volonté de développer une action envers les handicapés mentaux. Georges Python, directeur de l'Instruction publique, souhaite l'ouverture d'une institution spécialisée qui s'occupe des enfants souffrant d'un handicap psychique. Or, une communauté de Carmélites est réfugiée à Riaz depuis 1901. Approchées

par Georges Python, ces religieuses acceptent de s'occuper d'une telle institution. Le 13 septembre 1902 est constituée, dans le but de « pourvoir à l'éducation spéciale d'enfants faibles d'esprit de la Suisse catholique », la société de Notre-Dame-de-Compassion. Le château de Seedorf est acheté. Le Dr Kölle, de Zurich, spécialiste des enfants déficients, assure la formation des religieuses. Celles-ci accueillent, dès l'âge de 5 ans, les garçons et les filles « attardés, instables ou faibles d'esprit ». D'importants travaux d'agrandissement sont réalisés en 1908 et 1909. Outre un programme scolaire adapté, les élèves sont également initiés - entre autres - aux travaux de jardinage et de couture. En 1914, on compte 46 enfants dont 13 garçons.



En 1936, la Fête-Dieu à l'institut de Seedorf avec la population de Noréaz

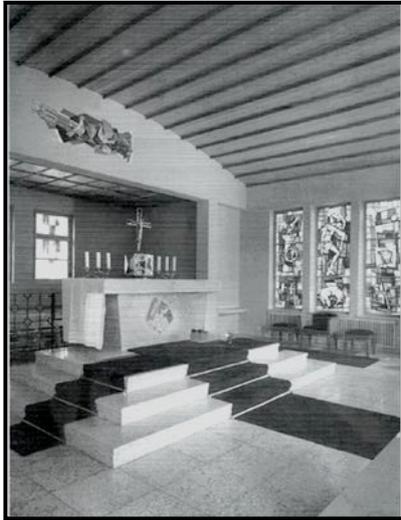
En 1915, l'institution devient l'*Institut des anormaux de Seedorf*. On préfère néanmoins la dénomination *Institut du Mont-Carmel*. Filles et garçons de 4 à 15 ans y sont accueillis. Des jeunes filles peuvent fréquenter l'institution jusqu'à l'âge de 25 ans. L'organisation scolaire prévoit la répartition des pensionnaires en trois classes et par sexe, soit une classe préparatoire et deux classes supérieures. Faire la classe à Seedorf n'est pas une sinécure. Le personnel enseignant fait son possible pour l'éducation de ces enfants hors norme : jeux éducatifs, chants, organisation de trois séances annuelles où les enfants se produisent, promenades dans les environs... En 1919, une dizaine de petits Belges sont admis. En 1929, l'institut ne compte plus qu'une classe mixte, composée de 10 garçons et de 15 filles. Dès 1932, les garçons s'en vont à l'institut de la Verrerie, près de Semsales. L'institut de Seedorf sera dorénavant réservé aux filles.

Malgré les subventions et les pensions, la situation financière de l'établissement est souvent problématique. Beaucoup se souviennent encore des religieuses s'en allant quêter dans la

région, accompagnées d'une ou deux pensionnaires. On se rappelle aussi les kermesses de Seedorf auxquelles accourait la population des alentours.

Des carrières de molasse, situées en dessus du château, ont été exploitées à Seedorf. L'une d'elles a été transformée en oratoire et en cimetière par les religieuses.

La chapelle



En mai 1961, l'Institut Mont-Carmel de Seedorf inaugure une nouvelle chapelle. Sa réalisation a été confiée à l'architecte Marcel Colliard. L'ancien lieu de culte, séparé du nouveau par une belle grille en fer forgé, est devenue le chœur réservé aux Sœurs, avec deux rangées de dix stalles. La nouvelle chapelle est annexée en perpendiculaire à l'ancienne. L'autel est un bloc de grès coquillier de la Molière. Le tabernacle de bronze est dû au talent du sculpteur Antoine Claraz. Yoki est l'auteur d'une peinture qui surmonte l'autel et d'un vitrail en triptyque évoquant la passion de Jésus et la descente de la Croix. Dans l'article de *La Liberté* qui relate la bénédiction de la nouvelle chapelle, on trouve cette appréciation des œuvres de Yoki : « pureté de lignes, élégance des formes, beauté des visages qui sont vivants et vous parlent, richesse et harmonie des teintes

toujours claires, chaudes, éclatantes. »

Lors de la transformation des bâtiments des années 70, la chapelle a été désaffectée. Elle est devenue salle de réunion. Le vitrail de Yoki a trouvé à la chapelle mortuaire de l'église du Christ-Roi, à Fribourg, une place qui lui convient. L'artiste l'a remplacé dans la nouvelle salle de réunion par un vitrail non religieux.

De l'Institut au Centre de formation professionnelle

tg

En 1964, on compte une centaine de filles qui dorment pour la plupart dans les combles du château dans d'interminables dortoirs. En 1965, l'inspectrice scolaire Marie Dessonnaz ouvre une école ménagère dont les cours durent 3 ans. Vingt-quatre jeunes filles suivent cette formation. En 1969, les pensionnaires de Seedorf sont réparties de la manière suivante : deux groupes de 12 élèves scolarisables, deux groupes de 12 élèves pratiquement éducatibles, un groupe de 10 élèves « conditionnables », deux groupes de 12 apprenties ménagères scolarisables, pratiquement éducatibles en formation professionnelle.

L'Office fédéral des assurances sociales propose alors d'abandonner les classes spéciales et de réserver l'institution à la formation professionnelle de jeunes filles handicapées légères, de 16 à 20 ans, provenant de Suisse romande. Le 1^{er} septembre 1974, Seedorf se convertit en un Centre de formation professionnelle spécialisée. Le nouveau bâtiment, dont la construction a débuté en 1972, a été conçu pour recevoir 60 apprenties. La raison sociale *Association du château de Seedorf* est inscrite au Registre foncier depuis 1990. L'architecte Serge Charrière, de Fribourg - qui connaît parfaitement la région puisqu'il a habité Noréaz où son père était instituteur - a conçu avec talent l'intégration au site des bâtiments successifs dont la réalisation lui a été confiée.

Grâce notamment à l'impulsion donnée au CFPS - Centre de formation professionnelle et sociale - par son directeur le Dr Jacques Spérisen, la qualité de l'institution est largement appréciée et reconnue en Suisse romande. La fin de siècle a connu un nouvel agrandissement. Les quelque 80 jeunes filles qui ne peuvent suivre une filière traditionnelle d'apprentissage sont réparties en six ateliers : préparation à la formation d'aide-soignante ; blanchisserie ; confection ; cuisine ; employée en collectivité ; horticulture. Quant aux objectifs éducationnels poursuivis, résumons-les par une phrase du Dr Spérisen : « Cette formation, tout à la fois professionnelle, sociale et personnelle, est menée de façon globale, c'est-à-dire en articulant l'apprendre à connaître, l'apprendre à faire, l'apprendre à être, dans une optique d'autodéveloppement tout au long de la vie. » Le Centre de formation professionnelle et sociale, par sa situation et la qualité de l'accueil, est devenu un lieu de congrès, de conférences et d'autres manifestations fort apprécié loin à la ronde.

La laiterie de Seedorf

Dans les années 70, la laiterie de Seedorf - la seule de la région à fabriquer de l'Emmentaler - a cessé toute activité. Rationalisation oblige...

Un bâtiment de laiterie, propriété de la famille de Diesbach, existait depuis 1867. Il servait au coulage du lait du « grand domaine » et à la fabrication de fromage, beurre, sérac, crème. En 1891, la laiterie est louée au fermier et à trois voisins. Mais son état est tel qu'une nouvelle construction s'avère nécessaire. En 1899, l'Association du bâtiment de laiterie de Seedorf se constitue. En 1900, elle compte neuf membres. L'ancienne laiterie n'est plus qu'une modeste habitation, louée au charron Scheidegger, puis à une veuve Ruchti, jusqu'à sa démolition. Le terrain ainsi libéré permet d'agrandir le jardin potager du laitier. Le mur de l'ancien bâtiment, adossé au terrain jouxtant le château, a continué de servir de soutien à la terre.

Seedorf, terrain d'aviation

Le Club fribourgeois d'aviation a été fondé en 1930. Dans l'immédiat avant-guerre, les activités portaient surtout sur le vol à voile. Elles se déroulaient à Bellechasse et à Seedorf. Les vols, interrompus pendant la guerre, ont repris dans les années 1946-47. Seedorf a accueilli durant ces mêmes années, à part les vols à voile, l'un ou l'autre meeting d'aviation, avec baptêmes de l'air. Le Club avait acquis un Piper L 4, avion de reconnaissance utilisé pendant la guerre par l'armée américaine.

Pourquoi Ecuwillens a-t-il été préféré à Seedorf lorsque le projet de construction d'un aérodrome s'est précisé ? Martin Cotting, de Senèdes, jeune licencié en histoire et titulaire d'un diplôme de maître de gymnase, a traité des débuts de l'aviation en pays de Fribourg dans son mémoire de licence. Il pense que la présence assez proche de l'aérodrome militaire de Payerne, comme la qualité aléatoire du terrain de Seedorf pour établir des pistes, ont pu figurer parmi les raisons de choisir plutôt Ecuwillens.

Vie communale : relevé dans les PV

Les procès-verbaux des assemblées communales et du Conseil communal apportent des témoignages sur la vie du village, sur ses besoins, ses soucis, ses coutumes aussi. Noréaz, dans la seconde moitié du 19^e siècle et dans les premières décennies du 20^e, vit les mêmes problèmes que la plupart de nos communes fribourgeoises à cette époque. La vie est dure, les moyens financiers font défaut. Les impôts communaux sont élevés. L'aide aux bourgeois dans

le besoin occupe la plus large place dans les préoccupations. Les réponses aux demandes de secours, faute de moyens, sont bien souvent négatives. Les discussions au sein du Conseil communal portent aussi sur l'entretien des chemins, les préavis à donner à des particuliers au sujet d'emprunts, de transactions immobilières ou de partages, les autorisations de mariage à accorder, la lecture des polices d'assurance du mobilier contre l'incendie de tous les ménages, les mises de parchets ou de forêts propriétés de la commune, les interventions dans les bagarres familiales, les cas d'inconduite, d'alcoolisme ou de vagabondage, les propositions de mise sous tutelle, les désignations d' « assistants judiciaires », de tuteurs ou de curateurs à des personnes qui ne sont pas en état de gérer leurs affaires (en collaboration avec la Justice de paix).

Le village de Noréaz - comme les autres villages - a du mal à sortir de son isolement. L'amélioration des voies de communication pourrait élargir ses horizons. Mais les réalisations souhaitées ne suivent pas toujours les décisions, faute de moyens... ou d'une certaine témérité. Si on s'éclaire encore aux chandelles ou aux lampes à pétrole, l'électricité, dans les décennies à venir, s'apprête elle aussi à changer la vie de tous les jours. L'époque est à un tournant. Mais les coutumes moyenâgeuses ne sont pas encore complètement mortes.

L'insoluble problème de l'assistance

La misère sévit dans nos régions - et ailleurs - de façon endémique au 19^e siècle. Dans le district de la Sarine, de 1861 à 1865, les communes viennent en aide à 6 594 personnes, soit une moyenne de 1 319 personnes par an sur une population de 24 236 habitants. (Fribourg compte 10 000 habitants à cette époque, et le canton 100 000). Durant cette période, seuls les villages sarinois de Cormagens et Givisiez n'ont pas d'assistés. La commune de Noréaz, avec une moyenne de 20 personnes secourues par an, n'est pas parmi les plus défavorisées. La région du Mouret, par exemple, compte un nombre bien plus important de personnes nécessiteuses. Ces indications sont tirées du rapport d'une commission chargée par le Conseil d'Etat d'étudier la question du paupérisme, fléau généralisé. Chaque commune, ou presque, a ses prébendaires. Ils demandent une prébende, qui est une aide en argent ou en nature. Le prébendaire - le dictionnaire dit prébendier - peut-être aussi bien un enfant qu'un adulte nécessiteux. Si l'on parcourt les procès-verbaux des Conseils communaux de ces années de misère, on se rend bien vite compte que le principal souci des édiles est l'assistance. Les communes n'accordent leur aide que parcimonieusement, faute de moyens financiers. Il s'agit souvent de soutenir des personnes inconnues au village, qui habitent d'autres villages, d'autres cantons, ou même à l'étranger. Car les assistés sont les bourgeois - les originaires - de la commune, partis parfois depuis bien longtemps

Des lois contraignantes

Bref rappel historique. L'invasion française de 1798, les guerres continuelles qui ont précédé et suivi cette période, des contributions et des réquisitions de tous genres, de nombreux sans patrie - les heimatlos - chassés des Etats voisins et qui viennent s'installer en Suisse, les terres qui ont perdu leur valeur, le commerce qui ne marche pas, voilà quelques-unes des causes du paupérisme qui va marquer le 19^e siècle. En 1811, la charité est mise à la charge des paroisses et une loi interdit la mendicité. Dès 1831, la bienfaisance passe dans les attributions des Conseils communaux. La loi de 1850 vise à anéantir la fainéantise. Quinze articles prescrivent des mesures répressives. Seuls des pauvres incapables de travailler peuvent être aidés. Une véritable chasse aux mendiants et vagabonds est préconisée par le gouvernement. La loi fribourgeoise de 1869 renvoie les indigents à la charité publique. On veut éviter une trop large

expansion de la mentalité d'assisté, en souhaitant que les gens en difficulté se prennent en main. Les indigents, lit-on à l'article 1, « n'ont pas un droit à l'assistance de leur commune et de leur paroisse ». Les articles 2 et 5 prévoient néanmoins que « les communes sont chargées, par mesure d'humanité et d'ordre public, de pourvoir aux besoins extraordinaires et urgents de leurs bourgeois ». Et ils sont nombreux ! Personnes seules, hommes sans travail et qui ont charge de famille, malades, enfants orphelins ou illégitimes... Dans un mémoire publié en 1880 par Charles Raemy sur la question du paupérisme, l'auteur estime que la société fribourgeoise considère « la paresse, la fainéantise, l'abus du jeu, l'ivresse et le libertinage » comme les vraies causes de dénuement. Les nantis de Fribourg préfèrent se scandaliser de la mendicité et la réprimer plutôt que s'attaquer aux vraies causes d'exclusion.

Qui dit moins ?

Les prébendaires qui doivent être placés sont « misés », puis « adjugés »... Cette coutume que l'on trouve aujourd'hui insoutenable est générale dans le temps passé, non seulement dans notre canton. Le dictionnaire historique de Pierrehumbert donne des exemples de mises d'assistés, appelées aussi *démontes*, dans d'autres cantons romands que celui de Fribourg. Souvent, dans nos régions, la mise publique se fait après les Vêpres. Le placement peut aussi être décidé - et c'est le cas à Noréaz - en assemblée communale, ou par une mise en soumission suivie d'offres au Conseil communal. Cette « mise à la baisse » - l'attribution se fait à qui demande le prix de pension le plus bas - s'appelle chez nous « la pouta mija », la vilaine mise. Non parce qu'elle est vilaine, mais parce que l'adjudication se fait au moins offrant, contrairement aux autres mises. On trouve aussi le terme de « folle enchère ». Durant les vacances scolaires, lorsque les enfants placés peuvent accomplir à plein temps leur tâche de petits domestiques, la commune diminue ou annule son allocation.

Les assistés de Noréaz

Qu'en est-il des prébendaires de Noréaz dans la seconde partie du 19^e siècle ? Les assistés à placer sont souvent « adjugés » en assemblée communale, ou par le Conseil. Nous trouvons plusieurs exemples dans les procès-verbaux. En 1854, l'assemblée a adjugé Marie Morand, sourde et muette, au syndic Joseph Cuennet, pour une année et au prix de 60 fr. ; Jean-Joseph Jacquat est adjugé à Pierre Sauterel pour 200 fr. et un char de « bois blanc ». A charge de la famille Sauterel de lui rapiécer ses habits et son linge, de l'entretenir convenablement. Marie Morand changera plusieurs fois d'« adjudicataire » au cours des décennies. Quand un ou une prébendaire est « exposé(e) en mise publique », les conditions sont toujours les mêmes : « Celui qui aura l'échute sera tenu de lui donner une nourriture, de lui fournir un entretien convenable et, de plus, l'habiller, la chauffer et la blanchir convenablement... » Voici le trousseau d'une prébendaire qui changeait d'« adjudicataire » à Noréaz à la fin du 19^e siècle : une paire de socques toutes neuves (on devrait dire tout neufs, socque étant du genre masculin) ; 2 paires de souliers un peu usés ; 6 chemises, dont une neuve, trois bonnes et 2 usées ; 3 jupons assez bons et 3 usés ; 2 paletots neufs ; 2 paletots un peu usés ; 6 tabliers dont 2 neufs et 4 autres un peu menés ; 3 bonnets ; 6 bons mouchoirs de poche.

En 1871, une famille originaire de Noréaz et domiciliée à Ependes implore un secours. Le Conseil communal lui accorde 5 fr. et 10 quarterons de pommes de terre. Quelques mois plus tard, une collecte en nature est organisée au village en faveur de cette famille, le papa étant décédé. La même année, un habitant nécessiteux de Noréaz peut sortir de l'asile d'aliénés de Fribourg. Le Conseil communal décide qu'à son arrivée il sera placé chez des contribuables qui n'ont pas encore payé leur « impôt des pauvres ». En 1873, à un papa de trois enfants qui

est totalement démuné, le Conseil communal propose d'envoyer les enfants demander leur nourriture de maison en maison. Le dimanche 6 août 1873, à 7 heures du matin, on procède à la mise en pension de Claude Chofflon, qui vient de sortir de l'asile (hôpital) de la Providence. La mise baisse de 65 ct. par jour à 58 ct. Le miseur Etienne Crausaz doit entretenir convenablement les habits de son pensionnaire, mais sans lui en faire aucun. En 1884, deux prébendaires devant être placés, la commune ouvre un «concours pour leur mise en pension». En 1887, un papa «dans la plus grande des misères, sans travail, ni argent et six enfants à soutenir, demande à la commune une aide de 3 fr. par semaine.» Le 24 janvier 1893, le Conseil communal « met en mise publique » Louis Robatel, âgé de 15 ans. Il s'agit d'un enfant illégitime, domicilié à Paris. Le Conseil communal précise qu'il sera interdit de l'envoyer mendier. « L'échute du petit Robatel Louis est à Claude Jacquat pour le prix de 33 fr. ».

De la mise publique des assistés aux soumissions

En 1911, les soumissions pour la mise en pension d'assistés ont lieu à la suite d'affichage aux piliers publics. Les placements continuent les années suivantes. (On en trouvera dans les procès-verbaux du Conseil communal jusqu'en 1929.) En 1917, la mise en pension de quatre orphelins - trois frères et leur sœur - fait l'objet de conventions passées avec quatre familles différentes. En 1920, le syndic reçoit les soumissions pour la mise en pension de deux filles à l'assistance, l'une de 10 ans et l'autre de 14 ans. En 1921, plusieurs demandes de mise en pension à Fribourg d'un enfant illégitime né au Château du Bois ayant été vaines, le Conseil communal ouvre une soumission pour la garde de ce bébé dans la commune de Noréaz. L'enfant sera « adjudgé pour 40 fr. par mois sans fourniture de petit linge. » Ce bébé ayant un bras cassé, Gaston Huguet, rhabilleur, est appelé pour le soigner. En 1921, six enfants orphelins, de Villarsel-le-Gibloux, sont mis en soumission. Leur papa, bourgeois de Noréaz, est décédé. Et la maman, hospitalisée, souffre d'un cancer inopérable. 16 personnes soumissionnent. Les enfants seront attribués, selon la « pouta mija », aux moins offrants. En 1923, des soumissions concernent trois enfants « rapatriés » de Renens, un grand garçon et deux filles. Ils sont placés gratuitement en été et pour 20 fr. par mois durant les six mois d'hiver. Le garçon, placé chez le laitier, est peu soumis. Le Conseil communal demande à la direction de la maison de rééducation de Drognens s'il y a encore de la place, pour le cas où l'orphelin ne regagnerait pas le droit chemin. Le placement n'a pas été nécessaire, le garçon et ses deux sœurs ayant préféré s'évader pour rejoindre leurs parents... Des mises en soumission ont encore lieu en 1930.

En 1929, une Commission paroissiale d'assistance - appelée aussi Conseil de bienfaisance - est créée à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'assistance de 1928. Noréaz délègue à la première séance, présidée par le curé de Prez, le syndic Isidore Crausaz et Luc Corminboeuf, conseiller communal. Cette Commission aura à traiter des cas les plus graves de précarité dans la paroisse.

Création de maisons spécialisées

Au tournant du siècle, des hospices, des asiles de vieillards, des orphelinats et des maisons « spéciales » comme Marsens et Bellechasse permettront d'accueillir certaines catégories d'assistés ou d'asociaux. Dans des conditions souvent cruelles. Des récits d'enfants hébergés dans ces orphelinats du temps passé sont à peine croyables.

Le 27 mai 1923, il est question de la création d'un orphelinat pour le district de la Sarine. Le régent Wicht en défend l'idée : « Ces pauvres orphelins sont marchandés lorsqu'il s'agit de leur trouver une pension. Ils sont victimes de déplacements fréquents. Ils seraient mieux traités dans un orphelinat où ils pourraient en plus apprendre un métier. » Les contribuables de Noréaz trouvent trop élevé le montant de 30 ct. par habitant. Ils suivent les vues de leur syndic Isidore Crausaz. Ce dernier estime préférable le paiement annuel d'une contribution de 10 ct. par habitant, qui alimenterait un fonds en vue de créer un orphelinat. En 1927, Noréaz se prononce contre une participation à la fondation d'un orphelinat à Marly.

Des progrès sociaux qui déchargent les communes

L'assistance aux personnes dans le besoin originaires de la commune a duré jusqu'en 1951. A cette date, une nouvelle loi a attribué l'assistance à la commune de domicile. (Dès 1955, les personnes assistées ne furent plus privées de leurs droits civiques.) L'assurance-vieillesse et survivants, dont le principe était inscrit dans la constitution fédérale en 1925 déjà, n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 1948. La Caisse cantonale de compensation - comme en témoigne un procès-verbal du Conseil communal du 16 juin 1947 - accorde déjà trois rentes mensuelles à cette date. Un régime transitoire a été instauré. En 1959, la loi sur l'assurance-invalidité est votée par le Parlement fédéral. Et il n'existait d'assurance-maladie que pour les enfants. C'était la Mutualité scolaire, qui précéda de plus de 40 ans l'assurance-maladie généralisée. décidée à Noréaz le 24 janvier 1965. (Pour le 90% des frais médicaux et pharmaceutiques et l'assurance hospitalisation, les primes mensuelles s'élevaient alors... à 10 fr. 40 !)

Projet de chemin de fer à Noréaz

Noréaz, un peu à l'écart des importantes voies de communication, aurait pu connaître un développement plus important. Il s'en est fallu de peu. En effet, Noréaz a failli avoir une gare, tout au moins une ligne de chemin de fer qui traverse son territoire. En 1847, la première ligne de chemin de fer de Suisse n'était pas ouverte que, déjà, dans le canton de Fribourg, on parlait de ce nouveau moyen de transport et de communication. Innombrables débats et tractations ont caractérisé les années 1850 à 1880, période de la construction de nos chemins de fer.

Il a été longtemps question de la région de Noréaz dans les discussions relatives à la Transversale (actuelle ligne Fribourg-Payerne-Estavayer-Yverdon). L'assemblée communale de Noréaz parle de cette ligne de chemin de fer en 1855 déjà. Le 10 janvier 1856, elle accepte la proposition d'une action de 500 fr. Le projet, discuté et approuvé par les instances autant cantonales que fédérales, avait primitivement le tracé suivant : Rosé, Maison Rouge, Prez, Les Arbognes, Montagny-la-Ville, Corcelles, Payerne. Le premier décret du Grand Conseil concernant la concession du Chemin de fer Rosé-Payerne date du 17 novembre 1869. La demande de concession émane de sept personnalités vaudoises et fribourgeoises, dont Charles Guisolan, syndic de Noréaz et major de cavalerie. Le préfet d'Estavayer et le syndic de Payerne font eux aussi partie de ce « comité du chemin de fer Fribourg-Yverdon ».

La ratification de cette concession par l'Assemblée fédérale a lieu le 18 juillet 1871. *La Liberté* du 2 avril 1872 fait état d'une modification du tracé. Le point de départ sera Fribourg et non plus Rosé. De Fribourg, la Transversale se dirigera vers La Chassotte, Corminboeuf, la proximité de Chésopelloz, Seedorf, Noréaz, puis la vallée de l'Arbogne. Le 30 août 1872, un arrêté du Conseil d'Etat précise le point de départ à Fribourg. Mais le tracé par Grolley est décidé... La construction d'un chemin de fer passant par Grolley-Léchelles pose-t-elle moins

de problèmes de dénivellation et de qualité des sols ? En 1873, la concession de la Transversale passe à la Compagnie de la Suisse occidentale. qui sera rachetée plus tard par la Confédération. Le peuple suisse décide en effet, le 20 février 1898, de racheter les cinq principales compagnies qui se partagent le réseau ferroviaire du pays.

Le 28 mars 1866, Noréaz qui a dit un dernier adieu à son chemin de fer, décide en assemblée communale d'allouer 150 fr. pour la construction de la gare de Rosé... Celle-ci fut construite en 1880, soit 18 ans après l'inauguration de la ligne Fribourg-Lausanne.

Charles Guisolan

Charles Guisolan, l'un des promoteurs de la Transversale, est appelé tantôt capitaine. tantôt major, tantôt le commandant Guisolan. Gros propriétaire terrien, il est une personnalité marquante de sa région et de son canton. Syndic de Noréaz, député, officier à l'armée - il est promu lieutenant-colonel lors de la séance du Conseil d'Etat du 12 juin 1869 - il meurt trop tôt. A son décès, le 12 avril 1872, il n'est âgé que de 52 ans. Son enterrement, à Prez-vers-Noréaz, donne lieu à une imposante cérémonie, en présence des conseillers d'Etat Vaillant et Geinoz.

Le fait que sa maladie et son décès coïncident avec le changement de tracé de la transversale est troublant... Peut-être le comte Alphonse de Diesbach de Belleruche, propriétaire du grand domaine de Seedorf de 1849 à 1888, n'est-il pas étranger à l'abandon du tracé par Noréaz au profit de celui passant par Grolley ? Propriétaire de Seedorf, il habitait le château de Rosière à Grolley... et il joua un rôle de premier plan dans la promotion des chemins de fer en pays de Fribourg.

Auberge, pinte et domaines

Dans les procès-verbaux du Conseil communal des 20 dernières années du 19^e siècle, on retrouve à plusieurs reprises le nom d'Antoine Guisolan, aubergiste, qui demande au Conseil des autorisations de danse. Le Conseil les accorde, sous la condition du feu vert préfectoral. L'aubergiste est tenu de verser pour chaque autorisation de danse 15 fr. au fonds d'école. Le 22 septembre 1888, le Conseil communal doit fournir à l'Etat la liste de « tous ceux qui exercent une industrie ou une fabrique dans la commune. » Seuls sont signalés Antoine Guisolan, aubergiste et épicier, Théodore Piller, pintier et épicier, et le laitier Jean Bongni.

Une pinte très discutée

Le 25 octobre 1888, le Conseil communal se préoccupe de l'avenir de la pinte de Noréaz dénommée *L'Union*, située sur la route qui conduit à Ponthaux. Le pintier Théodore Piller souhaite en poursuivre l'exploitation. Le Conseil n'est pas d'accord. Voici ses arguments : deux établissements pour 500 habitants ne se justifient pas ; avant qu'il y ait une pinte, « fruit véreux de la néfaste constitution helvétique de 1874 », on se plaignait déjà à Noréaz du fait que l'auberge appauvrissait le village ; le paupérisme va augmentant ; « tout homme ami de la religion et de son village » sera d'accord avec cette suppression... La pinte est maintenue quand même. L'année suivante, même refus du Conseil communal, qui insiste sur la pauvreté de la commune : sur 90 ménages, 46 seulement possèdent du gros bétail et, sur ce nombre, 29 n'ont dans leur étable qu'une à trois vaches. La pinte est maintenue quand même. Le 24 août 1890, l'autorisation de danse pour la vogue générale - la bénichon des campagnes - est accordée non seulement à Antoine Guisolan, mais encore à Théodore Piller de la pinte. Le 25

novembre 1890, le Conseil d'Etat demande le préavis de la commune au sujet du maintien de la pinte. De nouveau, le préavis est négatif. L'année suivante, lors de la vogue générale, on dansera encore à *L'Union*. La pinte tient bon. En 1903, la suppression de la pinte - tenue par Mme Piller - est de nouveau souhaitée. 110 citoyens actifs de la commune ont signé une pétition, soutenant l'opinion du Conseil communal. La fermeture de la pinte Piller, demandée pour le 31 décembre 1905, n'aura lieu qu'en 1907. Son rachat par la commune, pour le prix de 23 000 fr., est décidé en assemblée par 40 votants sur 60. Noréaz n'aura donc plus qu'un seul établissement public.

L'auberge devient communale



*La jeunesse de bénichon en 1934.
Curés et catéchismes jugeaient les bals « inconvenants »...*

Le 8 février 1903, le syndic François Gobet prend acte avec satisfaction des résultats d'un vote de l'assemblée communale. Les 68 citoyens présents ont en effet répondu affirmativement à la question qui leur était posée sur l'opportunité de construire une auberge communale. Le 3 mai 1903, après les élections communales, il est cette fois question de l'achat de l'auberge *La Fleur de Lys* pour le prix de 46 000 fr., y compris trois poses de prés, propriété de Mme veuve Guisolan. Vingt contribuables approuvent le projet et cinq le refusent. L'auberge sera dorénavant communale. Les frais de réparations, de transformations, de mobilier incomberont, non sans grincements, à la caisse communale. En 1914, les treize citoyens présents à l'assemblée acceptent la demande de l'aubergiste Laurent Burgy. Celui-ci souhaite une diminution du prix de location en raison de la guerre. En 1921, ce sera le tour de l'aubergiste Romanens de présenter la même demande. Le régent Wicht défend la cause du cafetier : l'arrêt presque complet de l'exploitation de la tourbière - qui occupait près de 200 ouvriers venus de toute la Suisse - a sensiblement réduit la clientèle, tout comme le chômage qui sévit. Et l'attitude de l'Eglise qui poursuit sa lutte incessante contre l'alcoolisme et les bals jugés « inconvenants » dans le catéchisme ne favorise en rien la fréquentation de l'auberge. De 5 500 fr. par an, la location de la Fleur de Lys passe à 4750 fr. en 1921. Les temps vont devenir plus difficiles encore. En 1937, la location est de 3400 fr. La guerre

réduira ce montant à 3000 fr. Le prix de location s'élèvera de nouveau, au gré de la conjoncture. En 1952, le cafetier paiera 5000 fr., et 5500 en 1964.

C'est en 1972 que l'auberge communale a été vendue à Jean-Pierre Guisolan. Lors de l'assemblée du 14 août 1972, le syndic Léonard Corpataux s'est plu à relever que l'auberge avait été très bien desservie par la famille de Léon Guisolan, durant une vingtaine d'années.

Domaines communaux

Le 9 avril 1911, l'assemblée décide l'achat d'un domaine de 22 poses, propriété de Jean Guisolan. Un emprunt de 26 000 fr. est voté. Le 16 juin 1912, le syndic François Gobet propose l'achat du domaine de feu Mlle Benoît, aux Eschesebys, pour le prix de 197 700 fr. Les 20 contribuables présents donnent leur accord. Revirement de situation quelques années plus tard. L'assemblée communale du 22 septembre 1918, présidée par le syndic Isidore Crausaz, accepte le principe de la vente du domaine des Echesebys. Des espèces sonnantes seraient les bienvenues dans la caisse communale. Ne serait-ce que pour développer et améliorer le réseau routier. François Gobet, député à Noréaz, offre 237 000 fr. et M. Eglof, de Berne - qui a des propriétés à la Maison Rouge - 297 000 fr. La différence provient du fait que M. Gobet n'aurait que 13 poses de forêts avec le domaine, tandis que M. Eglof en aurait 23. Les adjudicataires sont le député Gobet et Marie-Catherine Baudois, née Mollard. Dans une lettre qu'il adresse à l'inspecteur le 25 mars 1919, le régent Wicht estime à 80 000 fr. au bas mot le bénéfice net de cette vente. Le rééquilibrage des finances communales aurait dû permettre, fait remarquer le régent, l'ouverture d'une troisième classe... renvoyée chaque année depuis 1913. Le 31 décembre 1919 déjà, le domaine des Echesebys devint propriété de la famille Corpataux.

L'eau, la lutte contre l'incendie

Il n'existait pas d'hydrants au siècle passé. Et les dangers d'incendie, à cause des constructions en bois, étaient plus importants qu'aujourd'hui. Le 9 février 1853, l'assemblée discute de la création d'étangs, qui serviront de réserves d'eau lors d'incendies. Leur fond sera en terre glaise avec du gazon bien damé... Ce projet semble sans lendemain. Jusqu'au 26 janvier 1862, où l'achat d'une nouvelle pompe à incendie est décidé. Une expédition a lieu chez le fabricant, à Worblaufen. Pour payer la pompe, un emprunt de 1700 fr. est effectué à la Caisse hypothécaire. L'assemblée désigne aussi ceux qui doivent « fournir les chevaux à la pompe en cas d'incendie. » Charles Guisolan, syndic, reparle d'étangs à l'assemblée du 19 février 1862. L'un sera situé dans le haut du village et l'autre près de la chapelle.

Une convention est établie entre la commune et les maçons Jean et Sylvestre Monney. Ce deuxième projet d'étangs est plus sérieux que le premier. Les maçons extraient la pierre pour 8 ct. le pied cube. La maçonnerie sera payée 14 fr. la toise. Des dalles de pierre extraites de la carrière de Combes formeront le fond. Les murs auront deux pieds d'épaisseur. Les procès-verbaux des décennies suivantes prouvent que les deux étangs sont régulièrement entretenus. En 1892, ils sont protégés par une clôture. En 1925, le fond de l'étang situé près de la chapelle est cimenté et couvert d'une dalle de béton. En 1929, le nettoyage de l'étang d'en haut est exécuté en corvées par « les contribuables arriérés », soit ceux qui n'ont pas payé leurs impôts dans les délais. En 1938, le même étang est clôturé en treillis. En 1942 et 1943, un étang est construit au nord-ouest du village, sur le pré appartenant à MM. Corminboeuf frères. Le coût s'élève à 3550 fr. En 1957, l'étang de Praz d'Amont est remis en état par l'entreprise Fernand Pythoud.

L'adduction d'eau

Pour s'approvisionner en eau, les particuliers ont leur propre puits... qui n'est pas toujours propre. En 1924, le chimiste cantonal effectue quelques prélèvements pour analyse. Six puits fournissent de l'eau impropre à la consommation. Des travaux doivent être entrepris pour empêcher les eaux usées d'y pénétrer.

En 1957, lors de la première assemblée présidée par Léonard Corpataux, la question de l'eau préoccupe les citoyens. Des hydrants apporteraient une solution à la défense contre l'incendie, très problématique. Le devis s'élève à 56 000 fr. La commune peut compter sur une subvention de 38 %. Au cours de cette assemblée, un citoyen insiste sur la surveillance du remplissage des étangs. L'achat d'une moto-pompe est décidé le 5 avril 1959.



La question de l'eau est évoquée à diverses reprises en assemblée communale. Léonard Corpataux, syndic, résume la situation en 1972 : la fourniture d'eau est l'un des principaux soucis de la commune. Certains ménages, surtout en cas de sécheresse, sont à court. Le problème est aigu pour les nouvelles constructions. Recours à des sourciers et projet de captages n'ont abouti à rien. Une commission ad hoc est désignée. Léonard Corpataux ne pourra pas mener à terme l'étude de l'adduction d'eau. Il mourra en fonction, le 8 octobre 1972, après avoir été syndic pendant 15 ans. Son successeur est Raphaël

Crausaz. L'eau viendra-t-elle du Moulin de Prez, du consortium de Fribourg, du captage d'Onnens ? Le 27 juillet 1976, on se prononce pour Onnens mais, dans les mois qui suivent, la situation évolue. Le projet présenté le 30 novembre 1976 est différent. Il s'agit cette fois d'une option définitive, l'achat de la source du Moulin de Prez, propriété des familles Cuanoud-Senn. C'est une source aussi ancienne que célèbre, puisque les Romains l'utilisaient déjà pour satisfaire aux besoins en eau d'Aventicum. L'adduction décidée par les citoyens, exécutée en 1977, coûte 660 000 fr. L'eau parvient au village grâce à une station de pompage. Pour répondre pleinement aux besoins, spécialement en cas d'incendie, une seconde étape s'avère nécessaire. Elle se réalise dans les années 1990-1991, avec la construction d'un réservoir dans la forêt de Rueyres (*photo ci-dessus*). Coût de cette seconde étape : 850 000 fr. L'augmentation du taux de nitrates exige, en 1997, la pose d'une conduite qui permettra de mélanger l'eau du Moulin de Prez à celle de Montagny. La commune s'acquittera d'une dernière facture s'élevant à 180 000 fr.

A l'heure actuelle, plusieurs maisons sont encore alimentées par leur propre source.

Parchets et forêts...

La commune est propriétaire des parchets communaux, appelés communs. Elle les distribue aux bourgeois ou les loue à bas prix, en général pour quatre ou six ans. Des mises de « fleuries » se font aussi, pour une année. Les « fleuries » sont les foins, les regains et la pâture des troupeaux en automne. Il arrive que la commune vende ses communs. Parfois pour les racheter plus tard. Ce fut le cas pour les marais, devenus propriété de la Société - ou Compagnie - de la tourbe, comme on peut le lire dans le chapitre réservé aux tourbières. Un projet de drainage des parchets communaux est proposé le 19 septembre 1915. Le coût est

estimé à 5000 fr. En 1922, Noréaz participe financièrement aux frais de drainages exécutés par la commune de Corjolens et à la pose de ponts sur la Sonnaz. Les problèmes liés à des drainages défectueux et aux litiges qu'ils entraînent occupent souvent le Conseil, tout spécialement dans les années 1923 et 1924.

Mise des communs de Noréaz, période 1887 à 1892

En 1887, les miseurs des parquets communaux étaient bien plus nombreux qu'ils ne le seraient aujourd'hui ! S'il y avait quelques « gros paysans » à Noréaz, la plupart avaient, comme dans les autres communes, de bien petites propriétés. Voici les noms des 30 adjudicataires des communs - prés, marais ou champs - en 1887 :

Jean Berger, Laurent Berger, Etienne Burgy, Eugène Burgy, Jean Chardonnens, Fortuné Chardonnens. Raymond Clément, Lucien Duret, Philomène Duret, Isidore Guisolan, Julie Guisolan, Anne-Marie Jaquat, Jean-Joseph Jaquat, Paul Jaquat, Théodore Jaquat, Xavier Layaz, Jean Mollard, Louis Mollard, Vèreène Mollard, Polycarpe Mollard, Véronique Mollard, Barthélemy Monney, Isidore Monney, Jean Monney, Léontine Monney, Nicolas Monney, Pierre-Joseph Monney, Rosalie Monney, Jean Pythoud, Timothée Pythoud

La bûche de la commune

La commune possède aussi des forêts. Les 78 communiens - les bourgeois – « jouissant du bénéfice communal » ont droit chacun à trois quarts de moule, lit-on dans le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 5 novembre 1868. Il en sera de même les années suivantes, jusqu'à la fin du siècle. Ceux qu'on appelle les « habitants » - les non-bourgeois - n'y ont pas droit. Il est souvent question de « la bûche de la commune ». Il s'agit de ce droit reconnu aux bourgeois de recevoir du bois en provenance des forêts communales. En 1873, « l'affouage des communiens » correspond à 70 moules. Chaque bourgeois paie 2 à 3 fr. - selon les années - d'impôt sur ce bois. Les « habitants », privés de ce droit, doivent en plus s'acquitter d'un denier d'habitation. Les Hirsig, Leuenberger, Stolz, Julmy, Corthésy, Jomini et autres paient 10 à 12 fr. de droit d'habitation à Noréaz à la fin du siècle passé.

Chaque année ont lieu des mises de bois dans les forêts communales. Abattage et préparation sont attribués après soumissions. Il arrive aussi que le Conseil fixe le prix de l'heure et désigne les bûcherons. En 1925, le prix de l'heure est de 60 ct. Sauf pour le forestier qui reçoit 80 ct.

L'histoire tortueuse des routes

En 1876, année où fut prise la décision de construire une gare à Rosé - 14 ans après l'inauguration officielle de la ligne Fribourg-Lausanne - l'assemblée communale de Noréaz se prononce en faveur de cette gare et des routes à construire de Châtonnaye à Fribourg, de Noréaz à Cousset, et enfin de Noréaz à Rosé. C'est le début d'une bien longue histoire, les réalisations étant souvent remises aux calendes grecques, faute de moyens financiers. En 1878, le Conseil communal de Noréaz essaie de s'opposer au paiement de 1200 fr. pour la construction de la route cantonale de Fribourg à Prez, ne se sentant pas concerné... En 1886, un impôt spécial sera levé dans la commune, obligée de participer à cette construction. En 1887, deux membres du Conseil communal de Noréaz veulent bien assister à Fribourg à une séance d'orientation au sujet de la route projetée de Prez à Grandsivaz, mais ils insisteront sur le fait qu'une participation financière est hors de question. Noréaz opposera toujours le même

refus lorsqu'il s'agit de contribuer aux dépenses relatives à des routes qui ne sont pas sur son territoire. En 1891, le Conseil communal estime qu'Avry et Noréaz, communes les plus pauvres, devraient tout simplement être rayées des listes de répartition...

D'un projet à l'autre...

L'assemblée du 29 juillet 1888 approuve le Conseil communal qui souhaite demander une étude à la direction des Travaux publics pour le tronçon Noréaz-Maison Rouge. Ainsi, l'accès à la gare de Rosé serait facilité. Un autre projet concerne l'amélioration de la montée dite Vignettaz, dans le haut du village. Les plans établis par l'Etat sont discutés en assemblée le 7 avril 1889. Un propriétaire de Seedorf, Romain de Weck, propose l'étude d'un autre itinéraire : auberge de Noréaz - Seedorf - route à travers les marais aboutissant près de Rosé. Cette variante ne sera pas prise en considération, malgré les demandes réitérées de Romain de Weck.

En 1899, la route Noréaz-Maison Rouge n'est pas encore en chantier. Les communes étudient de nouveau des projets Rosé-Cousset et Noréaz-Nonan via Seedorf. Le 25 février 1900, l'assemblée communale présidée par François Gobet opte pour le projet Maison Rouge-Cousset. Le 22 juillet, le Conseil communal prend acte avec regret de la décision de la direction de Travaux publics d'ajourner la construction de la route Rosé-Cousset, trop peu de communes étant concernées. L'assemblée n'en reparlera que... le 28 juillet 1912. Et de nouveau sans lendemain ! Le réseau routier, s'il préoccupe souvent l'assemblée communale, ne se développe que lentement.

La route du village et celle de Noréaz à la Maison Rouge

En 1916 et 1917, l'entrepreneur Bonin, de Siviriez, a la responsabilité de la correction de la route du village. La carte topographique du canton de Fribourg, levée de 1843 à 1851, présente déjà le tracé rectiligne actuel. Il ne s'agit donc pas de construire une route qui remplacerait l'ancien chemin du village. Celui-ci partait de l'actuelle villa de Philippe Cerf et passait près des maisons de Guy Chassot et Jean-Claude Mettraux pour aboutir au nouveau complexe communal. Ce chemin était route principale dans des temps fort anciens.

Le syndic de Noréaz Isidore Crausaz est délégué pour négocier l'achat d'une gravière à Seedorf, sur les terres soit d'Eugène de Diesbach soit de Mme veuve Henri de Reynold. La nouvelle gravière - qui fournira des matériaux pour la nouvelle route du village - a été exploitée sur la propriété de Diesbach. Elle ne sera supprimée qu'après la guerre 1939-1945.

Le 7 avril 1918, un citoyen, Louis Chofflon, fait remarquer qu'il n'existe encore qu'un sentier pour se rendre à la gare de Rosé. Quel sentier ? Vraisemblablement celui partant du château de Seedorf en direction de Corjolens. L'autorisation du Conseil d'Etat pour la construction de la route Noréaz-Maison Rouge parvient en juillet 1918. Son coût : environ 100 000 fr. De nouveaux impôts seront levés pour en assurer le financement. On ajoute aux impôts habituels sur les immeubles et la fortune une taxe sur les vélos, sur les chars à ressorts et sur les chiens... (Les chars à ressorts sont les voitures à un cheval.) Puisqu'il y a plus de 40 ans qu'on en parle, il s'agit cette fois de ne plus tergiverser. En 1919, la nouvelle route n'est pas terminée. L'assemblée du 24 août décide la poursuite des travaux, malgré quelques réticences dues au coût. Les travaux continuent en 1920, pour se terminer en 1921 par l'adjonction d'une couche de gravier, spécialement sur le tronçon proche de la Maison Rouge, situé sur la commune de Prez.

Noréaz-Ponthaux, un projet avorté

Les derniers mois de 1922 et les premiers de 1923, la route Noréaz-Ponthaux fait de nouveau l'objet d'une étude. Sérieuse cette fois, avec un devis de près de 100 000 fr. La nouvelle route suivrait en grande partie le tracé de l'ancien chemin. Lors de l'assemblée communale du 25 février 1923, Romain de Weck, propriétaire du domaine de Piamont à Seedorf, agite habilement l'épouvantail de l'endettement. La discussion, nourrie, est suivie d'un vote négatif : 73 bulletins distribués, 28 oui et 45 non.

Réalisations plus récentes

Le projet d'aménagement de la route du village et son goudronnage - devisé à 269 000 fr. - est discuté et approuvé lors de l'assemblée du 25 septembre 1960. Ces travaux seront effectués en 1961. Le 8 avril 1962, il est question de l'aménagement du dernier tronçon de la route Noréaz-Maison Rouge. Ce qui sera fait en 1963. Un emprunt de 45 000 fr. sera nécessaire. L'assemblée espère que Prez ne tardera pas trop à réaliser la jonction avec la route cantonale. A diverses reprises, dans les années 60 et 70, les citoyens de Noréaz prennent des décisions au sujet de la réfection du réseau routier communal.

En 1966, le coût des travaux entre Noréaz et Ponthaux est estimé à 381 000 fr. Il faut attendre des données exactes sur les promesses de subsides, estime l'assemblée. Après maintes difficultés et tergiversations, le chantier sera ouvert en 1968.

L'aménagement de la route Noréaz-Seedorf est décidé par l'assemblée du 9 juillet 1974. Le devis pour la première étape s'élève à 176 000 fr. Le subside de l'Etat est de 17%. En 1976, l'aménagement du dernier tronçon n'a pas encore été réalisé. La décision ne sera prise que le 5 janvier 1979.

Taupes, poules et moutons

Le taupier est désigné par l'assemblée communale. Ainsi, le 18 mars 1883, Julien Jacquat représenté par sa mère Pauline est choisi comme taupier. Il recevra 10 ct. par bête. François Guisolan est nommé contrôleur des queues. Une commission est chargée de surveiller le travail du taupier. Lors de certaines désignations de taupier, on remarque qu'il s'agit d'un travail à plein temps. « Il est interdit au taupier d'aller en journées chez qui que ce soit », précise le Conseil communal. Certains paysans refusent parfois les services du taupier, préférant faire le travail eux-mêmes. Parfois, le taupier vient d'ailleurs. En 1896, c'est Jean-Baptiste Poncet, de Neyruz, qui est chargé de libérer le territoire des taupes, mulots et souris. Du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, ou parfois du 20 avril au 1^{er} octobre, les poules, canards et pigeons doivent être « fermés ». Le 23 avril 1893, l'assemblée désigne Théodore Piller et Laurent Chardonnens en qualité de surveillants des poules. Ils seront assermentés par le préfet. « Toute pièce de volaille trouvée sur autrui sera amendable de 50 ct. par pièce, et pour les poussins 30 ct. En cas de récidive, l'amende sera doublée ». En 1888, le gendarme Pasquier de Prez dénonce neuf propriétaires de poules qui ont contrevenu au règlement.

Au cours des décennies qui suivent, on relève aussi des interventions pour la fermeture des moutons.

Marais et tourbières

Le 18 décembre 1857, le Conseil communal de Noréaz envoie un long mémoire au Conseil d'Etat au sujet des marais de Seedorf. En conclusion, ce mémoire demande à l'autorité cantonale l'autorisation de vendre 50 poses de marais à 350 fr. la pose, avec obligation faite au nouveau propriétaire d'assécher les marais.



Ouvriers de la première tourbière

Le lac sentait mauvais...

Extraits de ce mémoire. Depuis des temps immémoriaux, la commune de Noréaz possède, sur les bords du lac de Seedorf, une vaste étendue de terrains de nature marécageuse, dont le produit est insignifiant. Les travaux de dessèchement seraient si onéreux pour la commune que la dépense ne serait jamais compensée par le revenu du terrain amélioré. Des ravages sont causés par l'action lente, mais continue, des eaux du lac. Celui-ci continue à s'étendre, après avoir pratiqué sous le sol des excavations de plus en plus vastes. Le lac n'est qu'une grande fondrière d'où s'échappent des exhalaisons putrides. Deux possibilités s'offrent à la commune de Noréaz : vendre les marais, ou créer un fonds de dessèchement. Or, en juin 1857, après divers sondages concluants, une Société anonyme fait une offre d'achat de 50 poses en vue d'exploiter de la tourbe et de dessécher le terrain. Le 10 juillet, une promesse de vente est signée.

Au sujet de l'assèchement, les pourparlers entre la Société anonyme et la commune tentent à définir le tracé des canalisations. L'une, vers l'ouest, s'en irait vers le lieu-dit le Drochez ; l'autre, vers l'est, endiguerait la Sonnaz. Les préférences du Conseil vont à la première canalisation, considérée d'utilité publique, qui dessécherait le marais communal. Quant à la Société anonyme, elle souhaite tout d'abord la réalisation dite de la Sonnaz, vers l'est. Les objections du Conseil portent sur « les usines mises en mouvement par les eaux de la Sonnaz », dont l'existence serait compromise.

L'argument principal de la demande d'aliénation envoyée au Conseil d'Etat porte sur le fait que la commune, au lieu de posséder des « landes stériles », disposerait d'un capital de quelque 14 000 fr. Ce capital lui permettrait d'éteindre des dettes vieilles d'un siècle et de rendre à l'agriculture des terrains jusque là inexploitable.

Le 9 janvier 1858, la vente de 50 poses de marais dans les environs du lac de Seedorf est autorisée par le Conseil d'Etat, aux conditions établies dans la promesse de vente.

La commune rachète...

Que s'est-il passé entre 1858 et 1863 ? On peut penser que la Société anonyme n'a pas tenu ses promesses, notamment en ce qui concerne les projets d'assèchement. L'assemblée du 27 février 1863, présidée par Charles Guisolan, décide de faire une offre de rachat aux actionnaires de la Société pour le prix de 4000 fr. L'assainissement des marais proches du lac de Seedorf est décidé en 1867. Le lac sera abaissé de dix pieds. En 1873, l'assemblée communale attribue à M. Leuenberger, de Seedorf, le creusage d'un canal dans les marais, sur les terrains appartenant à la commune et à des particuliers. Une soumission est régulièrement ouverte dans les années qui suivent pour le « curage du canal longeant les parquets des communs ». En 1913, le coût du curage est réparti entre la commune de Noréaz, dont le terrain est traversé par le canal sur 445 mètres, et le comte Eugène de Diesbach, de Fribourg, 285 mètres étant sur sa propriété. En 1965, le projet de réfection du canal est approuvé. La « première tranche » coûte 15 000 fr.



Philippe Monney, appelé « tourbier », fut contremaître à la tourbière située dans les environs du lac de Seedorf. Il est photographié en 1944 au temps des cerises, près de l'ancienne chapelle.

Qu'en est-il de la tourbière ? Les sources explorées - archives et bibliothèque cantonales, instituts universitaires de géologie et de géographie... - n'ont rien apporté. On peut néanmoins affirmer que, dès le 19^e siècle, une tourbière a été exploitée dans les environs du lac de

Seedorf, notamment au Marais, entre Noréaz et la Maison Rouge. Confirmation a été donnée par Daniel Monney, bouquiniste au Varis, à Fribourg. Il est l'arrière-petit-fils d'un ancien contremaître de la tourbière. Le père de Daniel, Charles Monney, domicilié à Russy lui a donné les précisions suivantes : Philippe Monney - grand-père de Charles - a travaillé au tournant du siècle à la tourbière de Seedorf. Il logeait près du lac, dans une maison qui n'existe plus. L'exploitation était confiée à la Kronenunion, de Bâle. A certaines périodes, notamment durant la guerre 1914-1918 et dans l'immédiat après-guerre, un grand nombre d'ouvriers y ont travaillé. En bordure de la route, entre Noréaz et la Maison Rouge, une maison allongée aujourd'hui démolie avait même été construite pour loger les *tourbiers*, ouvriers de la tourbière. Aux archives du registre foncier de la Sarine, une note figurant au folio 13 du cadastre de Noréaz, page *Au Marais et en Praz de Guex*, précise : « Exploitation de la tourbe, de la litière et droit aux chemins existants en faveur de Gazwerk une Wasserversorgung der Stadt Bern, jusqu'au 28 février 1930. » Les rapports entre la société de Bâle et celle de Berne n'ont pu être définis.

Quelques rares témoignages figurent dans les procès-verbaux du Conseil communal. En 1918, à un père de famille qui ne gagne que 5 à 6 fr. par jour et qui prie la commune de l'aider, le Conseil répond qu'une tourbière est exploitée « à côté de notre commune », où les ouvriers gagnent 8 à 9 fr. par jour. En 1920, la demande d'ouverture d'un débit de boissons pour les tourbières de la Maison Rouge est refusée. En 1921, l'arrêt presque complet de l'exploitation de la tourbière - qui occupait près de 200 ouvriers venus de toute la Suisse, lit-on dans un compte rendu d'une séance de Conseil communal - a sensiblement réduit la fréquentation de l'auberge, tout comme le chômage qui sévit et l'attitude de l'Eglise, intransigente au sujet de la consommation d'alcool.



La Goillette

Une tourbière est ouverte *En Sensuy* - c'est le lieu-dit de la Goillette - pendant la guerre de 1939-1945. Elle est exploitée par MM. Gasser et Clerc, de Lentigny. Ils paient 1 fr. 80 le m³ de tourbe. En 1945, l'exploitation est confiée à la Maison Kohlenlager, à Berne, représentée

par M. Ayer. Celle-ci offre, en 1946, 1 fr. 50 le m³ + 10 ct par m³ pour le fonds de la chapelle. En 1946, la proposition de verser la moitié du produit de la tourbière au fonds de la chapelle est acceptée.

Qu'est-ce qu'une tourbière ?

Il faut très longtemps - plus de 15 000 ans - pour faire de la tourbe. Lors de la dernière ère glaciaire, notre région a été recouverte par des glaciers. Lorsqu'ils se sont retirés, ils ont laissé des dépôts, les moraines, au fond des vallées. Ces déchets constituent une sorte de marne imperméable, une couche qui ne laisse pas passer l'eau. Les dépressions, les creux, se sont remplis d'eau provenant des précipitations et ils ont été envahis par la végétation. Celle-ci, en pourrissant, s'est imbibée d'eau et a formé un fond sur lequel se sont installés des végétaux aquatiques. Peu à peu cet entrelacement de végétaux forme une masse compacte qui comble la mare. Les sphaignes, plantes caractéristiques des marais tourbiers, continuent à se développer. Les racines se décomposent et forment de la tourbe tout en continuant à pousser. Il se forme ainsi 1 millimètre de tourbe environ par année. Autrefois, on surnommait la tourbe « le charbon du pauvre ». Car le charbon et le pétrole coûtaient cher et la tourbe, matière combustible, pouvait les remplacer. Dans l'ancien temps, et pendant les guerres où l'importation du charbon est très difficile, on utilisait la tourbe comme chauffage et comme isolation. De nos jours, on l'emploie pour le jardinage.

L'exploitation de la tourbe commence en mai - juin et se termine en septembre - octobre. D'abord, on enlève la couche de terre qui se trouve au-dessus de la tourbe. Avec le coupoir, on la découpe en rectangles qu'on laisse sécher sur l'herbe pendant une vingtaine de jours. Ensuite, on dispose ces briques de tourbe en châtelets, sortes de tours coniques d'une hauteur de 2 m environ, et on les laisse sécher ainsi pendant 3 ou 4 semaines. En Suisse, on n'a plus le droit d'exploiter la tourbe depuis 1995.

Le téléphone avant l'électricité

On parle pour la première fois de l'installation d'un téléphone public lors de l'assemblée communale du 3 juin 1894. Antoine Guisolan « prendra le bureau gratuitement ». Un historique du téléphone dans la région, établi par la Direction d'arrondissement des téléphones, précise que le téléphone public fait son apparition à Noréaz en 1896, chez Mme Guisolan. Les rares téléphones de l'époque sont reliés au central de Fribourg, par des lignes aériennes. Par la suite, deux centraux manuels sont installés, l'un à Rosé et l'autre à Prez. Le 3 octobre 1904, la commune décide de payer 10 fr. par an en plus « pour que le téléphone soit ouvert le dimanche comme les autres jours ».

Le central de Prez disparaît en 1935, lors de l'automatisation de celui de Rosé. Le nouveau réseau est formé des communes d'Avry, Corjolens, Corserey, Lovens, Noréaz, Onnens, Rosé, Prez et Seedorf. En 1945, l'ensemble de ces villages ne compte que 63 abonnés. Le téléphone n'a été installé dans toutes les maisons que progressivement, après la guerre 1939-1945.

53	Collet Robert agric.	75 07	
10	Téléphone communal Ad. Auberson	75 60	Re
04	Noréaz rés. Rosé		Sc
20	Poste télégr. téléphone publ.	54 51	Sc
34	Pythoud Fern. entrepr. maçonnerie	54 65	St
69	Téléphone communal auberge	54 33	N
05	Noréaz rés. Yverdon		N
57	Comtesse Herm.	7 08	Sc

Abonnés au téléphone en 1940

Esserts	Noréaz 037	
62 25	réseau Rosé	
ustr.	Charrière François instit. école prim.	
61 01		4 21 39
62 19	Huber Peter Käser	4 21 69
61 23	Poste télégr. téléph. publ.	4 21 51
61 64	Pythoud Fern. entrepr. maçonnerie	
teraine	(ne fait pas les commiss.)	4 21 65
62 07	Schneider frères ébénist.	4 21 81
61 47	Stern Fernand boul.	4 21 87
61 05	Téléphone communal auberge	4 21 33
61 76	Zaugg Emil Gärtnerei	4 21 20
Bassin	Noréaz voir Cheseaux-Noréaz	
61 48		
61 42		
Goule		
61 18		
61 62		

Et en 1950

La lumière électrique

Les participants à l'assemblée du 14 avril 1902 réunis sous la présidence du syndic François Gobet doivent répondre à la question suivante : Voulez-vous que la commune se serve de l'électricité pour l'éclairage public des places de la localité ? Bulletins distribués et rentrés : 21 ; oui : 8 ; non : 13. Revirement le 30 août 1903 : 14 citoyens sur 16 approuvent l'installation de l'électricité à l'auberge, dans les deux écoles et sur la voie publique. Le 24 avril 1903, le Conseil communal demande que « les personnes qui désireraient s'abonner à la lumière électrique s'inscrivent sans retard au secrétariat communal ». Il a fallu attendre de nombreuses années avant que la lumière électrique soit généralisée dans les maisons.

La poste

Lors de la création du bureau de poste de Rosé, en 1881, Noréaz lui est rattaché. La ligne de chemin de fer est récente, et la gare de Rosé toute neuve. Pierre-Emilien Humbert, premier chef de gare à Rosé, assume la responsabilité du bureau postal dont dépendent Rosé, Avry-sur-Matran, Noréaz, Corjolens, la Maison Rouge et Seedorf. Le courrier, dans les premières années, est distribué par Benoît Dorand. Lorsque Henri Humbert, fils de Pierre-Emilien, rentre d'un séjour en Suisse allemande, il assure la distribution à Rosé et Avry, tandis que Joséphine Dorand s'occupe des autres villages et hameaux. En 1891, le Conseil communal de Noréaz insiste pour que la distribution du courrier ait bien lieu deux fois par jour, et non seulement l'après-midi.

Le bureau postal de Noréaz est ouvert en 1906. Joséphine Dorand, qui épouse Gustave Burgy, est nommée dépositaire et messagère. Seedorf reste rattaché à Rosé. La poste, aujourd'hui encore, est dans la famille Burgy.

Pour les habitants de Noréaz, comme pour ceux d'un vaste rayon, la gare de Rosé est la plus proche. Pour y amener les gens en provenance des villages s'échelonnant jusqu'à Sédeilles, il faut un moyen de transport. Il est organisé peu après la construction de la gare. En 1890, une course postale journalière, aller et retour par diligence et cheval, assure le trajet Rosé-Sédeilles. Au tournant du siècle, le Dr Nicolet, de Prez, lance une pétition tendant à obtenir deux courses par jour, avec deux chevaux. On donne droit à cette requête. Le 16 novembre 1925, la diligence à chevaux est remplacée par une automobile à 12 places. Dès 1931, l'autobus de Léon Modoux assure ce service. En 1958, année où fut écrit le document qui relate l'histoire de ce transport, Léon Modoux effectuait sa 27^e année de service.

Les deux guerres mondiales et la vie communale

La guerre de 1914 à 1918

Dans la première semaine d'août 1914, les puissances européennes entrent en guerre l'une après l'autre. Le conflit mondial, appelé la Grande Guerre - qui durera jusqu'en novembre 1918 - occasionnera la mort de 8,5 millions de personnes et fera 20 millions de blessés. L'Europe en sortira exsangue.

La Suisse, préservée, ne connaît que des conséquences mineures de la guerre. Le 16 août 1914, apparaissent à Noréaz les « gardes de nuit ». Le Conseil en nomme huit, puis 6 de plus en septembre. Ces gardes ont une mission de surveillance. Faute de parer aux attaques soudaines d'armées ennemies, ils doivent, entre autres, empêcher les vols de pommes de terre qui ont lieu durant la nuit... Quelques incidences de la guerre apparaissent dans des procès-verbaux du Conseil communal entre 1914 et 1918 : achat de souliers pour un militaire, aides de 50 ct. à 4 fr. 50. par jour à des familles dont le soutien est mobilisé - il n'y a pas de caisse de compensation -, réquisitions réitérées de paille et de foin par l'armée, réquisition de céréales par la Confédération. En mars 1917, une commission est nommée pour s'occuper de la répartition « des denrées monopolisées » et des questions de ravitaillement. Le prix du « charroi de ravitaillement » depuis Rosé est fixé à 5 fr. Il s'agit du transport de marchandises pour les magasins Cuennet et Guisolan. En 1917, une demande de semences, formulée par la commune, est adressée à l'Office cantonal de ravitaillement : 3000 kg de pommes de terre, 240 kg d'avoine, 40 kg d'orge, 25 kg de froment, 15 kg de trèfle, 4 kg de pois, du sulfate de cuivre pour une pose de pommes de terre. Les indigents ont droit à un rabais sur le pétrole utilisé pour leur éclairage et leur chauffage.

Des soldats étrangers sont internés en Suisse. En 1917, le Conseil communal refuse à l'entrepreneur Bonin, de Siviriez, d'en engager pour la construction de la route du village. Le Conseil d'Etat demande aux communes d'accorder une réduction sur le prix du lait aux familles nécessiteuses, « à condition de ne pas le fourrager aux cochons et aux veaux ». Vingt-huit familles de Noréaz bénéficieront de cette mesure. Des chevaux militaires sont prêtés par l'armée en 1917 pour les labours de printemps. Le coût est de 6 fr. 50 par jour et par attelage, y compris le conducteur. L'instituteur Joseph Wicht et François Berger, secrétaire communal, sont désignés en 1917 en qualité de membres de l'Office communal de ravitaillement en pain. La même année, l'armée mobilise... deux chars à pont. En 1918, le

responsable de l'Office communal de ravitaillement, vu la surcharge de travail, souhaite que sa rémunération passe de 26 à 40 fr. par mois.

1918 est aussi l'année de la mémorable épidémie de grippe espagnole qui, en six mois, fit 22 millions de victimes dans le monde. 1805 soldats suisses en sont morts. 483 recrues décédèrent de la grippe à Colombier, En Suisse, le nombre de morts fut de 24 000, dont près de 1000 dans le canton de Fribourg. A Noréaz, en octobre 1918, le Conseil communal demande la fermeture de l'école en raison de l'épidémie qui atteint les enfants. Un lazaret est ouvert à Prez, sous la direction du Dr Fasel, de Romont.

La guerre de 1939 à 1945

Dans les procès-verbaux du Conseil communal, on sent l'approche la guerre. Des directives parviennent à la commune sur la Défense aérienne passive (DAP). Un exercice d'obscurcissement a lieu en septembre 1938 : extinction de toutes les lumières, obturation de toutes les fenêtres.

Le 29 août 1939, la Direction militaire invite le Conseil à planifier la mobilisation des chevaux. A la même date, la Préfecture informe la commune que la vente de certaines denrées alimentaires est suspendue. Des cartes spéciales, dites de rationnement, sont introduites. « Ces cartes bleues seront délivrées aux personnes inscrites en temps opportun ». Le secrétaire communal Léon Gobet devient gérant de l'Office communal de ravitaillement. Ce sera plus tard le régent Charrière qui tiendra le contrôle des « cartes ». Les coupons de rationnement, appelés aussi tickets, vont rapidement toucher les marchandises les plus diverses : pain, viande, huile, graisse, savon, sucre, produits laitiers, chocolat vêtements, etc. Le marché noir sévit... Les citoyens font les yeux doux aux paysans. Il y a les petites infractions, courantes, et les plus grosses que découvrent parfois les inspecteurs craints - ou honnis - comme la peste.

Revenons à 1939. Le 10 septembre, une demande est envoyée par le Conseil communal de Noréaz à la Direction de l'agriculture : les paysans propriétaires de chevaux mobilisés pourront-ils en obtenir pour les principaux travaux agricoles ? Le 5 octobre 1939, l'officier des évacuations - le pire est imaginé ! - avise la commune que celle-ci devra mettre à sa disposition, en cas d'évacuation, 5 chars à pont et 10 chevaux non mobilisables. Dans la nuit du 14 au 15 novembre, a lieu un exercice d'obscurcissement surveillé par Fernand Cuennet et Joseph Crausaz. En décembre, le Commissariat des guerres demande à la commune le paiement de souliers pour plusieurs soldats de la commune. Le Conseil proteste : il y a abus ! Les agriculteurs doivent livrer du foin et de la paille à l'armée. Comme l'armée n'accepte que des bottes, il est fait appel à M. Monney, de Villargiroud, propriétaire d'une botteuse. Les ouvriers occupés à cette machine reçoivent 80 ct. à l'heure.

En mai 1940, Jean Stern, laitier, est nommé chef des gardes civiques. En font partie des non mobilisés. Les gardes civiques forment la « garde locale », chargée de protéger le village en cas de guerre. Une commission est désignée pour la réception d'éventuels réfugiés, avec répartition des responsabilités : transports, logement, ravitaillement, santé, hygiène, police. En 1943, les contrôles de l'obscurcissement deviennent sévères, certaines communes ayant manifesté trop de laisser-aller. Dans sa séance du 11 février 1943, le Conseil communal s'insurge contre le projet d'établir à Prez une poudrière avec 40 tonnes d'explosif. Cela constitue, estime le Conseil, « un danger d'une portée inouïe ». François Charrière, instituteur, se charge de la vente des insignes pour le Noël du soldat. Des jeunes filles participent à un cours de Samaritaines. Faute de charbon, les écoles sont chauffées avec la tourbe locale.

La mise en œuvre du Plan Wahlen, du nom de son initiateur Friedrich Traugott Wahlen, professeur à l'EPF de Zürich - qui deviendra plus tard conseiller fédéral - démarre au printemps 1941. Ce plan vise à renforcer l'autonomie alimentaire du pays. Son principe est simple : tout sol exploitable doit être affecté à des cultures. Partout où c'est possible sur le territoire helvétique, on laboure et on enseme ; on abat les buissons, les haies, les arbres d'ornement gênants; des terres sont gagnées sur les marais, des forêts défrichées dans les régions basses. Des pommes de terre sont ainsi cultivées en plein Fribourg. Le programme d'extension des cultures est accompagné de vastes campagnes de propagande. Les affiches célèbrent le paysan-soldat, garant de la liberté helvétique. Elles exaltent le conservatisme, les temps anciens et pré-industriels. En invitant les citadins et les ouvriers à participer aux travaux des champs, on tente de combler le fossé villes-campagnes, l'un des buts idéologiques de Wahlen.

Post tenebras lux



*Fête des mobilisés de Noréaz durant la guerre 1939-1945.
Des aînés de « 14-18 » se se joints à eux, de même que les samaritaines.*

A Noréaz comme partout ailleurs, on se « tire la ceinture » pendant la guerre. Les vieux habits sont retournés, transformés, ou teints. Dans les familles, les plus jeunes héritent les vêtements et les galoches des aînés. On vit quasiment en autarcie. On ne trouve presque plus de savon. On fait la lessive avec la saponaire dont les racines font mousser l'eau. Et l'eau de lierre est utilisée pour laver les tissus noirs. Les repas sont simples. Même les non-paysans ont leur(s) cochon(s), leurs lapins ou leurs poules. Les jardins-potagers et les plantages n'ont jamais été

aussi grands. Apparaissent aussi les succédanés, comme la saccharine dont les marques principales étaient la Rara et l'Hermetéa. Parfois, on fait du café avec des glands.

Un mot encore au sujet de l'obscurcissement. Dès le coucher du soleil, les volets se ferment, les rideaux se tirent. Parfois, quelques étoffes sombres, pauvres substituts des rideaux, sont accrochées aux fenêtres. Opacité de tous les orifices, extinction de tous les éclairages publics : le pays se fond dans la nuit. Il s'agit d'effacer tout repère pour les avions, des bombardiers des troupes alliées qui empruntent volontiers le raccourci du ciel helvétique pour s'attaquer à l'Italie du nord. De Payerne, les projecteurs des troupes de DCA balayent le ciel. Quelques bombes égarées tombent parfois sur sol suisse. C'est ainsi que Prarato, dans l'enclave de Surpierre, a connu son bombardement. Comment - entendit-on à l'époque - a-t-il été possible de confondre Turin et Prarato ?

Quelques rares autos sillonnent encore les routes. L'essence étant presque introuvable, certaines carburent au gaz de bois. Elles sont flanquées d'une espèce de chaudière qui donne à la plus humble guimbarde des airs de locomotive à vapeur. Le moyen de locomotion le plus courant, pendant la guerre, est le vélo. Rien de commun avec les cycles d'aujourd'hui ! Pas de vitesses, des freins « torpédo » - on freine en pédalant en arrière -, des pneus sans chambre à air, dits pneus pleins. Descendre le village de Noréaz avec un tel outil, avec en plus un passager sur la barre et une route non goudronnée relevait presque de l'exploit.



*La messe en plein air, lors de la fête des mobilisés, le 23 septembre 1945.
Elle est célébrée par le capitaine-aumônier François Butty*

Le 8 mai 1945, c'est l'armistice. Il se fête bruyamment, avec des débordements dont les moins jeunes se souviennent. En 1945, une fête des mobilisés met un point final à cette période. La vie recommence. Mais pas comme « avant ». La guerre a été horrible, avec ses 50 millions de morts, dont 40 en Europe, ses camps de la mort, les bombes atomiques lâchées sur le Japon. Pas comme « avant » car les pays en guerre ont considéré la recherche scientifique comme prioritaire, en vue de la victoire finale. La guerre a entraîné, en quelques années, des progrès techniques considérables dans toutes les industries. Le monde va en profiter. Dans nos régions, les changements dans maints domaines vont ainsi démarrer « après la guerre ». Le machinisme progressif dans l'agriculture, l'arrivée des frigos, des congélateurs, des machines à laver, la généralisation des postes de radio et du téléphone, puis l'apparition dans les années 50 des premières TV et l'augmentation sensible du nombre d'autos, toutes ces nouveautés marquent un vrai tournant de civilisation. Et n'oublions pas les progrès de

l'hygiène ! Les chasses d'eau dans les toilettes et les salles de bain n'étaient pas bien nombreuses avant la guerre !

Les écoles

La bonté féconde et la vertu contagieuse

Les livres scolaires d'hier - ou plutôt d'avant-hier - insistaient sur la morale, le civisme, la bonté, l'entraide, l'idéal, la soumission à son destin et, bien sûr, la piété. Les manuels donnaient dans le même temps des conseils pratiques pour les travaux et devoirs de la vie quotidienne. La famille, la maison, le village, son église et ses champs, la patrie étaient des valeurs non seulement respectées, mais exaltées. Les bons sentiments, la morale par l'exemple, le respect des parents et des personnes âgées, l'affection pour son prochain, la douceur envers les animaux : voilà les préceptes présentés comme garants du bonheur d'aujourd'hui et de demain. De multiples pages de ces livres par trop moralisants - ou portant dans les premières années d'école sur des objets d'usage courant comme le crayon, la plume, le pupitre ou la règle - étaient sans rapport aucun avec la curiosité naturelle des enfants et leur psychologie. Ils ne distillaient que de l'ennui. La gifle, le bâton et les 200 fois ramenaient au bercail les brebis distraites.

Certains chapitres s'adressaient tout spécialement aux garçons de la campagne. N'oublions pas qu'une majorité d'entre eux, jusqu'à la guerre de 1939-1945 et au-delà, allaient devenir des paysans. Tous ne fréquentaient pas l'école d'agriculture, dont le premier cours d'hiver eut lieu en 1891. Le métier s'apprenait souvent et surtout avec le papa, qui l'avait lui-même appris avec son père... L'école primaire, puis les cours complémentaires secondaient le papa maître d'apprentissage.

Les maîtres d'école n'étaient pas gâtés. Ce passage dû à la plume de Robert Loup dans le livre écrit en 1952, intitulé *L'abbé Bovet*, illustre bien cette situation précaire :

En ces années 1880 à 1890, les instituteurs n'arrivaient pas à vivre de leur seul traitement. Surtout si la famille s'accroissait. Une cinquantaine de francs par mois, même si l'on considère ce temps ancien, ne constituait qu'une bien faible ressource. La plupart recevaient des dons des parents, s'engageaient comme domestiques pendant la période des gros travaux des champs ou s'improvisaient artisans, mécaniciens ou menuisiers dans un petit atelier qu'ils ouvraient en restreignant encore le nombre des pièces de leur appartement. J'ai connu un de ces vieux régents, très habile de ses mains, qui avait onze enfants, trois chambres, un atelier, et qui passait ses vacances à réparer des vélos, des montres, des sommiers, à s'occuper de reliure, d'encadrements et de meubles. Tous les mois il tondait les cheveux de ses élèves pour deux sous.

Quelle était l'organisation de l'école de Noréaz en cette fin de 19^e siècle, époque où les enfants du cours inférieur de Noréaz et d'ailleurs devaient lire des « chapitres de lecture » sur *La salle d'école, L'enfant sage, Les enfants négligents, Le cimetière, Le pupitre et le banc, La table* et autres récits passionnants comme *Le gilet, Le mantelet* ou *Le vinaigre...* Quelques articles du règlement scolaire de Noréaz de 1889 (La transcription est littérale.)

Règlement pour l'école de Noréaz du 13 novembre 1889

Art. 1 L'année scolaire commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril de l'année suivante.

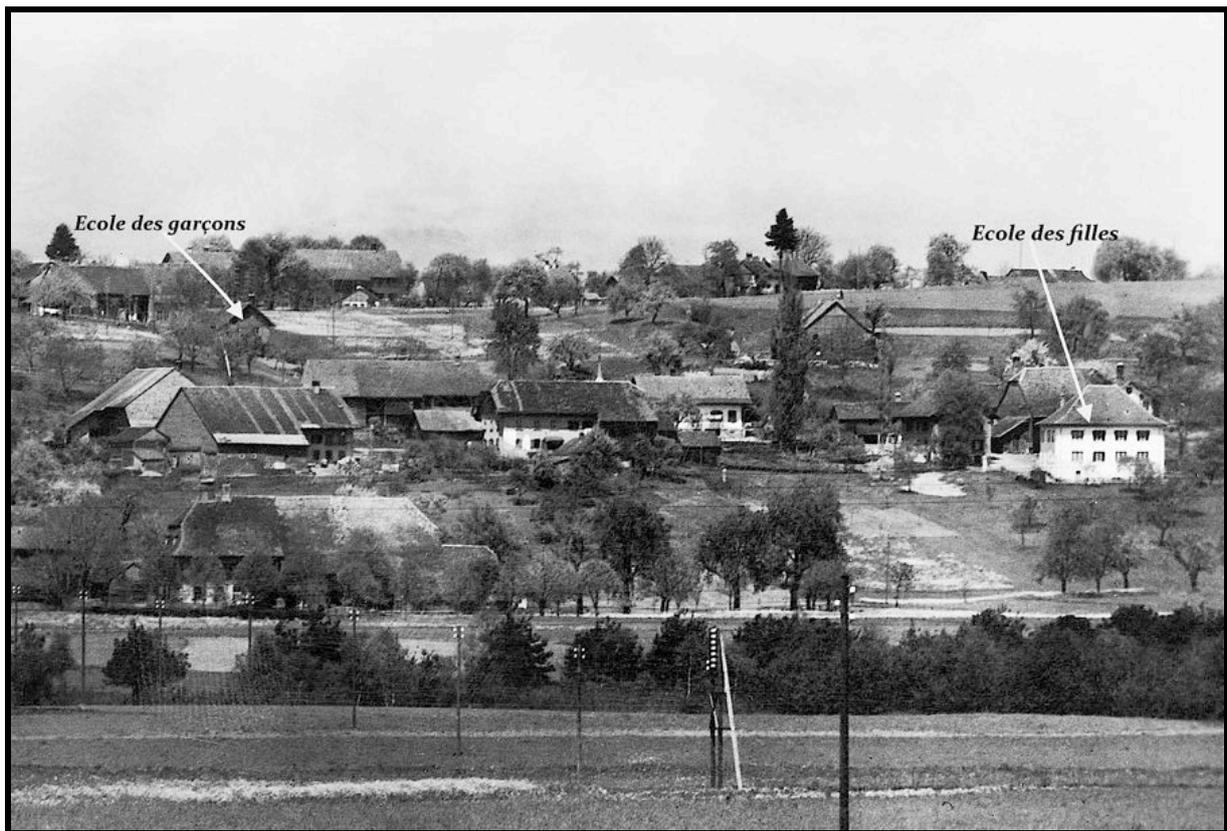
Art. 3 Le congé hebdomadaire est fixé au vendredi. Les leçons de religion ont lieu le vendredi. Les leçons de gymnastique ont lieu du 1^{er} avril au 1^{er} novembre. Les leçons d'ouvrage du sexe ont lieu le vendredi. (Note : on appelait ouvrage du sexe les leçons de travaux manuels pour les filles, tricot, broderie, couture... Par la suite, les travaux « du sexe » sont devenus l'école d'ouvrage.)

Art. 4 La classe commence, durant le semestre d'hiver, le matin à 8 heures et finit à 11 heures ; le soir à 1 heure et finit à 4 heures ; durant le semestre d'été, le matin à 7 heures et finit à 10 heures, le soir à 1 heure et finit à 3 heures.

En exécution de l'art. 165 du règlement général, l'ouverture de la classe est annoncée par la cloche du village. L'heure est réglée par l'horloge de la paroisse. La classe commence et finit par la prière ou par un chant religieux.

Art. 5 Les vacances annuelles sont fixées de la manière suivante :

- une semaine au printemps pour la plantation des pommes de terre
- trois semaines à l'époque des foins
- deux semaines à l'époque de la moisson
- deux semaines à l'époque des regains
- quatre semaines en automne



L'école des filles a été rénovée en 1930.

L'école des garçons - démolie en 1955 - apparaît minuscule et assez misérable...

Art. 8 Les examens d'émancipation et de de promotion ont lieu au printemps, en présence de la commission locale, le jour fixé par l'inspecteur. Le préavis de la commission est formulé

par écrit, sur la liste des élèves à émanciper. Cette liste est dressée par l'instituteur. L'émancipation non approuvée par l'inspecteur sera nulle et sans effet.

Art. 9 L'école de répétition aura lieu le vendredi matin de 8 heures à 11 heures. Le minimum des heures de leçons est de 70, le maximum de 150. (Note. Il s'agit des cours appelés aussi complémentaires, ou de veillée lorsqu'ils se donnaient le soir, auxquels sont astreints les jeunes gens libérés de l'école primaire, pour fixer les connaissances acquises, les développer, et préparer à l'examen pédagogique qui se déroulait pendant l'école de recrues et faisait l'objet d'une classement par cantons. Ces cours ont été réorganisés dans les années 60, puis supprimés dès le début des années 70.)

Art. 10 Les instituteurs et les institutrices doivent servir de modèle à la jeunesse, tant à l'école qu'au dehors, par une conduite exemplaire, ainsi que par l'accomplissement exact de tous leurs devoirs.

Art. 12 Pendant la classe, ils ne s'occuperont d'aucun travail étranger à la leçon ; ils s'abstiendront de manger, de fumer et ne quitteront jamais l'école sans absolue nécessité. Ils finiront les leçons à l'heure fixée. Les compositions se corrigeront à l'encre rouge, au domicile de l'instituteur.

Art. 13 Les instituteurs astreindront les élèves à une stricte obéissance, veilleront sans relâche à ce qu'ils soient tranquilles pendant les heures de classe, à ce qu'ils se comportent avec bienséance à l'église, à l'école et ailleurs. (...) Ils puniront les actes contraires à l'honnêteté et à la bienséance.

Art. 15 Ils accompagneront leurs élèves à l'église tous les dimanches et jours de fête ; il en sera de même pour les autres cérémonies religieuses de la paroisse.

Art. 17 Chaque élève doit, dans toute sa manière d'agir, témoigner de la considération et du respect à ses maîtres, ainsi qu'aux membres des autorités scolaires, et s'appliquer à tenir une conduite décente ; il doit de plus se montrer accommodant, serviable et bienveillant envers ses condisciples. Il sera honnête et poli envers chacun, spécialement envers les ministres du culte, les magistrats, les membres du corps enseignant et les vieillards.

Art. 18 Tous les élèves sont tenus de se préparer avec soin à la leçon, de répéter les matières apprises, de bien graver dans leur mémoire les leçons à apprendre par cœur. (...)

Art. 20 Il est sévèrement interdit aux enfants des écoles de tourmenter les animaux, de dénicher les oiseaux et de détruire ceux qui sont protégés par des lois spéciales, d'endommager les arbres, de jeter des pierres, d'établir des glissoires sur la voie publique, d'attenter à la propriété d'autrui et en particulier de voler les fruits des arbres.

Art. 21 Il est défendu à tous les élèves de fréquenter les auberges et les lieux où l'on danse, ou d'assister à des enchères publiques, si ce n'est sous la surveillance de leurs parents ou tuteurs. Il leur est également défendu de fumer ou de jouer pour de l'argent. Il ne leur est pas permis non plus de circuler dans les rues ou sur les places publiques après la tombée de la nuit, de pousser des cris sauvages, de se disputer et de se donner en spectacle au public.

Un régent disparaît

Le 31 juillet 1891, le syndic Eugène Guisolan fait part par écrit au Préfet de la Sarine de son désarroi : le régent Placide Corminboeuf a disparu ! Depuis le début du mois de juin, on sentait à Noréaz que « ça ne tournait pas rond ». Les enfants n'avaient eu, durant les deux derniers mois, que trois jours d'école. Le 30 juillet, le bruit a couru que le régent avait déménagé. Le syndic s'est rendu aussitôt à l'école où Mme Corminboeuf, en train d'arracher les pommes de terre, a assuré que son mari allait revenir le soir même. Le lendemain, elle a aussi disparu... De même que le mobilier, le bois de l'école, l'échelle utilisée pour monter au galetas. Il ne reste, écrit le syndic, « que de la paille éparsse, du chenit et des bouteilles vides appartenant à tous les aubergistes des environs ». Les meubles ont été conduits chez un

habitant de Noréaz, qui a cloué les volets pour que personne ne puisse voir à l'intérieur. Et une fille du village, souvent accueillie, à l'école est dite enceinte. Le syndic proteste : le salaire du régent ne doit pas être payé pour le mois de juillet !

Son successeur se plaint du manque de bois...

En 1895, Jules Bochud, régent de Noréaz depuis l'envol de Placide Corminboeuf en 1891, se plaint du manque de bois pour chauffer sa salle d'école. Il émet aussi des remarques sur la mauvaise qualité du combustible... Le Conseil communal écrit à la préfecture le 28 février 1895. Le bois fourni, 6 stères, est de qualité : de la daille, du sapin, et un bon tiers des deux moules consiste en foyard. Le secrétaire Edouard Guisolan, de son élégante écriture, écrit : « Nous vous faisons remarquer, Monsieur le préfet, que M. Bochud utilise le bois destiné à la salle d'école, pour cuire à nourrir à 5 porcs, qui sont logés à la cave de l'habitation. » Le Conseil demande l'évacuation de ces cochons, dont la présence « nuit au bâtiment ».

Il est encore reproché au régent d'être marchand de gros bétail. Il est présent à presque toutes les foires de Payerne et de Fribourg. Il s'absente sans aviser la commission scolaire. En plus - et cela n'a rien à voir avec les cochons ! - le Conseil communal lui a donné l'ordre, à son arrivée à Noréaz en 1891, de faire le chemin de la croix durant le carême, de s'occuper du mois de Marie qui a lieu à la chapelle en mai, de servir la messe lorsque le prêtre vient à Noréaz. Or, Bochud ne remplit aucune de ces obligations. Enfin, il se permet de « jurer le St Nom de Dieu Sacré » pendant la classe, de battre ses élèves avec un bâton, et de les affubler de sobriquets dont « quelques-uns honteux ». Il ne reconnaît pas ses avantages : la loi oblige la commune de lui accorder 6 ares de terrain. Il en cultive 19,52 ares. Il se permet malgré cela de discréditer les autorités communales dans les environs. La lettre se termine par ces considérations : « Le Conseil communal demande son remplacement pour la fin de l'année scolaire et souhaite que la présente soit communiquée au directeur de l'Instruction publique. On évite de lui faire des observations parce qu'il s'emporte. »

1913, Amédée Dévaud le mal-aimé

En 1909, un jeune et brillant instituteur de 21 ans, Jean Risse, bénéficie de tous les préavis pour être nommé à Noréaz. La direction de l'Instruction publique - qui n'en fait qu'à sa tête - nomme à sa place Amédée Dévaud, contre l'avis des autorités locales. A Noréaz, on est furieux !

Un mot sur Jean Risse. Passionné des lettres et des arts, il fut aussi un éminent défenseur du patois. Son ouvrage *La Langue paysanne*, édité en 1932, fait encore autorité aujourd'hui. Jean Risse est également connu pour ses pièces de théâtre. Parolier apprécié, c'est lui qui a écrit - entre autres poèmes - *Ceux qui sont partis pour la guerre* - le chant émouvant dont la musique est de son grand ami Georges Aeby.

Le 11 septembre 1913, l'inspecteur scolaire envoie un rapport à la direction de l'Instruction publique sur le mécontentement manifesté à Noréaz au sujet du régent Amédée Dévaud. L'inspecteur qui rédige ce rapport est... Jean Risse, nommé inspecteur l'année précédente, à l'âge de 24 ans, alors qu'il était instituteur à La Roche. Le nouvel inspecteur, avec beaucoup de diplomatie et de bonté, explique au directeur de l'Instruction publique qu'il serait opportun de déplacer Amédée Dévaud. A Noréaz, on lui reproche une certaine paresse, de la négligence, son manque d'exigences envers les enfants en dehors de la classe (!), et le fait qu'il n'a pas accompagné les enfants à la chapelle le jour de la fête patronale. L'inspecteur

Risse estime que le régent de Noréaz, sans être un instituteur modèle, a une excellente conduite et bien des qualités. Il le recommande à la bienveillance du directeur de l'Instruction publique. L'un des griefs non formulé dans la lettre de l'inspecteur est que le régent Dévaud avait une méchante femme. Telle était en effet l'opinion du curé de Prez...

En 1915, un régent pour 113 garçons

Pendant la guerre de 1914-1918, le régent de Noréaz est Joseph Wicht. Officier, il est mobilisé durant de longues périodes. Le 5 mars 1915, l'instituteur qui le remplace, Alphonse Loup, écrit à la direction de l'Instruction publique. Il est d'accord d'assurer en plus le remplacement de l'instituteur de Prez. L'école aura lieu alternativement dans les deux villages. Alphonse Loup précise que la classe de Noréaz compte 63 garçons, et celle de Prez une cinquantaine. Il est curieux de savoir quel sera son salaire.

Le 17 juillet 1915, l'instituteur titulaire, Joseph Wicht, écrit à la direction de l'Instruction publique. Il signale que son remplaçant, Casimir Magnin, a fait la classe pendant 15 jours à 6 fr. et qu'il a touché 90 fr. Joseph Wicht a dû s'acquitter de la moitié de cette somme. Dans la deuxième période de mobilisation, Alphonse Loup a tenu la classe des garçons de Noréaz pendant 72 demi-jours à 4 fr la demi-journée. Le titulaire mobilisé a dû payer le quart de la somme. Comme les cours complémentaires ont été centralisés à Noréaz, Joseph Wicht demande que l'Etat revoie à la hausse le montant de ses subventions.



Classe de Joseph Wicht avec ses 66 garçons en 1924

Joseph Wicht s'énerve

En 1924, Joseph Wicht, instituteur à Noréaz depuis plus de 10 ans, va perdre son poste à cause de son emportement. Les événements sont relatés dans un rapport signé de l'inspecteur Arthur Rosset, à qui la direction de l'Instruction publique a confié une enquête.

Le 13 avril 1924, vers 5 heures du soir, Joseph Wicht entre à la Fleur de Lys de Noréaz, déjà éméché. Le syndic et deux conseillers communaux sont attablés. Le régent s'approche d'eux et reproche au syndic son absence à l'examen officiel de sa classe. Le syndic l'invite à s'éloigner. Refus de Joseph Wicht, bousculade qui se termine par une gifle magistrale

administrée par le régent au premier citoyen de la commune, qui roule sur le sol. Une précision. Les rapports syndic-régent étaient très tendus depuis les élections paroissiales. Joseph Wicht avait distribué des bulletins sur lesquels le nom du syndic ne figurait pas. D'où une non-réélection... L'inspecteur Rosset termine son rapport en stigmatisant le penchant immodéré de l'instituteur pour la dive bouteille. La même année, Joseph Wicht quittait Noréaz pour Rueyres-St-Laurent.

Douceur angélique d'une maîtresse

L'article 35 de la loi sur l'instruction primaire de 1884 stipule que « tout mauvais traitement envers les élèves est interdit ». Il a fallu attendre plus d'un siècle pour que cet article de loi soit respecté. Et encore... A Noréaz comme ailleurs, le corps enseignant avait la main leste. Les maîtresses n'étaient pas toujours plus douces que leurs collègues masculins. Les parents, souvent, laissaient faire. Les châtiments corporels n'étaient-ils pas aussi courants à la maison ? Et la crainte de voir les remarques faites par les parents au corps enseignant se retourner contre l'enfant n'ont-ils pas marqué de tous temps les relations parents-école ?

Une lettre datée du 11 août 1927 illustre bien... la nervosité d'une maîtresse. Un papa dépose une plainte pénale, tant il est excédé par le sort réservé à ses deux filles « battues presque tous les jours, et par la tête ». Il s'est rendu à l'école pour un entretien. Peine perdue. La maîtresse se venge de l'intervention paternelle en battant les deux filles, qui doivent demander pardon... Le papa a l'intention, écrit-il, « de faire visiter la plus grande qui est âgée de 10 ans à un professeur de Berne, car à force d'être battue par la tête elle n'est plus normale. Ce n'est pas une école scolaire, mais une école de brigandage. Je veux les envoyer à l'école protestante de Corjolens, alors même que nous sommes catholiques, car là-bas je suis persuadé qu'elles ne seront jamais battues ».

Deux éléments à la décharge de la maîtresse : les mœurs et les habitudes éducatives de l'époque et une classe surchargée comptant plus de 60 filles.

A l'arrivée d'un nouveau régent

Lorsqu'un nouveau régent est nommé, son déménagement, comme partout, incombe à la commune. En 1882, on « mise les charrois pour aller chercher le régent Vorlet à Cheiry ». Il y aura un charroi avec un cheval et deux charrois avec deux chevaux. En 1924 - ce sera le dixième déménagement depuis celui du régent Vorlet - lorsqu'il s'est agi d'aller chercher le régent Chavaillaz à Estévenens, le Conseil parle d'utiliser un camion pour le déménagement. Celui-ci coûterait 60 fr. On préfère mettre en soumission le transport avec chars et chevaux. Ainsi, l'argent restera dans la commune. La coutume de « déménager le régent » durera jusque dans les années 1950.

Lors de l'engagement d'un nouveau régent, la commune passe une convention. Celle-ci stipule que le maître d'école doit faire le chemin de la croix pendant le carême, s'occuper de la cérémonie du mois de Marie en mai, servir la messe au curé ainsi qu'aux autres prêtres qui officient à la chapelle à Noël et à la Dédicace, surveiller les enfants à l'église et au catéchisme. Dans certaines conventions passées avec les régents - entre 1870 et 1900, il y en eut 12 - il leur est demandé aussi d'enseigner la gymnastique soit gratuitement, soit avec une rémunération distincte du traitement, d'enseigner le plain-chant et le chant musicien (!), de tenir propres la chapelle et l'école, de « bûcher » eux-mêmes le bois livré par la commune. Dans les années 1870 et 1880, le régent a droit, à part un salaire annuel de 600 à 1000 fr.

payable en tranches trimestrielles, à deux moules de bois sec, un jardin attenant à la maison d'école, un quart de pose de pré. Quand la caisse communale est vide, on vote un « impôt du régent ». Dans les années 1870, cet impôt s'élevait à 50 ct. par mille francs de taxe sur les immeubles bâtis et non bâtis.

D'une classe à trois classes

Jusqu'en 1885, Noréaz n'avait qu'une seule classe, comprenant tous les cours, avec tous les garçons et toutes filles du village. En 1884, l'instituteur a une classe de 75 élèves. L'assemblée du 14 juin 1885 est placée devant une alternative : ou l'achat d'une maison destinée à l'école des filles, ou la construction d'une école. L'assemblée présidée par le syndic Eugène Guisolan est fréquentée par 25 citoyens. Dix se prononcent pour l'achat de la maison de Faustine Guisolan, épouse d'Antoine. Quinze s'abstiennent... La maison de Faustine sera transformée en école. Comme d'habitude, la caisse communale est vide. Un impôt de 50 ct. ‰ sur les immeubles bâtis et non bâtis et de 45 ct. ‰ sur les capitaux sera prélevé. Un emprunt de 7000 fr. est décidé. Comme pour d'autres emprunts, une propriété de la commune, en l'occurrence une forêt, est hypothéquée. De son côté, l'Etat alloue une somme de 2000 fr. pour la transformation de la maison de Faustine Guisolan en maison d'école. Celle-ci peut accueillir les filles dès 1885. La première institutrice s'appelle Rosine Magnin.

Le 7 avril 1918, l'assemblée communale est appelée à exprimer son avis sur l'ouverture d'une troisième classe. Un instituteur et une institutrice se partagent les 120 enfants de la commune ! Une troisième classe accueillerait les garçons et les filles des deux premières années d'école. Le régent Joseph Wicht défend cette cause. L'assemblée accepte le dédoublement... qui se fera attendre 12 ans. Les 2000 fr de la coupe de bois extraordinaire effectuée pour aménager une troisième salle de classe trouvent facilement une autre destination... En 1919, le département des Bâtiments procède à un examen des bâtiments scolaires. Les bancs de l'école des garçons, rudimentaires et très longs, sont prévus pour 6 à 7 enfants ; ils devront être remplacés. Quant à l'école des filles, elle devra subir d'importantes transformations en vue d'accueillir une classe supplémentaire. Conseil et assemblée reviendront souvent sur cette question, en attendant des jours meilleurs...

Dix ans plus tard, c'est l'issue de l'expectative quant à l'ouverture d'une troisième classe. Un devis de 25 500 fr. pour l'agrandissement de l'école des filles est présenté à l'assemblée communale du 7 avril 1929. Le moment est en effet venu de décharger les deux classes existantes. L'école des garçons compte 71 élèves et celle des filles 70. L'assemblée estime que la commune doit être déclassée, afin d'obtenir une subvention plus importante de l'Etat. Les contribuables attendront le résultat des démarches effectuées par le Conseil communal avant de voter ce crédit. Le déclassement interviendra le 24 décembre 1929 et la transformation de l'école des filles se fera en 1930. La direction de l'Instruction publique promet un subside extraordinaire de 20 000 fr. payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ceux-ci comprennent une salle de classe, un appartement pour la nouvelle institutrice, une annexe adossée à la façade nord comprenant dégagements, cuisines, WC.

L'école ménagère créée à Prez en 1905

Une pièce du dossier « Cercle de Noréaz » déposé aux AEF contient un document intéressant. C'est un contrat de location entre M. Antonin Pache, de Prez, et le syndic de ce village, François Rothey. Daté du 21 décembre 1905, le contrat concerne l'aménagement provisoire

d'une école ménagère à l'étage de la maison Pache, avec une cuisine, ses dépendances et la chambre attenante. Le prix de location s'élève à 20 fr. par mois. L'entrée en jouissance est fixée au 26 décembre 1905.

La région de Prez a été l'une des premières à bénéficier d'une école ménagère. C'est en effet en 1904 que fut prise la décision de rendre l'enseignement ménager obligatoire dans le canton de Fribourg, sous l'impulsion du conseiller d'Etat Georges Python. Fribourg - une fois n'est pas coutume - était dans ce domaine à l'avant-garde des cantons suisses. Mais, l'enthousiasme de la population de la région - masculine surtout - n'était pas partout délirant dans le cercle d'école ménagère de Prez. A Onnens par exemple, l'assemblée communale du 28 mars 1915 souhaite dans sa majorité la suppression de l'école ménagère, où les jeunes filles « n'apprennent nullement les potages. Les mamans pourraient inculquer à leurs filles une cuisine simple et économique ». A Noréaz, le mécontentement se généralise aussi. Le 19 décembre 1922, le Préfet de la Sarine et un délégué de la direction de l'Instruction publique convoquent le Conseil communal pour tenter d'apaiser les esprits. Quelques-uns des griefs formulés contre l'école ménagère : les riches envoient leurs filles « au-dehors » ; les élèves de Noréaz sont méprisées à Prez ; les parents doivent payer le dîner alors que leurs moyens sont des plus limités ; l'enseignement donné est « en général nul pour nos campagnes » ; les frais annuels sont répartis au prorata de la population, ce qui défavorise Noréaz car l'institut de Seedorf, qui n'est pas concerné par l'école ménagère, est pris en compte avec ses 76 pensionnaires et membres du personnel. Noréaz obtient satisfaction sur divers points. L'école ménagère sera gratuite pour les plus pauvres et le mépris ne sera plus toléré.

Construction d'une nouvelle école des garçons



La classe de François Charrière en 1954, avec l'abbé Adrien Philipona, vicaire à Prez

Le 8 mars 1936, l'instituteur Jules Bersier se plaint de l'état de son logement. Le syndic Luc Corminboeuf lui répond que la direction de l'Instruction publique est fautive. En 1930, le souhait du Conseil communal était d'ajouter un étage supplémentaire à l'école des filles afin d'y loger les trois classes. Refus du département. Les finances communales sont trop précaires aujourd'hui, remarque le syndic, pour entreprendre quoi que ce soit à l'école des garçons.

Le syndic Luc Corminboeuf évoque pour la première fois la construction d'une nouvelle école des garçons le 23 décembre 1945. L'instituteur, François Charrière, et plusieurs citoyens se plaignent du piteux état de l'école, du fourneau de la salle de classe qui fume... En automne 1945, l'instituteur et sa famille sont logés au village, chez un particulier. Le 30 mars 1946, Joseph Moullet demande si l'appartement de l'école des garçons pourrait être loué. Le syndic Luc Corminboeuf insiste sur le fait que ce logement est inhabitable. Le budget présenté à l'assemblée communale le 25 avril 1948 prévoit un montant de 60 000 fr. pour la construction d'une école des garçons. Le 13 novembre 1948, des plans et devis ont été établis par M. Colliard, architecte. 45 contribuables sur 58 acceptent le principe d'une construction neuve. Le devis s'élève à 110 000 fr. En décembre, le Conseil communal décide de proposer à l'abbé Crausaz, chapelain et sourcier à Chavannes-sous-Orsonnens, de rechercher une source aux abords de la future école. Il recevra 50 fr. pour son travail. Le 24 avril 1949, le régent François Charrière se dit heureux de constater que le projet est en voie de réalisation. En 1950, il félicite l'assemblée pour la réussite de cette construction. Les élèves de sa classe écrivent une lettre de remerciements au Conseil. L'examen oral du 1^{er} mars, présidé par l'inspecteur Raymond Progin, est honoré de la présence de Jules Bovet, conseiller d'Etat directeur de l'Instruction publique.

L'école évoluée

Le début des années 70 est caractérisé par de profonds changements dans le monde de l'école. Les Cycles d'orientation succèdent aux anciennes écoles secondaires et la fréquentation des CO devient obligatoire. Des groupements scolaires se généralisent. Il s'agit d'organiser les transports des élèves. Des classes dites « enfantines » s'ouvrent. Les échos de tous ces changements apparaissent dans les PV des assemblées communales, à Noréaz comme ailleurs. Le groupement avec Ponthaux-Nierlet est accepté par l'assemblée du 4 mai 1976. Au cours de la même séance, il est question d'ouvrir une classe préscolaire pour les enfants de Prez et Noréaz.

Le corps enseignant jusqu'au groupement scolaire de 1976

Instituteurs

1840 Jean Oberson
1850 Joseph Progin
1851 Pierre Groguz
1858 Jean-Baptiste Roubaty
1872 Auguste Crausaz
1874 Firmin Bourqui
1875 Julien Delabays
1878 Joseph Rey
1882 Stanislas Vorlet
1883 Alipe Thorimbert

1884 Antonin Butty
 1888 Placide Corminboeuf
 1891 Jules Bochud
 1895 Casimir Blanc
 1896 Joseph Crausaz
 1902 Pierre Ducarroz
 1909 Amédée Dévaud
 1913 Joseph Wicht
 1924 Gabriel Chavaillaz
 1927 Germain Bays
 1931 Jules Bersier
 1938 Paul Comte
 1941 François Charrière
 1956 José Chassot
 1967 Jean-Claude Chassot



Classe filles en 1943. L'unique garçon - Philippe Jomini - est un petit Français accueilli pendant la guerre par la famille Baudois de Seedorf

Institutrices

Jusqu'en 1885, une seule école avec tous les enfants. Dès 1885, les filles sont confiées à une institutrice.

1885 Rosine Magnin

- 1887 Sœur Virginie Stoeckli
- 1892 Sœur Laurence Gumy
- 1893 Sœur Gervaise Wicht
- 1906 Sœur Nicoline Seydoux
- 1907 Bertha Felder
- 1909 Léonie Hermann
- 1926 Henriette Goumaz

Deux institutrices dès 1931

- 1931 Elisa Dessarzin (jusqu'en 1952)
- 1931 Alice Berset
- 1937 Marie-Louise Humbert, qui deviendra Mme Cuennet en 1950
- 1952 Yvette Kastler (remplace Elisa Dessarzin)
- Mélaine Dubey, (remplace M.L. Cuennet)
- 1954 Lucie Yerly (remplace Mélaine Dubey)

Une seule institutrice dès 1955

- 1955 Lucie Yerly, 1^{ère} et 2^e mixtes + 5e et 6e filles ;
François Charrière, 3^e, 4^e mixtes, 5^e et 6^e garçons.
Par la suite, les classes deviendront mixtes ; les trois premiers degrés
seront confiés à l'institutrice et le maître aura les trois degrés supérieurs.
- 1956 Jeanne Charrière
- 1957 Marie-Mad. Chassot (rempl.)
- 1958 Gilberte Baudois
- 1962 Cécile Berger
- 1964 Monique Haering
- 1965 Ariane Burgy
- 1972 Antoinette Roulin



Classe de Marie-Louise Humbert en 1949

La population de Noréaz et ses activités

De 248 habitants en 1811, la population de Noréaz a passé à 496 en 1888. L'augmentation est de 100%. Plus d'un siècle plus tard, ce nombre n'a guère varié. La forte augmentation enregistrée au 19^e siècle est due à divers facteurs : situation privilégiée de Noréaz au point de vue ensoleillement, diminution de la mortalité infantine, forte natalité, amélioration progressive des voies de communication, progrès de l'agriculture...

Quelles étaient les professions exercées à Noréaz en 1850 ? Sur les 381 habitants, il y avait beaucoup d'artisans. Plusieurs des métiers exercés ont aujourd'hui disparu. Le recensement de 1850, consulté aux archives cantonales, fait état, à côté d'une majorité de paysans, de domestiques et de servantes, de 5 tisserands et tisserandes ; 6 fileuses ; 7 tailleurs et tailleuses ; 6 charpentiers ; 3 cordonniers ; 4 maçons ; 2 moutonniers ; 1 jardinier ; 1 sage-femme ; 2 fruitiers (laitiers) ; 2 charrons ; 1 menuisier ; 1 sabotier ; 1 meunier ; 1 tonnelier

Quels étaient les prénoms des habitants de Noréaz en 1850, à côté des Jean, des Marie et des Pierre ? En voici quelques-uns, notés dans le recensement de 1850 :

Adélaïde, Antoine, Barbe, Barthélemy, Benoît, Catherine, Célestine, Christophe, Clément, Constance, Daniel, David, Dominique, Edouard, Elisabeth, Etienne, Fanchette, Félicien, Félicité, Fériole (s'écrit aussi Ferriole ; c'est le même nom que Ferréol), Isidore, Jean-Joseph, Joséphine, Josette, Josine, Julie, Marcelin, Marianne, Marie-Ursule, Mariette, Maurice, Mélanie, Nennette, Pauline, Philomène, Prothais, Rosalie, Sophie, Théodore, Timothée, Tobie, Ursule, Vère, Véronique, Vincent, Virginie, Xavier.

Quand les gens de Noréaz faisaient leurs tissus

Comment expliquer la présence à Noréaz de fileuses et de tisserands ? Le chanvre et le lin ont été cultivés dans la région jusqu'à la fin du 19^e siècle, début du 20^e. Et les tissus fournis étaient d'une solidité à toute épreuve. Le paysan a cette image pour exprimer la notion d'inusable : solide comme un paletot de triège. Le triège est un tissu grossier où prédomine le chanvre.

Les ménagères de l'époque sont fières d'avoir beaucoup de linge. Et elles ne portent que celui qu'elles ont filé. Chaque village compte des tisserands, des tisserandes et des fileuses. La mère de famille coud elle-même les vêtements. Ce n'est qu'au début du 19^e siècle qu'apparut à la campagne le métier de tailleur et de tailleuse. Ces artisans s'en allaient « couper » et coudre de maison en maison.

Chaque village a ses chenevières, champs où l'on cultive le chanvre. On le sème au printemps. Fin juillet, début d'août, on arrache les tiges ; elles rouissent- s'humidifient - sur un champ humide, ou durant deux à trois semaines dans une mare. Le rouissage, grâce à l'humidité, permet la séparation des fibres, ou fils, formant l'écorce, qui adhéraient à la tige. Le rouissage du chanvre ou du lin étant terminé, on le teille. Il s'agit du broyage qui va éliminer la partie dure, ligneuse. Naguère encore, on pouvait apercevoir, sous la toiture de vieux fours, les broyeurs utilisés par nos ancêtres. L'écorce détachée de la tige par le broyage donne la filasse, avec laquelle on forme des nattes, ou tresses, appelées « cotzon ». On rend cette filasse plus douce en l'écrasant avec une pierre bien lisse, en forme de tronc de cône. Cette pierre roule sur une aire circulaire en bois de chêne, mue par la force d'une grosse roue à eau. (L'électricité était alors inconnue, puisqu'elle n'est apparue qu'au début du 20^e siècle.)

Cette installation, généralement placée près d'un moulin, se nomme « battoir ». Ensuite, le sérançage - le séran est un peigne - débarrasse la filasse de l'étope. La filasse propre est attachée à la quenouille. La fileuse, en tordant le chanvre avec le rouet, va convertir la filasse en fil. Puis le tisserand transformera ces fils en étoffe, sur son métier à tisser.



Plante de chanvre et champ de lin fleuri

Le chanvre sert à la fabrication de toiles grossières et de cordes. Le tissage du chanvre était plus courant que celui du lin. Le livre de lecture du degré inférieur, en usage dans nos écoles au tournant du siècle, ne fait état, dans le chapitre intitulé *La toile et le drap*, que du tissage du chanvre. La graine du lin et du chanvre donnent de l'huile et du tourteau destiné au bétail.

Le travail du lin, de la culture au tissage, est très proche de celui du chanvre. Les tissus de lin sont plus doux au toucher que ceux de chanvre. Dans les foyers d'autrefois, les draps de lit, les nappes, les serviettes de table, les blouses sont en lin.

Noréaz a aussi ses moutonniers, et sa société de bergerie. Les moutons peuvent paître dans les forêts communales. En 1873, la société de bergerie a payé 50 fr. pour l'herbe des bois. Mais les chèvres n'ont pas le droit de pénétrer dans les forêts, à cause des dégâts qu'elles occasionnent. Au 19^e siècle et dans les premières décennies du 20^e siècle, les moutons sont beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. La laine des moutons bruns va être successivement lavée, cardée, filée, et enfin tissée. L'étoffe appelée « frotzon » vient de la laine du mouton brun.

Digression sur les tresseuses...

Aucune tresseuse de paille ne figure dans le recensement de 1850. On en trouve deux dans la demande de subventions de 1887. En quoi leur travail consistait-il ? Les plus belles tiges de froment de printemps sont choisies. Les nœuds étant éliminés, les tiges sont aplanies dans un laminoir, puis assemblées en petits paquets. La tresseuse entrelace 4 à 7 « bûches » pour former des tresses. Celles-ci sont livrées au marchand. Il les exportera jusque dans les capitales étrangères où elles seront transformées en chapeaux. Le tressage de la paille était une activité très répandue dans certaines régions du canton, tout spécialement en Gruyère.

Occupation des habitants de Noréaz en 1913

Tiré de : Livre d'adresses, Fribourg, Imprimerie Delaspre

568 habitants

Syndic : Gobet François ; *secrétaire communal* : Berger François

Instituteur : Dévaud Amédée ; *institutrice* : Hermann Léonie

Inspecteur du bétail : Crausaz, Isidore

Agriculteurs : Aebischer Joseph ; Aebischer Simon ; Berger Laurent ; Burgy Dominique ; Burgy Etienne ; Burgy Pierre ; Corminhœuf frères ; Crausaz Isidore ; Cuennet Louis ; Durret Lucien ; Durret Rosalie ; Ducry Simon ; Fasel Joseph ; Finger Fritz ; Gobet François ; Guisolan Alphonse ; Guisolan Charles ; Guisolan Emile ; Guisolan Ernest ; Hirsig Jean ; Jacquat Fortuné ; Jacquat Théodore ; Lehmann Jacques ; Mollard Félicien ; Mollard Ferréol ; Mollard Pierre ; Monney Barthélemy ; Monney Emile ; Monney Jean ; Monney Léonard ; Monney Lucien ; Monney Nicolas ; Perriard Victor ; Pythoud Jean ; Raemy Alphonse ; Reudy Nicolas ; Rossier Jean-Elie ; Röthlisberger Jean ; Schneider Jules ; Schuwey Ferdinand ; Schuwey Raymond ; Stocker Jean ; Tschanner Rodolphe ; Wenger frères ; Wicht Cyprien ; Zamofing Eugène

Aubergiste : Burgy Laurent

Apiculteurs : Guisolan Alphonse ; Corminbœuf frères ; Guisolan l'hoirie d'Eugène

Boulangier : Ducry Simon

Charpentier : Berger François

Electricien : Durret Julien

Epicerie : Chassot Marie-Céline ; Cuennet Louis

Institut Jarre pour anormaux : à Seedorf

Maçon : Monney Léonard, de Jean

Maréchal : Ducry Louis

Mécanicien : Mollard Eloi

Menuisier : Guisolan Ernest

Sage-femme : Giroud Catherine

Tailleuses : Aebischer Louise ; Baulaz Adèle ; Burgy Adèle ; Gerber Adèle ; Gerber Eugénie ; Guisolan Valentine

Occupation des habitants de Noréaz en 1944

Tiré de : Annuaire du canton de Fribourg

Ménages : 88 ; population : 598 habitants

Syndic : Corminbœuf Luc ; *secrétaire communal* : Gobet Léon

Agriculteurs : Aebischer Joseph ; Baudois frères ; Berger Arthur ; Burgy Gustave ; Burgy Victor ; Clément Jean ; Cochard Henri ; Corminboeuf Jules ; Corpataux l'hoirie ; Crausaz Joseph ; Cuennet Fernand ; Fischer Joseph ; Gobet frères ; Grand Emile ; Guisolan André ;

Guisolan Félix ; Guisolan frères ; Guisolan l'hoirie ; Guisolan Paul ; Hofer Ernest ; Jacquaz Gustave ; Jacquaz Jules ; Julmy Léon ; Lanz-Marty Charles ; Macherel Camille ; Marro Joseph ; Monney Philippe ; Mollard Marie ; Richoz Bertha ; Röthlisberger frères ; Scherly Jules ; Schmutz Alphonse ; Schneider Fernand ; Schneider frères ; Stöcker l'hoirie ; Wenger Charles ; Zbinden-Monney Rosa

Apiculteur : Stern Jean

Asile : Institut pour anormaux, à Seedorf (sic)

Commerce de bétail : Guisolan Paul

Boulangerie : Stern Maria

Café-Restaurant Fleur de Lys : Riedo Oscar

Charpenteries : Berger Antoine ; Berger Henri

Corps enseignant : Charrière François ; Dessarzin Elisa ; Humbert Marie-Louise

Épiceries-merceries : Monney Eugénie ; Schneider Marie ; Stern Maria

Laiteries-Fromageries : Huber H., Société de laiterie ou fromagerie de Noréaz ; Société de laiterie de Seedorf

Maçon : Pythoud Fernand

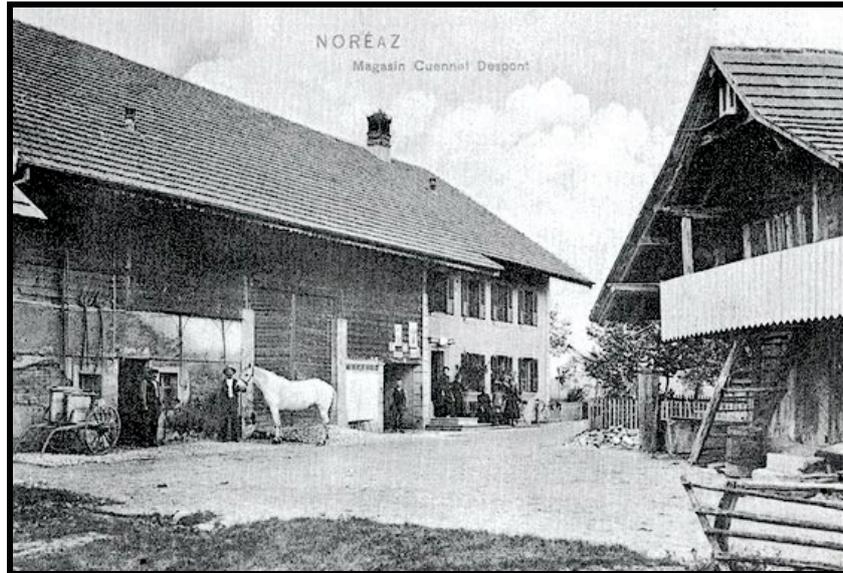
Mécanicien : Mollard Eloi

Note : Il s'agit d'un relevé textuel dans les deux ouvrages indiqués.



Fernand et Maria Stern-Chatagny, devant leur boulangerie à la fin des années 1920

De 37 exploitations agricoles en 1944, le nombre est passé à 16 en 2000. Le nombre d'artisans travaillant au village a sensiblement diminué lui aussi. Il n'existe plus en l'an 2000, avec atelier installé à Noréaz, qu'une entreprise de charpente-couverture. Quant aux épiceries, il n'en reste qu'une. Elle occupe le local de la laiterie, qui a abandonné la fabrication en 1973.



Magasin Cuennet-Despont au début du 20^e siècle

Familles originaires de Noréaz

Berger (de Noréaz et Prez), Bresset, Chardonnens, Chofflon, Crausaz, Cuennet, Duret, Guisolan (de Noréaz, ou de Noréaz et Prez), Jacquat, Layaz, Mollard, Monney, Morand (de Noréaz, ou de Noréaz et Le Locle), Perriard, Pythoud (de Noréaz, ou de Noréaz et Lovens), Roget, Sauterel (de Noréaz et Fribourg, ou de Noréaz et Matran), Schrago

A remarquer une différence d'orthographe. Les Jacquat originaires de Noréaz s'écrivent avec un t ; ceux de Ponthaux avec un z.

Les familles Remoud et Reymond ne figurent plus dans les registres des bourgeois de Noréaz. Elles sont vraisemblablement éteintes.

Glanures variées

(Les transcriptions littérales sont reproduites entre guillemets.)

- Parmi les illustres propriétaires qui ont possédé des terres à Noréaz, on relève dans les années 1770 le nom de Jean-Joseph-Nicolas Griset de Forel. Il était propriétaire de Souspierraz. Ses titres : chambellan et menin de Son Altesse de Saxe, colonel au service de sa Majesté très chrétienne, membre du Grand Conseil de Fribourg, général d'infanterie en 1799, seigneur de Forel, Middel et autres lieux. (Un menin est une personne attachée au service d'un jeune prince. Sa Majesté très chrétienne est le roi de France.)
- En 1850, le châtelet - situé près du restaurant - appartenait à Guillaume d'Affry, fils de Louis d'Affry, premier landamann de la Suisse en 1803.
- En 1869, la fille illégitime Rosalie M., domiciliée à Genève, est placée par le Conseil communal de Noréaz au couvent de Chambéry jusqu'à l'âge de 22 ans, à cause de sa mauvaise conduite.
- Le Conseil communal doit maintenir l'ordre et avertir les habitants - et habitantes - qui s'écartent du « droit chemin », qui fréquentent trop les auberges et « autres maisons de désordre », aux ivrognes. Le Conseil procède aussi à la demande de mise sous tutelle ou curatelle de ceux qui dissipent leur patrimoine, ou qui

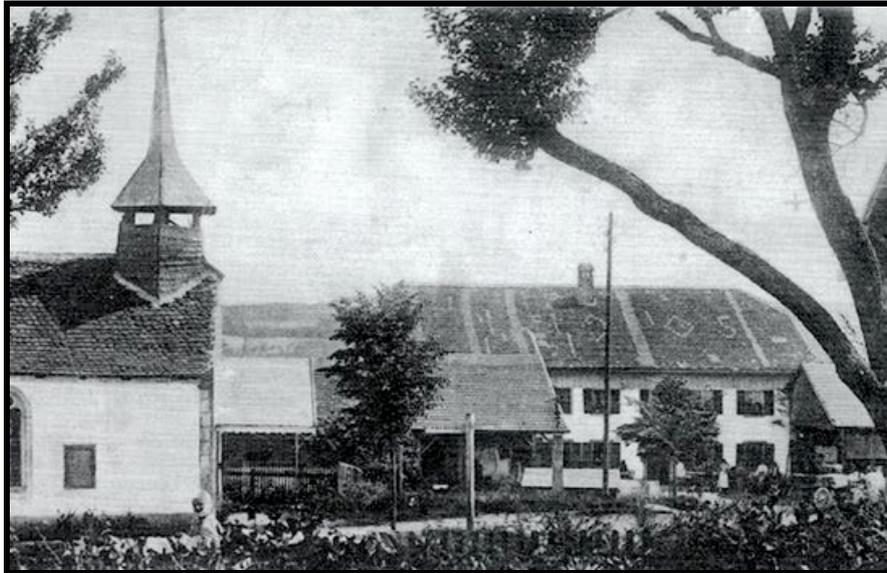
abandonnent leur domicile pour vagabonder dans le pays... Les cas graves sont présentés au tribunal des mœurs. (L'article 50 de la loi cantonale sur l'organisation des communes du 20 décembre 1831 prévoit un tribunal des mœurs, formé du curé et du Conseil communal, chargé de réprimer l'inconduite.) Le Conseil communal sévit aussi, lorsque c'est nécessaire, contre ses employés. En 1880, le capitaine des pompiers, qui est membre du Conseil et piqueur, est révoqué. Il n'a pas assisté aux exercices de la pompe à feu, il néglige son travail de piqueur et il est très souvent « ivre de schnaps ».



Les croix disséminées sur le territoire rappellent le droit chemin...

- Au 19^e siècle, le Conseil communal attribue - ou n'attribue pas - les permis de mariage, pour le prix de 10 fr., aux personnes qui souhaitent se marier. Ce montant est versé au fonds d'école.
- En 1870 - guerre franco-allemande -, une collecte est faite à Noréaz en faveur des militaires de la commune qui gardent la frontière dans la région de Delémont, Porrentruy et Bâle. 16 non-bourgeois reçoivent 4 fr. et 12 bourgeois 5 fr.
- En mai 1871, le Conseil communal décide de faire édifier trois croix à l'occasion des Rogations, soit « aux Champs les Devants, au Ferrajoz et l'autre à côté de Nicolas Beurgy ». (L'orthographe du secrétaire Eugène Guisolan est respectée. Durant de nombreuses années, on retrouve le nom de Beurgy.) En 1882, diverses croix sont remplacées : « une près de la chapelle, une aux champs de la croix, une au haut du village, une près de la grange du pré des ponts ». Le piédestal sera en pierre taillée et la croix en fer forgé.

- En 1873, Auguste M. demande un subside à la commune pour financer son voyage en Amérique où il souhaite s'installer. Rien de ça, répond le Conseil. La meilleure Amérique est de bien travailler dans son pays...
- Le 6 juillet 1873, les citoyens de Noréaz accordent 200 fr. pour l'achat des cloches neuves de l'église de Prez. Par la suite, la commune participera à leur financement.
- Celui qui est désigné pour casser les pierres qui serviront à l'entretien des chemins reçoit, dans les années 1870, 8 centimes par pied cube. Dix ans plus tard, Mariette Pythoud sera rétribuée 9 ct. le pied cube pour casser les pierres à la gravière tandis que Xavier Layaz, pour le même travail, est payé 10 ct. le pied cube. (Il n'existait aucun bureau de l'égalité...)
- Comme dans les communes voisines, Noréaz a ses « fravailleurs ». Le « fravail » - très fréquent - est le vol de bois. Le Conseil communal inflige des amendes, dont les montants échoient dans la bourse communale ou sont partagés entre la commune et le forestier. Parfois, l'amende est remplacée par des journées de travail à effectuer pour la commune. Le mot «fravail» est encore utilisé après 1920.
- Le 11 avril 1876, le Conseil communal nomme Eugène Bresset «quêteur pour les âmes». D'autres années, le quêteur porte le titre de « collecteur pour les âmes ». Le Conseil nomme aussi « un collecteur pour Notre-Dame ». Les quêteurs devaient « tendre le plateau » à l'église de Prez. Le 23 avril 1887, Bruno Pythoud est nommé collecteur pour le troisième plat de Notre-Dame du Rosaire. Le Conseil communal a désigné les quêteurs de la commune durant de nombreuses années.
- En 1877, le tracé du sentier conduisant de Noréaz à Prez est modifié. Le nouveau sentier aura au moins 5 pieds de largeur.
- Le Conseil communal est tenu d'examiner les polices d'assurance du mobilier de tous les ménages. Le 17 décembre 1882 est examinée celle de Gothlieb Peterhans, meunier à Courtaney. En 1900, le meunier s'appelle Röthlisberger.
- Le Conseil communal met en soumission ou en mise - à part la garde des prébendaires - un grand nombre d'activités : effectuer les charrois les plus divers, conduire des personnes à l'hôpital ou à Marsens, procéder au déménagement du nouveau régent, «bûcher» le bois de l'école, ouvrir les chemins enneigés avec le triangle... En mai 1889, est mis en soumission un pèlerinage aux Ermites. Marie Baulaz ira à Einsiedeln pour 18 fr. 60, tout compris.
- En 1891, le Conseil « ouvre un concours pour la levée de parpaings dans la carrière de la forêt de Combes ». 15 m³ seront levés et conduits à la maison d'école pour la construction d'un mur.
- La même année, le Conseil donne 20 fr. pour des messes à célébrer au couvent des capucins et à Notre-Dame des Ermites « pour se préserver des contre-temps ». (?) Il s'agit vraisemblablement des aléas atmosphériques.
- Le 1^{er} juin 1893, le Conseil autorise les bourgeois à ramasser les feuilles sèches dans les forêts communales. Ce travail se fera à la chute des feuilles. Nos ancêtres disaient « aller à la feuille ». Ces feuilles formaient les paillasse sur lesquelles ils dormaient. Ces feuilles ont inspiré le titre du magnifique ouvrage d'Alexis Peiry, *L'Or du Pauvre*, où l'on peut lire : *Nos lits n'avaient ni sommier, ni matelas.(...) Nous dormions sur des paillasse de jute bourrées de feuilles de hêtre.*
- La chapelle de Noréaz fait l'objet de réfections régulières. En 1895, le sol de la chapelle est cimenté. Jacques Monney effectuera ce travail pour le prix de 60 ct. le m².



Chapelle et auberge de la Fleur de Lys en 1907

- Le 22 décembre 1896, l'assemblée communale approuve la création d'une Caisse d'épargne pour les communes de Prez, Corserey, Noréaz.
- En 1900, le changement de secrétaire rétablit l'orthographe de « parchet », qui était toujours écrit « perchet ». La prononciation avait une incidence sur l'orthographe : Schragoux, Beurgy, un perchet, des gravates, des britelles...
- Le 20 octobre 1901, le Conseil communal regrette de ne pouvoir donner que 50 fr. en vue de l'achat d'instruments pour la fanfare de Prez qui vient de se constituer.
- En 1904, la forge de Noréaz est louée à Emile Mollard. Prix de location : 4 fr. 80 par mois.
- Le 11 juillet 1909, le Conseil communal accorde 25 fr. pour « vin d'honneur à offrir lors de la Première Messe de l'abbé Eloi Corminboeuf ».
- En 1920, une épidémie de fièvre aphteuse s'étant déclarée à Montagny-la-Ville, le Conseil communal de Noréaz prend la décision de tuer tous les oiseaux et les animaux « qui nous viendraient du côté du foyer de l'épidémie ». Celle-ci s'étend à Ponthaux et à Grolley. Le boulanger de Grolley est peu respectueux des barrages et de la désinfection obligatoire : « M. Guisolan Jules, boulanger à Grolley, rentrait par Noréaz à son domicile et enfonça la barrière de protection à Ponthaux et passa outre sans désinfection avec une moto sans falot à 11 h 30 du soir ».
- Le chômage apparaît en même temps que la fièvre aphteuse, en 1920. La commune n'a pas assez de ressources pour indemniser les chômeurs. Quatre maçons et six charpentiers sans travail pourraient en trouver sur un chantier à Grolley. Mais, il faut passer par Ponthaux, village sinistré à cause de la fièvre aphteuse. Aussi, les ouvriers se rendront-ils à Grolley par Nierlet. Ils subiront une désinfection en rentrant à leur domicile à Noréaz. Comme le bétail de certains agriculteurs de Grolley est aussi contaminé, Noréaz refuse que ses chômeurs travaillent à l'école de Grolley en réparation, le bâtiment se trouvant tout proche d'une étable atteinte de fièvre aphteuse.
- Les années 20 sont aussi difficiles pour le corps enseignant. En 1923, le Grand Conseil décide une baisse des salaires de 5%. En 1925, le régent Gabriel Chavaillaz demande que la commune de Noréaz lui accorde tout de même ce 5%. Il a 65 élèves. Et plusieurs communes continuent de verser l'intégralité du traitement, soit environ 3000 fr. par an. Sa demande est refusée.

- Dès 1924, la commune a recours à une machine à casser le gravier. En 1929, les ouvriers qui s'occupent de cette machine reçoivent 70 ct. à l'heure.
- Il est question pour la première fois d'une course scolaire en juin 1925. Le régent Chavaillaz souhaite amener les garçons de son école à une représentation à Fribourg de la pièce de théâtre *Jésus et le Centenier*, du Dr Thürler d'Estavayer.
- En 1925, le Conseil décide que le lavage de la salle d'école des garçons - le grand nettoyage annuel - sera effectué par les élèves. Une collation comprenant thé, pain et fromage les récompensera.
- En mars 1927, le régent Gabriel Chavaillaz meurt en activité. Pour le remplacer, la commune fait appel à Germain Bays, de Chavannes-les-Forts. Ce jeune maître travaille à Besançon, n'ayant pas trouvé de poste dans le canton à cause de la pléthore que commence à connaître le corps enseignant.
- Le 3 mai 1930, le Conseil accorde un préavis positif pour la danse à l'occasion de la fête traditionnelle du Jeu des œufs « à condition que les garçons ne tirent pas les filles ». « Tirer les filles », c'est les tirer au sort avant de les « attribuer » à un garçon. La Préfecture refusera l'autorisation... Mais, parfois, on passe outre cette autorisation préfectorale. Le 18 mai 1934, le Conseil communal demande à la préfecture de réduire l'amende infligée à Arthur Sauge, cafetier, qui a fait danser le jour du Jeu des œufs.
- L'entre-deux-guerres n'a pas été une période faste. Le chômage - dont on a vu qu'il est apparu dans les années 20 - se poursuit dans les années 30. Les chômeurs ont droit à diverses victuailles à prix réduit, comme la viande et le fromage.
- Il est souvent question de « la cueillette des hannetons ». Pour la première fois, en 1948, les « cueilleurs » sont rétribués à raison de 30 ct. le litre. Les « kukares » sont enfouis à l'ancienne gravière. (Kukare est masculin dans certains villages et féminin dans d'autres.) Les larves de hannetons sont les vers blancs qui, certaines années, sont à l'origine de dégâts considérables. En 1946, une baisse des impôts fut même accordée aux agriculteurs dont les champs avaient le plus souffert.
- Les ouvriers qui travaillent en forêt sont payés 1 fr. 68 à l'heure à la fin des années 40. Le prix de l'heure pour le forestier et le piqueur, en 1952, est de 1 fr. 75. En 1964, l'heure du piqueur est rétribuée 3 fr. 20.
- En 1950, les autorités communales de Noréaz sont à l'avant-garde. Alors qu'une institutrice doit quitter sa fonction lorsqu'elle se marie, Mlle Humbert est autorisée à poursuivre son activité après son mariage.
- Pour l'élection des conseillers communaux, ce n'est qu'en 1950 qu'apparaissent les partis politiques. Le 5 mars 1950, sont élus selon le système proportionnel : - Liste des paysans, ouvriers et artisans, quatre élus : Luc Corminboeuf, Léonard Corpataux, Joseph Crausaz, Maxime Guisolan - Liste conservatrice progressiste : un élu, Joseph Moullet - Liste chrétienne-sociale : 0 élu
- En 1952, à l'initiative du Dr Kolly et du curé de la paroisse, une colonie de vacances est organisée pour les enfants au chalet du Ski-Club d'Albeuve.
- En 1955, l'ancienne école des garçons est démolie.
- Le 21 avril 1958, c'est au tour de la chapelle de disparaître, avec le concours de l'armée.
- En 1964, pour trouver « une bonne source d'eau », le Conseil fait appel à un sourcier, le Père Seiler, du collège de Matran.
- En 1964, Louis Guisolan, fils d'André, est le porte-drapeau de la commune lors de la journée fribourgeoise de l'Exposition nationale à Lausanne.

Les lieux-dits de Noréaz

Les lieux-dits ont des origines prélatines ou préromanes (antérieures au latin), latines, gauloises, patoises... L'étymologie peut aussi être inconnue.

Remarque : « ès » est une contraction de « en les ». Les lieux-dits dont le sens est évident, Cerisier, pré du Château, Longs Champs, amont... n'ont pas été repris. Notons que château peut non seulement désigner un château, mais encore une maison d'une certaine importance. C'est le cas de la maison de maître proche de la ferme des Echesebys.

Arbognes, ruisseau des : du celtique albe, blanc ; couleur de l'écume de l'eau

Ariney, ès : terrain sablonneux

Berley, au bas de : voir sous Fin de Berley

Berthy, en : Berthy vient d'un ancien nom de personne.

Beurre, au champ du : il peut s'agir d'un champ mou comme du beurre ; ou de la propriété d'une fondation pieuse qui donnait du beurre ; ou bien d'un champ où l'on rencontre une ou plusieurs pierres en forme de boule ; ou enfin, par dérision, un champ où il n'y a que des pierres : un champ qui compte pour beurre

Bois vers Courtaney : de curtis, ferme, établissement rural (6^e siècle)

Bornes, ès : sens de borne ; ou borna, qui signifie trou, cavité

Bredix, ès : vient du nom de famille Bridel, lequel vient du patois bredi, bride

Bregot, au : Bregot signifie « pacot », boue

Bregoux, en Praz : Bregoux : même origine que Bregot ; c'est le pré du pacot, quoique la terminaison oux fasse penser à une personne.

Carron, au : le carron est une planche, dans le sens de petite pièce de terrain. Certaines personnes âgées disent encore une planche de haricots, ou un carreau de haricots.

Champ Clos, au : comme son nom l'indique, champ fermé. Un champ pouvait être clos par un particulier après la récolte du foin pour qu'il puisse jouir de du regain. Le libre parcours est ainsi limité

Champ Corboz : Corboz signifie courbe.

Champ les Devants : les signifie là ; là-devant

Chaudeires, ès : correspond au français chaudière ; le ruisseau des Chaudeires est un ruisseau avec des trous dans la molasse.

Chaudeires, au pâturiau des : voir ci-dessus ; le pâturiau est un pâturage ; le mot est dérivé de pastura, pâture, nourriture du bétail.

Chênes, ès : endroit avec des chênes

Cheseirens, en : d'après M. Müller, pourrait désigner une ferme disparue, ou un village disparu.

Chintres, ès : bord, limite. Les chintres désignent aussi le bout du champ où on tournait les attelages. Avec les attelages et les charrues d'autrefois, les chintres étaient beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui.

Chofflon, au Praz : un pré qui appartenait à un Chofflon

Clavalleire, au Pré de : il s'agit du nom de la chicorée sauvage.

Cornaz, à la : corne désigne un pré allongé qui s'avance en pointe sur la parcelle voisine.

Combassales, en : mot dérivé de combe

Combes, au bas des : une combe est un petit vallon, étroit et court.

Cossonex, au Pré : d'après M. Müller, il s'agirait du pré de quelqu'un venant de Cossonay, ou en rapport avec Cossonay ; le dictionnaire de Pierrehumbert indique que **cossonner signifie faire le métier de cosson**, revendeur ou trafiquant de poissons, de blé, de bestiaux...

Coulattaz, à la : dérivé de couler ; endroit sensible à l'érosion

Crey, ès Agges de la : Agges : haie vive ; Crey : croix

Diey, à la : mot patois signifiant source.

Donchière, à la : transformation de Jonchière, en patois dzonchière, endroit avec beaucoup de roseaux

Dormiau, au : au dormoir, endroit où se reposait le bétail

Drochez, au : du patois droutse, qui désigne des plantes diverses, par exemple la bardane, dont la fleur ressemble à celle du chardon

Echesibys ou Echésebis, ès : de l'échè, l'essert ; l'échè est suivi du nom de celui qui a défriché, ou d'un propriétaire ou tenancier.

Esserts, ès : terrain défriché (très courant en Suisse romande)

Essert à Chollet, à l' : Chollet vient du nom de famille Chollet.

Ferrajoz, au : peut provenir de la famille de fer ; ferrage signifie aussi fourrage.

Fiaugère, à la : Fiaugère signifie fougère.

Fin de Berley, en la : Fin signifie partie de territoire, d'un ensemble de champs ; Berley est dérivé de berle, qui signifie rejeton, rameau, branche ; terrain recouvert de pousses diverses.

Fin Brûlée, en la : pourrait désigner un endroit défriché par le feu.

Fin du Moulin : terrain près du moulin, ou appartenant au moulin

Fin du Sauthaux, à la : il s'agit d'un dérivé de saltu, bois. Le sautier était le garde forestier.

Gorgerin, au : il s'agit d'une ancienne pièce d'habillement ; le champ avait-il la forme de ce vêtement ?

Gottes, ès : goutte signifie petite source

Grand Clos, au : champ clôturé, pour empêcher autrefois le libre parcours

Gros Messiau, au : endroit où il y avait du messel (méteil), mélange de froment et de seigle.

Inclousaz (ou Inclausaz), à l' : enclos, terrain avec clôture

Loyettes, ès : en patois, louye signifie galerie ; loyettes peut signifier un petit bâtiment rudimentaire, comme un abri pour le bétail.

Mardy, à la : origine inconnue

Montagnettaz, à la : petite montagne

Mottex, au : dérivé probablement de motte

Mottex, Derrey le : idem

Noréaz : dérivé du latin nucarium, le noyer. Désigne un endroit avec beaucoup de noyers.

Nod, dessous du : Nod signifie auge, fontaine, « notzet ».

Palon, le : pala, pelle: terrain plat

Pâturiau dessus, le : de la base latine pastura, pâture, nourriture des animaux

Pâturiau dessous, le : voir ci-dessus

Pendies, ès : origine inconnue

Perrauses, en : endroit pierreux

Piamont, en : forme composée du patois pya, plat, et de mont. Il s'agit d'une colline au sommet aplati.

Platel (ou Platet), au : dérivé de l'adjectif plattus, plat

Praz d'Amont, au : au pré d'en haut

Praz Dran, en : Dran pourrait se rapprocher de Dorand ; le pré à Dorand

Praz de Guex, au : de la famille Guex

Praz, au Gros : Praz signifie pré, et gros, grand ; au grand pré.

Praz Laver : là, et vers ; vers tel endroit

Praz Moux : pré mou, tendre

Pré de la Goille (ou Gollie), au : la gouille, mot proche du patois, est une mare, une flaque d'eau.

Pré des Ponts : des ponts peuvent être des endroits où l'on mettait des sentiers en bois pour traverser les marais.

Quetolley, au : à rapprocher de ketola, « pétoles » de chèvres.

Rapaz, à la : Rapaz signifie pièce de terrain en pente et couverte de broussailles.

Replan, au : un replan est un replat sur un coteau.

Rionse, à la : lieu envahi de ronces ; se prononce rionze.

Rochette, en la Petite : il s'agit d'un diminutif de roche.

Rochette, en la Grosse : voir ci-dessus

Rueyres, ès : toponyme signifiant plantation de rouvres. Il s'agit du chêne rouvre, plus trapu et plus ramifié que le chêne pédonculé ; les glands sont fixés tout près des rameaux.

Seedorf : voir le chapitre réservé à Seedorf

Sensimon, en : sen, d'après Aebischer, vient de summu, sommet ; et Simon est un nom de personne.

Sensuy, au : vient de sanguisuga, la sangsue ; indique un marais envahi de sangsues.

Sonnaz : M. Müller a effectué une recherche sur l'origine de Sonnaz ; Sulm, anciennement Sulmana, est un hydronyme allemand : il s'agit d'un affluent du Neckar, avec la ville de Neckarsulm. Ce genre de nom existe ailleurs, par exemple Soulme en Belgique. Il ne semble pas trop risqué de partir de Sulmana. Il existe aussi en indo-européen une racine *sol*, ou saleté. Est-ce bien applicable à la Sonnaz ?

Souspierraz, en : mot composé de la préposition sous, et pierre

Taillinces, ès : vient de tailler. Il peut s'agir d'un bois où l'on a procédé à de multiples tailles.

Tremblex, en : ou Trembley. Endroit où il y avait des peupliers trembles.

Vernex, Derrey : Vernex est un dérivé de verne, ou vergne ; il s'agit de l'aune que l'on rencontre au bord des ruisseaux.

Villards, ès : Villard vient du latin villaris, désignant une ferme ou un village (7^e siècle).

Viplasson, Derrière : vi, ou vy signifie voie ; avec ajout d'un nom de personne.

Vualapin, au : origine inconnue

Vuassuz, au : de vaju, qui signifie improductif.

A part les sources indiquées dans la bibliographie, entretien avec **M. Wulf Müller**, rédacteur au Glossaire des patois de la Suisse romande à Neuchâtel, spécialiste des toponymes.

Les syndics de Noréaz de 1850 à 2000

Les communes fribourgeoises sont organisées comme telles depuis 1831. Les bourgeois, ou communiens, bénéficient de privilèges et sont propriétaires des biens bourgeoisiaux. A partir de 1864, lorsqu'apparaît la notion de contribuable, les non-bourgeois peuvent participer aux assemblées communales lorsqu'il s'agit d'engager considérablement les ressources de la commune. **De 1831 à 1894, le syndic est élu par le Conseil d'Etat.**

Entre 1850 à 1860 : Charles Guisolan, Joseph Cuennet

1860 Antoine Cuennet

1862 Charles Guisolan

1872 Pierre Sauterel

1878 Eugène Guisolan (dernier syndic nommé par le Conseil d'Etat)

1895 François Gobet

1903 Louis Cuennet

1907 François Gobet

1915 Alphonse Jacquat, vice-syndic

1916 Emile Guisolan, vice-syndic-

Dès le 24 avril, Isidore Crausaz, syndic

1930 Luc Corminboeuf

1957 Léonard Corpataux
1972 Raphaël Crausaz
1986 Marius Corpataux
1996 Philippe Cerf

Une longue fidélité aux affaires communales est à relever. Celle de Léon Gobet, qui fut secrétaire communal durant 53 ans, de 1931 à 1984.

Les impôts

1899 : 2 fr. ‰ sur les immeubles non bâtis
1 fr. 50 ‰ sur les immeubles bâtis
1 fr. 45 ‰ sur les capitaux
4 à 5 fr. par ménage habitant la commune

1918 : 1 fr. 50 ‰ sur les immeubles bâtis et non bâtis
1 fr. 40 ‰ sur les capitaux
2 à 10 fr. par ménage non assisté habitant la commune
(La notion de produit du travail n'apparaît pas encore.)

1922 : 1 fr. 50 par franc payé à l'Etat sur la fortune et le produit du travail
2 fr. 30 ‰ de contribution immobilière sur tous les immeubles, sans défalcation de dettes
2 fr. par voiture (Note : il s'agit d'une voiture avec un cheval.)
1 fr. par vélo
1 fr. par chien
4 à 50 fr. d'impôt personnel

1927 : 1 fr. par franc payé à l'Etat sur la fortune
0 fr. 80 par franc payé à l'Etat sur le produit du travail
Voitures, chiens et vélos comme en 1922
L'impôt sur les véhicules à moteur apparaît à raison de 20 à 30 fr. par automobile et de 3 à 5 fr. par motocyclette.
De 8 à 50 fr. d'impôt personnel

1955 : 1 fr 10 par franc payé à l'Etat sur la fortune et 0 fr. 90 sur le revenu
2 fr. 60 ‰ de contribution immobilière
8 à 50 fr. d'impôt personnel
Centimes additionnels sur les mutations immobilières et les successions : 0 fr. 50 par franc payé à l'Etat
Impôt sur les véhicules : 0 fr. 30 par franc payé à l'Etat
3 fr. par chien
2 fr. d'impôt pour non-pompier

1966 : Les principaux changements sont les suivants : 1 fr. 15 par franc payé à l'Etat sur la fortune et le revenu ; un impôt de 100 fr. par appareil automatique.

2000 : 0 fr. 98 par franc payé à l'Etat sur la fortune et le revenu
2 ‰ de contribution immobilière ; 80 fr. par contribuable seul et par couple d'impôt pour non-pompier

Les corvées communales, assimilables à un impôt, ont existé jusque dans un passé relativement récent. Il s'agit de curer les fossés, d'entretenir les routes et chemins communaux. L'expression utilisée pour ces travaux est « aller aux coulisses ». Deux exemples. En 1869, il est décidé que les communiens (bourgeois) et les habitants (non-bourgeois) feront deux journées « à bras » sur les routes communales et à la gravière sous les ordres du piqueur. Par 1000 fr. de taxe cadastrale, les propriétaires de Noréaz doivent un impôt de la valeur de 10 pieds cubes de gravier. En 1913, les corvées auxquelles sont astreints les propriétaires fonciers « rière la commune de Noréaz » sont les suivantes : 1. Deux journées de huit heures de travail à bras pour curage des fossés, à exécuter en automne sous les ordres du piqueur. 2. Deux heures de travail à bras par mille francs sur les immeubles non bâtis pour la préparation du gravier. 3. Un franc par mille sur les immeubles non bâtis pour frais de transport du gravier. En 1923, ceux qui n'accomplissent pas le « travail à bras » doivent s'acquitter de 0 fr. 75 par heure non exécutée. En 1966, les corvées communales existent encore et sont fixées comme suit : 2 fr. 50 ‰ sur immeubles non bâtis et 16 heures de travail par ménage.

Avant et après les années 50...

Parler des années 50, c'est évoquer une époque de transition. La vie commence à changer. Le Progrès s'avance, avec un cortège de mini-révolutions dans le domaine des transports, de la communication, de l'alimentation, de la pensée aussi. Des certitudes se fendillent, qu'elles soient religieuses, politiques, ou en rapport avec la vie de tous les jours. Le Progrès va-t-il apporter le bonheur ? Les gens vont-ils être plus heureux ? La nature humaine est ainsi faite que l'être humain a tendance à vouloir toujours davantage. A se complaire aussi dans un certain masochisme...

En interrogeant des habitants de Noréaz qui ont vécu ce milieu du siècle, l'on se rend compte du fait que le manque de confort et la simplicité des moyens d'existence de la grande majorité ne rendaient pas malheureux. Pas plus malheureux qu'aujourd'hui, me faisait remarquer la charmante Mme Rosa Zbinden, l'une des doyennes de Noréaz, née en 1913, fidèle encore à son poste de sacristine

Quelques souvenirs de Rosa Zbinden

Avec quelle gentillesse - et quelle gaieté souvent - Mme Zbinden parle de cet autrefois vécu sur son petit domaine de Noréaz. C'est vrai, dit-elle, qu'on « voyait plus de pays ». Pas question de voyages, le « pays » signifiant la vie dure. Sept poses de terre, deux ou trois poses de « communs » loués, trois vaches qui donnaient non seulement leur lait, mais leur force pour tirer les chars, deux cochons, des poules et des lapins, un jardin et un plantage. A part le sucre, le sel, le café qu'on devait acheter, on se suffisait à nous-mêmes. On avait un four pour faire le pain. Quand on en achetait à la boulangerie, ce qu'on le trouvait bon ! En 1936 déjà, son premier mari, Jules Monney, meurt dans un accident. Jules était le fils de Philippe Monney, un « tourbier » qui vivait près du lac de Seedorf, dans une maison qui n'existe plus. (Cf. photo p. 52) En secondes noces, elle épouse Gottfried Zbinden, de Guggisberg, employé à la laiterie de Noréaz. Mais il est protestant. A l'époque, un mariage mixte est considéré comme une malédiction ! Aussi Gottfried se rend-il à Onnens à vélo, durant une année, pour suivre le catéchisme catholique du curé Chanex.

Les petits événements joyeux qui jalonnaient la vie ? Rosa sourit. La bénichon, le jeu du tonneau, le jeu des œufs. Rosa dansait la marche, la valse ou la polka sur le pont construit en

plein air. La bénichon était une vraie fête, avec ses trois jours de liesse, ses menus et ses spécialités comme la cuchaule, la moutarde, les croquets ou les pains d'anis. Aujourd'hui, estime Rosa, ça n'a plus de charme. On peut trouver ces spécialités tous les jours... Le jeu du tonneau se passait près du café. Une jolie fête villageoise ! Cinq ou six cavaliers armés d'une pique devaient s'attaquer à un tonneau surélevé. Quant au jeu des œufs, si l'atmosphère joyeuse est bien ancrée dans sa mémoire, les règles se sont estompées... Pas grave, comme disent les jeunes aujourd'hui !

Rosa parle encore de son potager électrique, probablement le premier du village, acheté en 1936. Mais elle avait en parallèle un potager à bois. Indispensable puisque la grande et fameuse cheminée de la famille Zbinden abritait jusqu'à 300 jambons « donnés à fumer » par un grand nombre de villageois. C'est Camille Macherel qui, la plupart du temps, avait « fait boucherie » dans les maisons. Rosa énumère encore les nombreuses activités imposées par le petit train de campagne et la tenue du ménage. Le frigo, le congélateur et la machine à laver ont changé la vie de la ménagère, constate-t-elle. Avant la machine à laver, la lessive était une véritable aventure. Elle avait lieu deux à trois fois par an. Des journées pénibles ! Cuisson dans la « couleuse », rinçage dans le grand bassin, étendage en plein air.

D'autres activités ménagères n'existent pratiquement plus de nos jours. Autrefois, on séchait pommes et poires pour faire les « schnetz ». On séchait aussi les haricots. On fabriquait de la limonade avec les fleurs de sureau ou de tilleul. On «mettait en bocaux» des haricots, des fruits, de la viande. Les repas étaient moins variés qu'aujourd'hui et le menu du jour affichait bien souvent du salé. Du lard, de la saucisse - le jambon était servi à la bénichon et aux grandes fêtes - et aussi de la « bovine », viande fumée de bœuf. Que buvaient les hommes ? Du cidre fermenté, du vin qui était bon marché. Et aussi beaucoup de goutte ! Quant aux moyens de transport, c'était le vélo. Ou la voiture avec un cheval... quand on avait une voiture et un cheval. Si on devait se rendre à Fribourg, on allait à vélo jusqu'à Rosé. Le premier tracteur de la région fut acheté par Emile Guisolan, aubergiste à Prez. Un tracteur à gaz de bois qu'utilisait son propriétaire pour « aller à la charrue » dans la région. A la même époque - dans les années 40 - les premières autos furent celle d'Antoine Berger, charpentier, et Fernand Pythoud, entrepreneur.

Autres souvenirs

Ce sont ceux qu'ont évoqués Francine Chenaux-Gobet, Albert Berger, les anciens syndics Marius Corpataux et Raphaël Crausaz. Des souvenirs en rapport avec la pratique religieuse, qui occupait une large place. Que de voyages en groupes à Prez, pour la messe et les vêpres dominicales ! Et même, dans les années 40, pour le catéchisme. Mais, pas d'amertume. Les hommes rappellent avec le sourire l'alignement des enfants devant l'église de Prez, avant la messe et les vêpres, ou leurs bagarres enfantines avec « ceux de Prez », sur le chemin du retour après les cérémonies. Comme dans toute la région, lorsque diverses localités forment une paroisse, on porte haut l'étendard de son village. On a l'esprit de clocher, même en l'absence de clocher ! Des souvenirs mitigés ? Ceux de la grande mission par exemple. Les sermons des capucins étaient bien longs et les bancs de l'église de Prez bien durs.

On a parlé aussi du travail du paysan. Tout à la main, ou presque. Un seul exemple parmi tant d'autres, celui de la fenaison. Les opérations successives auxquelles se livrait toute la maisonnée, avec les domestiques et les servantes dans les plus grandes exploitations, étaient les suivantes : *désandagner* qui consiste à défaire les andains couchés par la faucheuse ; tourner à la fourche pour assurer le séchage complet ; mettre le foin en *tôles* lorsque la pluie

s'annonce, avant de faire des tas ; défaire ces tas lorsque le temps s'est rétabli ; refaire des *tôles* lorsque le foin est sec ; le charger sur le char à pont auquel sont attelés deux chevaux ; un spécialiste *fait le char* en disposant les fourchées de façon à ce que le chargement soit parfaitement équilibré ; avant son transport à la grange, presser le foin sur le char au moyen de la *presse*, une longue pièce de bois cylindrique reliée par une corde à la *mécanique* ; conduire le foin sur le pont et le décharger. Les opérations concernant le regain et la moisson sont tout aussi nombreuses. Les changements fondamentaux dans l'agriculture, imputables au machinisme, sont trop connus pour qu'on les détaille. Mais, certains travaux confiés autrefois aux enfants éveillent une certaine nostalgie. *Aller pâturer*, par exemple. C'est veiller sur les troupeaux lorsqu'ils paissent l'automne dans la nature. Imaginatifs, les enfants à qui était confiée cette tâche inventaient des occupations ou des jeux les plus divers pour passer le temps.

Quelques scènes que l'on ne voit plus à Noréaz : le rétameur, appelé potier, installé près de l'auberge, qui redonne un aspect neuf aux *mitrettes*, cuillères, fourchettes et autres ustensiles, grâce à son bain de métal bouillant ; le maréchal de Ponthaux qui ferre les galoches ; le « bob » fabriqué par Fernand Mollard, avec des barrières en tuyaux entre lesquels se glissent les jambes d'une dizaine de gamins, qui file de la boulangerie Stern jusqu'à la ferme Stocker ; Layaz, le raccommodeur de vaisselle qui répare avec du fil de fer et du mastic, et casse les pots lorsqu'il est mécontent ; les ordures ménagères, heureusement sans commune mesure avec celles d'aujourd'hui, déversées à la Goillette ; la camionnette à « Gilland des œufs » avec ses casiers à barreaux chargés de poules, poulets et lapins ; les hommes qui chiquent et envoient de temps à autre au loin un jet brun... Changements aussi dans les distractions des aînés. Les hommes ne jettent plus, divisés en deux équipes concurrentes, les boules plombées sur les routes de la Maison Rouge ou de Ponthaux ; ils ne jouent plus aux quilles non plus, près du café, dans le jeu dont les *douves* ont été ravalées au printemps avec de l'argile fraîche. La bénichon a changé elle aussi. La jeunesse ne s'en va plus, le lundi matin, dans les villages environnants pour chanter et boire un verre. Quant aux danses criées, elles n'existent plus guère. Le nom de celui qui faisait un don à la société de jeunesse organisatrice était « crié » et il « ouvrait » la danse.

Chaque village avait ses personnages bien typés. Quel visage original évoquer pour le Noréaz d'autrefois ? On m'a parlé de Tili. Elle s'appelait Ottilie. Une brave femme qui vendait des fleurs en papier. Elle s'en allait livrer sa marchandise par les maisons, et même au marché, avec sa vieille poussette. Ça lui arrivait de revenir chez elle bien « lancée ». Elle vivait avec son frère César, bûcheron. Tili vivait en bas, et lui en haut. Pas d'escalier, ni intérieur, ni extérieur pour gagner l'étage supérieur. César y accédait par une échelle. Tili, dont le gîte n'était guère chauffé, aimait prolonger des soirées d'hiver sur le fourneau, dans une ferme accueillante. Mais, quand l'heure avançait, Tili disait à ses hôtes : « Allez seulement au lit ! » Elle serait restée sur le fourneau toute la nuit...

L'église

Certains prétendent que le vocable « église » ne peut être utilisé que s'il s'agit d'un lieu de culte paroissial. Or, Noréaz fait partie de la paroisse de Prez. Son sanctuaire devrait donc être qualifié de chapelle. Mais, par définition, une chapelle est de petite dimension. Si on se réfère au volume de l'édifice consacré en 1958, on est bien en présence d'une église. En accord d'ailleurs avec le dictionnaire qui donne une définition très large : l'église est un lieu de culte où les chrétiens se réunissent pour prier. Nous parlerons donc de l'église de Noréaz...



Les enfants étaient enrôlés dans la Croisade eucharistique. Photo prise en 1941

Décision unanime des citoyens

La piété, dans notre canton, n'est-elle pas surtout l'apanage des femmes ? Et pourtant, même lorsqu'il s'est agi de la construction d'une église à Noréaz, les femmes n'eurent pas à se prononcer. Le canton de Fribourg n'accepta en effet les droits civiques des femmes que le 7 février 1971. Aussi, les épouses devaient-elles se contenter d'influencer leurs maris... lorsque ceux-ci les écoutaient.

L'expression « fonds de l'église de Noréaz » apparaît pour la première fois dans les procès-verbaux du Conseil communal le 2 décembre 1922. Un don de 100 fr. lui est attribué. En 1925, Marie Guisolan, née Meunier - dont il est question dans le chapitre réservé à l'artiste Yoki - fait un legs testamentaire de 5000 fr. , somme versée au fonds de la construction projetée. Le 23 décembre 1928, le Conseil décide d'installer à l'intérieur de la chapelle « un tronc destiné à recevoir les oboles pour la future église ». Un premier loto est organisé en 1929. Il rapporte 250 fr. En 1938, le fonds s'élève à 20 000 fr. Le projet de construction est évoqué en assemblée communale en 1939. Dons, versements de la commune, manifestations telles que lotos et kermesses, contributions allouées par la Caisse d'épargne de Prez, Corserey et Noréaz : autant d'encouragements qui vont vivifier le projet. Pendant la guerre, et en 1946 encore, une partie du bénéfice retiré de la location de la tourbière est versée au fonds de la future église. En 1953, la commune y ajoute 5000 fr. En 1948, l'architecte Dumas, de Romont - dont la renommée est grande dans l'architecture religieuse - souhaite que les autorités de Noréaz effectuent avec lui quelques visites d'églises. Les fonds étant encore insuffisants, aucune suite n'est donnée à cette proposition. Une souscription est lancée en 1953.

Des plans sont établis.

En 1954, M. Marcel Colliard, architecte, établit des plans. Le 18 mars 1956, les contribuables examinent le projet définitif. Le 12 mai de la même année, c'est la décision. Le fonds de la chapelle dispose de 200 000 fr. Il restera à couvrir un solde d'environ 160 000 fr., explique le député Léonard Corpataux, boursier communal. Joseph Cuennet propose en plus un cimetière. Le curé de Prez, présent à l'assemblée, assure que ce n'est pas possible, Noréaz ne formant pas une paroisse... Les 40 citoyens présents acceptent à l'unanimité la construction de l'église, qui remplacera la chapelle construite en 1635. Ce fut la dernière assemblée présidée par le syndic Luc Corminbœuf, après 30 ans passés à la tête de la commune. Il mourra en décembre de cette année 1956. Son legs testamentaire de 20 000 fr sera destiné à l'entretien de la future église. Léonard Corpataux succède à Luc Corminbœuf à la tête de la commune. Il la connaît bien, ayant été boursier pendant 19 ans, conseiller communal et vice-syndic. C'est sous sa houlette que débutera la construction, le 4 mars 1957.



1^{er} juin 1958, lors de la consécration de l'église

Première pierre et consécration

La traditionnelle cérémonie de la « pose de la première pierre » - en réalité une pierre commémorative encastée dans le revêtement de la façade en pierre de la Molière - fut présidée par Mgr Louis Waeber, vicaire général, le dimanche 4 août 1957.



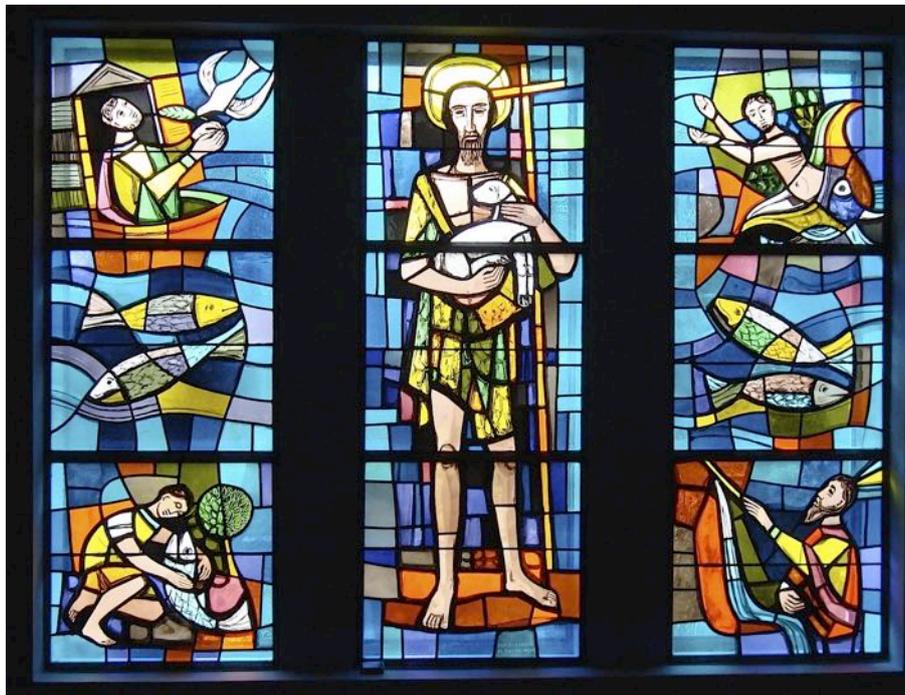
La nouvelle église de Noréaz est consacrée le 1^{er} juin 1958. Une fête mémorable dont on trouve les échos dans *La Liberté* du 4 juin 1958. Le chœur mixte de Noréaz est dirigé par José Chassot, instituteur. Il chante la *Messe des Anges Gardiens* de l'abbé Bovet.

Le célébrant est l'abbé Eloi Corminbœuf, recteur d'Aubonne, natif de Noréaz. Mgr Romain Pittet, Vicaire général,

prononce l'homélie et procède à la bénédiction rituelle. La chapelle disparue n'est pas oubliée. Son emplacement est garni d'un autel de verdure surmonté d'une croix. Dans un chœur parlé, les garçons du village évoquent son souvenir. (*Photo randonnees-pedestres.ch*)

Le coût définitif de l'église s'est élevé à 378 500 fr. Le 18 décembre 1960, Noréaz décide de ne pas participer à l'aménagement du cimetière de Prez nécessité par la correction de la route cantonale. La commune aura donc son propre cimetière. Un crédit de 10 000 fr. est décidé pour son aménagement en 1961.

Œuvres d'art



Vitrail de Yoki avec au centre Saint Jean-Baptiste

Marcel Strub, historien d'art, consacre un long article à la nouvelle église dans *La Liberté* du 7-8 juin 1958. Il se dit certain que la construction de cette église est la première étape sur le chemin de l'érection du village de Noréaz en paroisse. Si son jugement artistique est fiable, sa « prophétie » l'est moins... Marcel Strub relève l'excellent choix du lieu de construction, les proportions harmonieuses que l'architecte Colliard a données à l'église, l'atmosphère de légèreté qui se dégage, la polychromie sobre et généreuse et un espace intérieur qui permet la participation de toute l'assemblée.

Strub s'arrête longuement aux vitraux de Yoki. Les six larges fenêtres de la nef comportent chacune un groupe de trois vitraux. Celui du centre est réservé à l'effigie en pied des personnages : saint Nicolas de Flüe, saint Nicolas de Myre, la Sainte Famille, sainte Agnès, saint Pierre Canisius, le bienheureux Apollinaire Morel né à Noréaz. A gauche et à droite, chacune des deux baies est divisée en trois panneaux. On y trouve des symboles, comme le bonnet phrygien des tueurs du Père Apollinaire, l'encre et la plume qui méritèrent à Pierre Canisius le titre de docteur de l'Eglise, les oiseaux et les fleurs chers à sainte Thérèse... Marcel Strub a des propos fort élogieux pour le vitrail du baptistère au coloris très accusé, offert par la paroisse de Prez. (Le baptistère est aujourd'hui une chapelle mortuaire.) Les six panneaux qui entourent saint Jean-Baptiste évoquent diverses scènes bibliques comme Jonas et la baleine, Moïse frappant le rocher, le baptême de Jésus, le tout « dessiné avec une verve qui n'affaiblit en aucune façon l'indispensable hiératisme ». Yoki est également l'auteur de la grande fresque du chœur qui évoque la Transfiguration avec, à gauche, l'apôtre saint Jacques patron de Noréaz. Le projet de cette fresque fut présenté en décembre 1966 à l'assemblée communale.

Autres œuvres d'art qui méritent attention : le tabernacle de l'excellent sculpteur de Fribourg Antoine Claraz, le grand tableau illustrant la descente de la croix offert par l'Institut de Seedorf, une ancienne Vierge à l'enfant achetée par l'abbé Placide Maudonnet, curé de Prez. Le beau crucifix de bois peint, qui constituait le principal trésor de l'ancienne chapelle, a été placé dans un oratoire au pied du campanile. Enfin, comme un sceau sur le mur d'entrée de l'édifice, « l'ancre de l'espérance », dessinée par Yoki, agrandie et réalisée en aluminium par Claire Esseiva.

Les cloches de Noréaz

Le 4 mai 1961 a lieu en présence des parrains et marraines et de plusieurs paroissiens la « coulée » de trois nouvelles cloches fabriquées par la Maison Rüetschi à Aarau. Deux sont destinées au clocher de Noréaz et une à celui de Prez.

Les cloches arrivent le 28 juillet suivant en gare de Rosé. Et c'est à l'occasion de la fête patronale de Saint Jacques que celles de Noréaz sont « baptisées », le 30 juillet 1961. Une belle cérémonie suivie d'un repas auquel où les parrains et marraines des cloches sont accompagnés de Mgr Romain Pittet, vicaire général, de M. José Python, directeur de l'Instruction publique et des autorités communales et paroissiales.

Voici les inscriptions qui figurent sur les cloches de Noréaz. Il s'agit des deux nouvelles et de l'ancienne qui était dans le clocher de la chapelle.

1. Cloche en sol-bémol : 750 kg

Au recto :

Mon nom de baptême est Marthe. J'ai été bénite par Monseigneur Romain Pittet, révérendissime Vicaire général à Fribourg. Le syndic de Noréaz étant Léonard Corpataux, député au Grand Conseil à Fribourg.

Au verso :

Dans la maison de Dieu, j'appelle à la prière, et à tous mes enfants, je leur dis de s'aimer. Mon parrain est Emile Guisolan de Noréaz, à Fribourg. Ma marraine est Marthe Guisolan-Chatagny, son épouse.

30 juillet 1961

(Ecusson de Noréaz)

3^e côté : effigie de Sainte Marthe.

4^e côté : effigie de Saint Jacques.

2. Cloche en si-bémol : 380 kg

Au recto :

Je sonne l'angélus et j'écarte de vos familles les embûches de l'ennemi.

Au verso :

Mon parrain est Camille Crausaz, de et à Noréaz. Ma marraine est Angèle Gobet-Macherel, de et à Noréaz.

30 juillet 1961

(Ecusson de Noréaz)

3^e côté : effigie de la Sainte Vierge.

4^e côté : effigie de Saint Joseph.

3. Cloche en do-dièse : 180 kg

Cette cloche vient de l'ancienne chapelle de Noréaz où elle fut placée en 1896. Voici l'inscription qui y figure :

Au recto :

J'ai été bénite par Monsieur Louis Genoud, Révérend Curé-doyen de Prez. Je suis dédiée à St Jacques, patron de la chapelle de Noréaz. Je suis la terreur des démons. 1896

Je m'appelle: Emma-Suzanne-Marie.

Au verso :

Parrain : M. Georges de Montenach, chambellan de S. S. Léon XIII, député au Grand Conseil à Fribourg.

Marraine : Madame Emma de Weck née de Diesbach, à Seedorf

Ch. Arnoux, fondeur, Estavayer.

3^e côté : effigie de saint Jacques.

4^e côté : effigie du crucifix.

Yoki et le moulin de Courtaney

Courtaney est, comme Seedorf, un endroit privilégié. L'ancien moulin abrite depuis 1975 l'atelier du peintre et verrier Yoki. Il a trouvé là un « refuge » idéal pour donner libre cours à son art, loin du monde, à quelques pas du ruisseau la Sonnaz, dans de vieux murs restaurés qui peuvent accueillir l'artiste été comme hiver.

La Sonnaz sépare en deux le Courtaney d'Avry-sur-Matran et celui de Noréaz. Avry, c'est la maison de maître de la famille Bourgknecht et son grand domaine. Noréaz, c'est le moulin. Il était radié du registre foncier et voué à la démolition lorsque Yoki entreprit sa restauration, avec le plein accord de Me Jean-François Bourgknecht, propriétaire et ami de l'artiste. Le bâtiment voisin, qui abritait la grange et l'étable d'une petite exploitation agricole, a aujourd'hui disparu. Sur une carte de Berne de 1583, on trouve déjà un hameau avec un moulin à Courtaney. Yoki a découvert sur une poutre la date de 1751. Les derniers meuniers - Gottlieb Peterhans puis des membres de la famille Röthlisberger - ont exercé leur métier jusqu'au début du 20^e siècle. Le dernier meunier, puis des membres de sa famille, y ont gardé leur domicile et ont poursuivi l'exploitation du petit domaine jusque dans les années 70. Certains, à Avry et à Noréaz, se souviennent de la conduite qui amenait au moulin l'eau de la Sonnaz, et de la roue à aubes.



Dans son ouvrage *Yoki*, l'écrivain Georges Borgeaud - prix Renaudot et Prix Médicis - décrit le moulin de Courtaney et ses occupants, ses amis Yoki et son épouse Joan : *Tout près du ruisseau se tient le moulin lui-même un peu haut sur patte comme le héron de La Fontaine emmanché d'un long cou, qui vient guetter aux bords d'une eau murmurante entre les coudriers, truites et gardons qui n'y sont point encore rares. Il fait penser à un prêtre d'avant le Concile lisant debout son bréviaire dans un jardin sauvage. Le martin-pêcheur plus fûté que notre escogriffe lui prend sous son long bec la proie brillante comme une cuillère d'argent. On entend le chant du loriot, la brève phrase souvent répétée dans le ton de l'adagio, des merles. Sur les pâturages se lèvent et retombent la troupe des freux dont les commentaires, on le sait, ne sont que désobligeants. Joan plante des bulbes au pied des hauts murs et pose un bouquet sur la balustrade de l'appartement sous le toit comme un chapeau aux larges bords. C'est Juliette au balcon pendant que Yoki à l'atelier du rez-de-chaussée peint dans la stricte lumière tamisée du jour, peut-être de la nuit, ces huiles, gouaches, aquarelles subtiles qu'il pend aux murs comme une soyeuse lessive de la mémoire de ses voyages ou du motif immédiat : la Grèce, Paris, les îles Britanniques, les fleurs, les fruits, les marées, les estuaires, la première neige qui n'ensevelit pas les formes mais les révèle, le pays fribourgeois, l'eau souvent dont des surfaces sont d'autant plus délicates à saisir qu'elles sont changeantes. Le peintre justement aimerait pouvoir en retenir l'image fuyante car il est comme tout le monde à la recherche de son propre reflet. Comme l'écrivait Albert Dürer, « Ainsi l'art est caché dans la nature, celui qui saura l'en arracher le possédera ».*

*L'auteur du dessin du moulin de Courtaney
où Yoki avait son atelier est Jean-Michel Ludecke, d'Avry-sur-Matran*

L'artiste

Des ouvrages sont consacrés à Yoki. Une vidéo a été tournée sur sa personnalité et son œuvre. Soixante années d'activités incessantes et de passion de la création ont fait de lui l'un des artistes les plus féconds de ce pays. Michel Terrapon, qui fut directeur du Musée d'art et d'histoire de Fribourg, décrit la ferveur de Yoki. Ferveur qui se traduit par des activités diverses rayonnant autour d'un point d'ancrage, l'art : *Il peint des décors muraux et des œuvres de chevalet, il crée des vitraux, des reliefs de bronze et d'aluminium, de la mosaïque et de la marqueterie, des tapisseries. (...) Il discourt sur l'art, écrit livres et articles, se préoccupe de politique culturelle, de sociétés artistiques, de sauvegarde urbanistique, de spectacles, ou encore de costumes et de drapeaux...*



Yoki photographié à Noréaz

Yoki - Emile Aebischer - est né à Romont le 21 février 1922. Tout jeune déjà, il est remarqué par l'architecte romontois Fernand Dumas, créateur d'églises et découvreur de talents. C'était l'époque du renouveau de l'art sacré. Le jeune Yoki approche les Severini, les Cingria, et les autres talentueux artistes auxquels Dumas faisait appel. Dans l'immédiat après-guerre, Yoki se perfectionne à Paris. Il fréquente durant deux ans l'atelier d'André Lhote. De 1951 à 1953, il exécute des peintures pour des églises de Kaiserslautern et de Liverpool qui ont souffert des bombardements. C'est dans cette ville anglaise qu'il rencontre Joan O'Boyle, une enseignante irlandaise qui deviendra son épouse et lui donnera son fils Patrick. Le peintre s'est rapidement doublé d'un verrier. En quelque 50 ans, Yoki va créer plus de mille vitraux ! En Suisse, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Israël, en Italie, en Afrique... Il a joué un rôle de premier plan dans la création du Musée du vitrail de Romont. Il n'a pas pour autant délaissé le chevalet. Preuves en sont ses expositions, toujours très courues par ses nombreux admirateurs.

Où il est question de Marie Meunier

Une rencontre avec Yoki en son moulin de Courtaney ne s'oublie pas. L'homme est chaleureux. Son ouverture au monde, sa culture, comme sa gaieté et le verre de Fendant transforment l'heure passée à Courtaney en l'un de ces bons moments que nous réserve parfois la vie. Yoki évoque des souvenirs, parle de ses dernières créations, de musique - sa

voix de ténor a fait merveille -, de son fils Patrick, le médecin biologiste et chercheur qui est à la tête de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, de ses projets. La dernière fois que je l'ai rencontré, il m'a parlé encore de Marie Meunier, la petite fille trouvée près du moulin de Courtaney le 11 septembre 1859. C'était une enfant illégitime, abandonnée au bord de la Sonnaz et recueillie par le meunier. N'ayant pas de nom, elle fut appelée Marie Meunier... Le père présumé n'était autre - paraît-il - que le châtelain de Courtaney, membre de la famille d'Uffleger qui fut propriétaire du château de 1824 à 1872. Le père prit conscience, rapporte la rumeur populaire, de ses responsabilités en venant en aide à Marie, mais sans la reconnaître. Elle fut élevée dans une famille Guisolan à Noréaz, là où habite aujourd'hui Robert Stocker. Marie épousa Edouard Guisolan, l'un des fils de sa famille d'accueil. Le couple vint s'établir à Prez et s'occupa de l'exploitation d'un domaine. Lorsqu'elle mourut d'une fracture du crâne le 23 juillet 1925, Marie Guisolan-Meunier emporta dans sa tombe le secret d'une eau merveilleuse qui guérissait les yeux malades. Noël Berger, ancien syndic de Prez et député, se souvient de Marie et de sa générosité. Les jeunes de Prez chantaient *La meunière aux yeux vainqueurs, que je l'aime...* Marie fut la première donatrice qui laissa par testament une somme importante pour la future église de Noréaz. Son legs de 5000 fr. a fructifié de 1925... à 1958.

Le chœur mixte Saint-Jacques

Dans la présentation de l'église de Noréaz, la création du chœur mixte « d'église » et le rôle qui fut le sien lors de la consécration du 2 juin 1958 ont déjà été évoqués. Le chœur mixte St-Jacques succédait cette année-là au chœur profane *La Gaieté*. Quelques dates importantes ont jalonné la vie du chœur.



Photo du chœur mixte, <http://www.saintjacques.ch/>

La première participation à une fête des Céciliennes remonte à 1961. Cette rencontre décanale a lieu à Onnens. Le 24 juillet 1966, jour de la Saint Jacques, le premier drapeau du chœur mixte est béni par le Doyen Charles Delamadeleine, curé de Ponthaux et président des Céciliennes décanales. Le drapeau, conçu par l'artiste Ignace Ruffieux, professeur de dessin

au collège St-Michel, a été réalisé par les religieuses dominicaines de Béthanie-Châbles. Les marraine et parrain sont tous deux de Noréaz : Marie Guisolan-Julmy et Léonard Corpataux. Dans les années qui suivent, tous les quatre ans, les chanteurs de Noréaz se font une joie de participer aux rencontres des Céciliennes. En 1977, Léon Guisolan, qui a déjà chanté durant 25 ans à Prez, reçoit la première médaille Bene Merenti attribuée à un membre du chœur mixte Saint-Jacques. La même année, un petit orgue de six jeux prend place à la tribune. En 1982, dans une atmosphère des plus amicale, le chœur fête ses 25 ans à la cabane de la Brillaz. En 1988, une cantine est érigée au centre du village pour marquer les trente ans. Dernier anniversaire fêté, celui des 40 ans d'âge, en 1998, ponctué d'un séjour inoubliable à Rome. Organisateur de la fête des Céciliennes les 28, 29 et 30 avril 2000, le chœur mixte St-Jacques met les petits plats dans les grands pour accueillir chanteuses et chanteurs de la région. Philippe Guisolan, président du chœur depuis 1981, a assumé la charge de président du comité d'organisation.

Le chœur mixte, avec ses 55 membres actifs, est une société qui tient au village une place privilégiée. Le chœur se produit à l'église, lors des manifestations villageoises, et aussi à l'extérieur en qualité de chœur invité.

Le FC Noréaz

Le FC Noréaz - aujourd'hui FC Noréaz-Rosé - est entré dans l'Association fribourgeoise de football en 1969. Mais son existence est bien antérieure. Dans la région, les plus anciens se souviennent du championnat de la Brillaz, fondé en 1937 par Paul Bersier. Jouaient dans ce championnat les jeunes gens des villages environnant le bois de la Brillaz et sa chapelle. Dans des conditions rudimentaires. Tous n'ont pas les souliers ad hoc. Les douches sont inexistantes, comme d'ailleurs les terrains, marqués à la sciure avant les matches. Et parfois, l'arbitre aurait gagné de disposer d'une garde rapprochée...

Le foot était à la mode depuis le début du siècle déjà dans le canton. La première équipe connue est le FC Technicum, créé par quelques étudiants de cette école en 1900. Il devint le FC Stella en 1904, dont le nom se transforma en FC Fribourg en 1917. L'un des promoteurs enthousiastes du football et du sport à Fribourg dans le canton fut l'abbé anglais Frederik-George Freeley, qui joua avec le FC Stella et publia *L'école, le sport et le prêtre*.

Peu avant que soit lancé le Championnat de la Brillaz était inauguré à Fribourg le stade St-Léonard. C'était en 1932. L'avancée du « ballon » - ainsi appelait-on le foot - est connue dans le landerneau. A cette époque, on commence à jouer dans les cours d'école et dans les prés. On n'a pas encore les balles en cuir dont la chambre à air était fermée par un laçage semblable à celui des souliers. On tape dans des boîtes, dans des balles en mousse, dans n'importe quoi, pendant bien des années. Deux pierres ou deux bâtons suffisent pour marquer l'emplacement des buts.

La guerre 1939-1945 met fin au championnat de la Brillaz. Celui-ci renaît peu après l'armistice. En 1947, la commune de Noréaz accepte de payer la location du terrain de football. Le premier FC Noréaz officiel vient en effet de naître. Il participera au championnat de la Brillaz durant trois saisons. Des tournois régionaux sont aussi mis sur pied. Ils permettent de fêter longuement les channes vaillamment conquises au péril de chevilles enflées par les tacles des plus bouillants « socqueurs » de la région. En 1950, le club adhère à l'ASFA. Pas pour longtemps car, faute de joueurs, il est mis en veilleuse en 1952.



*L'équipe des tournois qui a précédé la fondation et les débuts
du FC Noréaz dans l'AFF en 1969*

En été 1969, les bonnes volontés de quelques passionnés ont raison des réticences de certains. Le FC Noréaz renaît. Le premier match officiel a lieu à Grolley le 24 août 1969, année qui marque la seconde naissance du club et qui sera considérée à l'avenir comme l'année de la fondation... définitive. L'équipe se porte de mieux en mieux et les succès se multiplient. En 1975, le club passe de 4^e en 3^e ligue. En 1976, une équipe de 5^e ligue s'ajoute à la 1^{ère}. En 1978, les juniors B - la relève - forment une équipe. Pour les 15 ans du club, en 1984, un nouveau terrain est inauguré. Deux ans plus tard, en mai 1986, le FC Noréaz fusionne avec le FC Rosé.

1999 marque le 30^e anniversaire. Joutes sportives le 13 juin et festivités diverses les 30 et 31 décembre ponctuent l'événement. Le président du club, en cette année 1999, est Gaby Julmy. La présidence du comité d'organisation est assumée par Marius Corpataux. En cette année anniversaire, le club est formé du FC Noréaz-Rosé I, en 4^e ligue, du FC Noréaz-Rosé II, en 5^e ligue, des Juniors D. Les seniors forment une équipe d'amis qui joue et s'entraîne régulièrement. Avant et après leurs matchs, les seniors se plaisent à évoquer les hauts faits comme la petite histoire du FC.

Guère de changements pour la saison 2000-2001. Gaby Julmy préside le club. Christophe Monney entraîne l'équipe de 4^e ligue et Xavier Chenaux celle de 5^e. Jean-Marc Courlet est l'entraîneur des seniors. Les juniors comptent plusieurs classes d'âge. Ils peuvent compter sur le dévouement et le savoir-faire des aînés qui les entraînent, Nicolas Guisolan et Charly Franc.

En relisant ce texte en 2016, on constate qu'un changement est survenu : *le FC Piamont est né le 1^{er} juillet 2004 de la fusion des clubs du FC Noréaz-Rosé et du FC Ponthaux.*

Vie associative

Noréaz n'en a pas que pour le chant et le football ! La vie associative, chapeauté par l'Union des sociétés locales, connaît une vitalité enviable : société de jeunesse, amicale des pompiers, section des samaritains, groupement des dames, groupement des aînés, société de laiterie, syndicat d'élevage, société de tir Prez-Noréaz. Côté musique, la possibilité est offerte de faire partie de la fanfare paroissiale de Prez. Enfin, la toute récente salle de sports permettra sans nul doute la création de nouvelles sociétés sportives.

Plan d'aménagement... et bilan d'une décennie

Les communes fribourgeoises ont entrepris la longue et difficile étude de l'aménagement local à la fin des années 70. Les lois fédérale et cantonale datent respectivement de 1979 et 1983. La première assemblée qui, à Noréaz, fut orientée sur les exigences d'un plan d'aménagement local (PAL) eut lieu le 31 janvier 1978. Elaboré dans les années 80, le premier plan a ouvert la porte à des projets jugés inadaptés. Les vœux des promoteurs n'avaient de commune mesure ni avec certaines infrastructures, ni avec l'esthétique du village. Il était impératif de trouver la clé d'un développement raisonnable. La révision du PAL fut confiée au bureau d'urbanisme de M. Walter Tüscher. Après maints rebondissements et procédures - comme en de nombreuses communes ! - le plan d'aménagement local a été approuvé par le Conseil d'Etat le 2 février 2000. La zone village peut accueillir villas et immeubles locatifs. Les autres zones immédiatement constructibles sont essentiellement réservées à des habitations individuelles ou groupées.

Ainsi, Noréaz peut aujourd'hui mettre à profit sa situation exceptionnelle. Le village peut accueillir de nouveaux habitants.

En plus de la solution complexe des problèmes liés au PAL, autorités et citoyens de Noréaz peuvent tirer une légitime fierté des autres réalisations de la dernière décennie. A mettre tout spécialement en exergue l'approvisionnement en eau, l'épuration avec son cortège de contraintes qui ont précédé l'arrivée des eaux usées à l'usine de Pensier, l'entretien des routes et la réalisation de la liaison Noréaz-Prez.

Couronnement de toutes ces entreprises, l'inauguration, le 5 décembre 1999, de la maison communale dont l'architecte est Jean-Claude Sauterel, un habitant du village. Le coût total de cette construction s'est élevé à 3 300 000 fr. Ecoles et sociétés disposent maintenant d'une salle de sports utilisable à d'autres fins puisqu'elle est polyvalente, d'une salle de réunion avec cuisine, de locaux pour l'administration communale, d'abris de protection civile avec local d'archives.

Un autre Noréaz, ancien hameau vaudois

Si l'on veut se rendre à Cheseaux-Noréaz, on peut suivre l'ancienne route cantonale que l'on prend peu après Yvonand, avant le passage à niveau. On bien, à l'entrée d'Yverdon, on évite la ville en prenant à gauche la direction Cheseaux-Noréaz, CESSNOV et Centre Nature.

Aujourd'hui, le nom de Noréaz et accolé à celui de Cheseaux. C'était autrefois deux hameaux agricoles distincts. Pas bien grands puisque, en 1550, il y avait trois feux à Cheseaux et un à Noréaz. On appelait un feu, avant la Révolution française, un ensemble de personnes regroupées autour du même foyer. En 1764, au temps où le pays de Vaud était une possession

bernoise (1536 - 1798), Leurs Excellences de Berne ont décidé de réunir les deux hameaux de Noréaz et de Cheseaux. Refus de Noréaz. N'appartenant à aucun territoire communal, le hameau fut joint à Cheseaux en 1798. La nouvelle entité s'appela *Cheseau et hameau de Noréaz* puis, par la suite, Cheseau-Noréaz. Les deux hameaux sont devenus, en 2000, un grand village de 536 habitants. D'un entretien avec Mme Evelyne Cruchet, qui habite l'une des belles fermes de Noréaz et qui en connaît bien l'histoire, il ressort que le développement est récent. Il date des années 70. Mme Cruchet parle du temps où Noréaz se limitait à quelques exploitations agricoles, quatre fermes et quelques petites exploitations. Les paysans les plus importants étaient les Christin, Müller, Collet...

En 1974, Cheseau-Noréaz est choisi comme siège du **CESSNOV**, centre d'enseignement secondaire supérieur du Nord-vaudois. Au bénéfice d'une situation exceptionnelle, sur un terrain de 80 000 m² dominant le lac, le CESSNOV regroupe une Ecole supérieure de commerce, un Gymnase et une Ecole normale avec trois classes d'application où les futurs enseignants s'exercent à leur future profession. En 2000, l'ensemble des classes compte 970 élèves, dont 505 préparent leur maturité fédérale. La zone de recrutement s'étend à 149 communes, d'Avenches à la vallée de Joux, et d'Echallens à Ste-Croix.

Cheseau-Noréaz abrite aussi le **Centre Nature de Champittet**, propriété de Pro Natura, ancienne Ligue suisse pour la protection de la nature. A l'actif de Pro Natura, une multitude de réalisations, dont plus de 500 réserves naturelles. La plus prestigieuse est notre fameux Parc national dans les Grisons. Pro Natura compte plus de 100 000 membres. Le château de Champittet, sur territoire de Cheseau-Noréaz, est une spacieuse maison de maître acquise dans les années 70. Elle héberge la direction romande de Pro Natura, une exposition, un restaurant de grand renom et le Centre d'éducation à la nature. Celui-ci organise de nombreux cours et sessions, en rapport souvent avec la réserve naturelle bordant le lac, appelée la Grande Cariçaie.

Dernière réalisation de Cheseau-Noréaz, un imposant **Centre communal**, qui comprend notamment l'administration et un restaurant où la vue - imprenable - s'ouvre sur le lac et la chaîne du Jura. Cette réalisation - dont le syndic Jean-Claude Gogniat est fier à juste titre - est située non loin du CESSNOV.

Un Noréaz en Bourgogne : « Noyers » a été conservé.

Chacun sait que Noréaz vient d'un mot latin signifiant le noyer. Si aucun Noréaz n'a été trouvé en France, il existe des Noyers. Arrêtons-nous à **Noyers sur Serein**, chef lieu de canton du département de l'Yonne. C'est une cité médiévale pleine de cachet. Son site exceptionnel, dans un méandre du Serein, ses monuments et ses tours ainsi que ses maisons anciennes ont contribué à son renom.

Noyers, bourg médiéval préservé, se classe parmi les plus beaux villages de France. Sensible aux courants de l'Histoire, cette petite ville a conservé intacts les héritages architecturaux du passé, des maisons de vigneron aux belles demeures du 15^e siècle. Noyers est un grand livre ouvert à tous les amoureux des vieilles pierres. Entre les portes qui protégèrent la cité se succèdent des rues et places aux noms aussi pittoresques que place du Marché au Blé, ruelle Franche, place de la Petite Etape aux Vins, place du Grenier à Sel... On aura garde d'oublier l'hôtel de ville, l'église Notre-Dame et l'ancien collège, porteur d'un beau cadran solaire.

Ville d'art par la richesse de son patrimoine, cette cité abrite un étonnant musée d'art naïf, animé par des expositions estivales de qualité. Si la peinture est toujours présente avec une galerie ouverte dans l'une des maisons à pans de bois, la musique est à l'honneur avec des concerts, donnés par des maîtres de renommée internationale, lors des Rencontres Musicales de Noyers.

Bibliographie

Abréviations

AEF : Archives de l'Etat de Fribourg
SAC : Service archéologique cantonal
ACN : Archives de la commune de Noréaz
NEF : Nouvelles étrennes fribourgeoises
AF : Annales fribourgeoises
DHBS : Dictionnaire historique et biographique de la Suisse

Dictionnaires et ouvrages généraux

- F.Kuenlin, Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Fribourg, Fribourg, 1832
- P. Apollinaire Dellion et François Porchel, Dictionnaire historique et statistique des paroisses du canton de Fribourg, Impr. St-Paul, Fribourg, 1897, Statkine Reprints, Genève, 1994
- Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (DHBS), Neuchâtel 1921-1934
- W. Pierrehumbert, Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et romand, Ed. Victor Attinger, Neuchâtel, 1926
- Maurice Bossard et J.P. Chavan, Nos lieux-dits, Toponymie romande, Payot, 1990
- Paul Aebischer, Les noms de lieux du canton de Fribourg, Impr. Fragnière, Fribourg, 1976 (réédition)
- Gaston Castella, Histoire du canton de Fribourg, Fragnière frères, 1922
- Michel Charrière, Fribourg, un canton, une histoire, Fribourg, 1991
- Histoire du canton de Fribourg, I et II, Impr. Fragnière, 1981
- Encyclopédie du canton de Fribourg, I et II, Office du livre, 1977

Ouvrages particuliers

- Joseph Page, Les paysans autrefois, Impr. Léon Sapin, Lausanne, 1948
- Fridolin Brulhart, La seigneurie de Montagny, AF 13 à 16
- Louis Rapo, inédit, Recherches sur la seigneurie de Montagny
- Sous la direction de A. Paravicini Bagliani et al., Les pays romands au Moyen Age, Payot, 1997
- Gaston Maison, Les chemins de fer en pays fribourgeois, Ed. Revue du Rail, Aigle, 1977
- Jean-Pierre Dorand, Chemins de fer et régions dans le canton de Fribourg entre 1845 et 1878, Ed. universitaires, Fribourg, 1980
- François Walter, Les campagnes fribourgeoises à l'âge des révolutions (1798-1856) Ed. universitaires, Fribourg, 1983
- Mgr Louis Waeber, Eglises et chapelles du canton de Fribourg, Ed. Saint-Paul, Fribourg, 1957

- P. Candide Clerc, Le Bienheureux Apollinaire Morel, Ed. St-Paul, Fribourg, 1945
- Moritz Boschung et al., Chemins de Saint-Jacques en terre fribourgeoise, Pro Fribourg No 99, juin 1993 (et sites Internet relatifs aux Chemins de saint-Jacques)
- Georges Borgeaud, Yoki, ouvrage édité par le Musée d'art et d'histoire du canton de Fribourg, 1978
- Albert Hauser : La nouveauté arrive. La vie quotidienne en Suisse au 19^e siècle. Zurich 1989
- Bernard de Vevey, La rédaction des coutumes dans le canton de Fribourg, Fragnière, 1939
- Nicole Jenny, L'immigration des ordres et congrégations français dans le canton de Fribourg au début du 20^e siècle, mémoire de licence, Fribourg, 1994
- Armand Maillard, Avry-sur-Matran et son passé, 1995
- Armand Maillard, Historique des enfants déficients, Centre universitaire de pédagogie curative, Université de Fribourg, Fribourg, 2000, No 6

Articles, cartes

- Association des amis de l'archéologie, Archéologie et patrimoine routier fribourgeois, carte No 4, La Sarine, 1998
- Colin Martin, La trouvaille monétaire de Noréaz, Revue suisse de numismatique 47, 1968
- Père Nicolas Raedlé, Notice sur les monnaies successivement utilisées dans le canton de Fribourg, NEF 1883
- Conseil de police du canton de Fribourg, Tables de réduction des anciens poids et mesures, F.L. Piller, Fribourg, 1837
- Nicolas Chappuis, Eléments de calcul à l'usage des écoles de la campagne du canton de Fribourg, Impr. Piller, Fribourg, 1826
- Alfred Weitzel, Carte des Anciennes Terres et Bailliages du canton de Fribourg, Impr. Fragnière, Fribourg, 1914
- Emile Savoy, L'agriculture fribourgeoise vers 1830, AF No 1, janvier-février 1931
- Benoît de Diesbach de Belleruche, Vieilles demeures familiales, Seedorf, Chronique Diesbach No 23, octobre 1994

Fonds d'archives et autres

- AEF Grosse de Noréaz, Montagny 6, 1767 ; Plans de Noréaz et Seedorf 1736-37 ; 1767 ; dossier Cercle scolaire de Noréaz, dossier 156, du 13 novembre 1889 au 19 décembre 1931
- ACN Séances de l'assemblée communale, 2 volumes, du 10 novembre 1849 au 15 décembre 1981 ; séances du Conseil communal, 4 volumes, du 29 novembre 1867 au 3 novembre 1969 ; documents divers aimablement fournis par Mme Evelyne Florio, secrétaire communale à Noréaz
- SAC Dossier d'archives concernant Noréaz; renseignements donnés par Serge Menoud
- Registre foncier de la Sarine
- Médiacentre, BCU



Le lac de Seedorf et Noréaz en hiver ; voir <http://www.noreaz.ch/>